

TABLE DES MATIÈRES

2 Remarques à l'intention du lecteur	35 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	Risque de crédit (suite)	101 Risque de marché
2 Utilisation de ce document	35 Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions [LIA]	72 États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB [CR8]	101 Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché [MRA]
2 Champ d'application de ce document	35 Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires [LI1]	73 IRB - Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille [CR9]	102 Risque de marché selon l'approche standard [MR1]
3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	37 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers [LI2]	76 Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles	103 Ajustement à l'évaluation de crédit
3 Politique de communication	38 Ajustements prudents de la valeur (PVA) [PV1]	79 Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité	103 Informations générales qualitatives concernant l'AEC [CVA]
4 Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques	39 Risque de crédit	81 Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes - Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs	103 Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC) [CVA2]
4 Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé) [KM1]	39 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit [CRA]	82 Risque de contrepartie	104 Mesures de contrôle macroprudentiel
5 Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) [KM2]	40 Qualité de crédit des actifs [CR1]	82 Informations qualitatives sur le risque de contrepartie [CCRA]	104 Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique [CCyB1]
6 Approche de la gestion des risques du Mouvement [OVA]	41 Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut [CR2]	83 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche [CCR1]	106 Risque opérationnel
7 Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) [OV1]	42 Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs [CRB]	85 Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques [CCR3]	106 Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution [ORA]
8 Actifs pondérés en fonction des risques (APR)	43 Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs	88 IRB - Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CCR4]	107 Pertes historiques [OR1]
10 Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	43 Portefeuilles de prêts par régions géographiques	94 Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie [CCR5]	108 Indicateur d'activité et sous-composantes [OR2]
11 Évolution des actifs pondérés en fonction des risques	44 Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CRC]	95 Expositions sur des dérivés de crédit [CCR6]	108 Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel [OR3]
12 Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque [CMS1]	45 Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) [CR3]	95 Expositions sur les contreparties centrales (CC) [CCR]	109 Ratio de levier
14 Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs [CMS2]	47 Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit [CRD]	96 Titrisation	109 Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier [LR1]
17 Composition des fonds propres et TLAC	48 Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM) [CR4]	96 Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation [SECA]	110 Déclaration commune du ratio de levier [LR2]
17 Composition des fonds propres réglementaires [CC1]	51 Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques [CR5]	97 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire [SEC1]	111 Liquidité
20 Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires	56 Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB) [CRE]	99 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) [SEC4]	111 Gestion du risque de liquidité [LIQA]
21 Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan [CC2]	57 IRB - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) [CR6]		112 Instruments financiers dérivés
23 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles [CCA]			112 Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé
32 Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution) [TLAC1]			114 Autres informations
33 Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique [TLAC3]			114 Exigences de communication au titre du troisième pilier
			117 Abréviations
			118 Glossaire

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le Rapport au titre du troisième pilier (ce document) vise à favoriser la transparence et la communication des informations complémentaires inhérentes à la gestion du capital et des risques du Mouvement Desjardins (Mouvement) et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'en apprécier le profil de risque et la performance financière. L'information présentée dans ce document n'a pas été auditée.

Ce document doit être utilisé en tant que complément aux rapports financiers intermédiaires et au rapport annuel. Ces rapports, qui comprennent les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs, et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). Ce document doit également être utilisé en complément du document Informations financières complémentaires du Mouvement, également disponible sur son site Web, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs.

Certaines informations pertinentes au troisième pilier sont divulguées dans le cadre de ces documents. Annuellement, un tableau de référence intitulé « Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts » est présenté sous chacune des exigences réglementaires, lorsqu'applicable. Ce tableau précise les exigences du troisième pilier qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de ce document et renvoie aux sections appropriées des documents distincts.

Les informations divulguées au niveau de ce rapport sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF ou Autorité) :

- La *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*;
- La *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes*;
- La *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. En février 2025, l'AMF a publié une révision de cette ligne directrice proposant, entre autres, des modifications au niveau des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ainsi que des modifications de concordance et de clarification. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse <https://lautorite.qc.ca>. Les exigences du Comité de Bâle, dont découlent les lignes directrices de l'AMF, sont disponibles sur le site de la Banque des règlements internationaux à l'adresse <https://www.bis.org>.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

CHAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT

Ce document présente des informations financières du Mouvement Desjardins, qui regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. La composition du périmètre de consolidation comptable du Mouvement est présentée dans la section « Périmètre du Groupe » de la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

Quant aux informations sur le capital et les risques présentées dans ce document, elles sont principalement établies selon son périmètre réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle III. Ce dernier diffère du périmètre comptable du fait que les participations dans les filiales d'assurance sont exclues de celui-ci par voie de déduction du capital. L'information provient d'une combinaison de données d'origine comptable et réglementaire. De plus, les données relatives au capital et aux risques sont présentées afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans les recommandations du document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes leurs variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans le rapport de gestion du Mouvement. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque, de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Mouvement Desjardins dispose d'une politique de divulgation de l'information financière importante (politique), approuvée par le conseil d'administration, qui définit les processus de contrôle et procédures internes à cet effet.

Les principaux éléments de la politique s'appliquent aux documents financiers importants du Mouvement et de ses émetteurs assujettis de même qu'aux documents qui sont déposés auprès des autorités réglementaires. Entre autres, la politique énonce les principes directeurs de communication applicables à ces documents, y compris l'information au titre du troisième pilier, l'existence et le maintien d'un processus de contrôle et de validation de l'information financière importante et la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction envers la mise en place et la garantie de la structure de contrôle interne efficace pour la communication d'information importante.

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES, DES INDICATEURS PRUDENTIELS CLÉS ET DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Tableau KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)

	a	b	c	d	e
	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)					
Fonds propres disponibles					
1 Fonds propres de la catégorie 1A	36 468	35 484	34 543	34 061	33 157
2 Fonds propres de la catégorie 1	36 468	35 484	34 543	34 061	33 157
3 Total des fonds propres	40 082	39 409	38 447	38 357	36 269
Actifs pondérés en fonction des risques					
4 Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	153 681	153 868	150 888	151 882	149 621
4a Total des actifs pondérés en fonction des risques (pré-plancher)	153 681	153 868	150 888	151 882	149 621
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5 Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %	22,2 %
5b Ratio de fonds propres de la catégorie 1A (pré-plancher)	23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %	22,2 %
6 Ratio de fonds propres de la catégorie 1	23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %	22,2 %
6b Ratio de fonds propres de la catégorie 1 (pré-plancher)	23,7 %	23,1 %	22,9 %	22,4 %	22,2 %
7 Ratio des fonds propres totaux	26,1 %	25,6 %	25,5 %	25,3 %	24,2 %
7b Ratio des fonds propres totaux (pré-plancher)	26,1 %	25,6 %	25,5 %	25,3 %	24,2 %
Exigences supplémentaires de la catégorie 1A en pourcentage des APR					
8 Exigence de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9 Exigence contracyclique	— %	— %	— %	— %	— %
10 Exigences supplémentaires IFIS-i	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
11 Total des exigences de réserve spécifique de la catégorie 1A (lignes 8+9+10)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
12 Fonds propres de la catégorie 1A disponibles après satisfaction des exigences minimales	18,1 %	17,6 %	17,5 %	17,3 %	16,2 %
Ratio de levier Bâle III					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	468 023	470 392	463 163	451 038	434 089
14 Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	7,8 %	7,5 %	7,5 %	7,6 %	7,6 %
14b Ratio de levier de Bâle III (à l'exclusion de l'impact de toute exemption temporaire applicable des réserves de la banque centrale)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de liquidité à court terme (LCR)					
15 Total des actifs liquides de haute qualité	66 102	65 818	65 383	63 085	58 052
16 Total des sorties nettes de trésorerie	37 300	39 381	40 645	36 699	35 162
17 Ratio LCR	178 %	167 %	161 %	172 %	165 %
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)					
18 Financement stable disponible total	284 292	284 020	278 165	273 587	266 482
19 Financement stable exigé total	215 967	214 679	212 213	208 655	206 469
20 Ratio NSFR	132 %	132 %	131 %	131 %	129 %

Tableau KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

	a	b	c	d	e
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	53 170	51 888	48 541	48 615	47 797
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	148 562	148 854	146 087	147 079	145 372
3 Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	35,8 %	34,9 %	33,2 %	33,1 %	32,9 %
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	459 957	462 609	455 892	443 245	427 337
5 Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4)	11,6 %	11,2 %	10,6 %	11,0 %	11,2 %
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	oui	oui	oui	oui	oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	non	non	non	non	non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

⁽¹⁾ Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽²⁾ Émission de 5,7 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours de l'exercice 2025.

Fiche OVA – Approche de la gestion des risques du Mouvement

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
OVA.a)	La façon dont le modèle économique détermine et influence le profil de risque global et dont le profil de risque du Mouvement influe sur le degré de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2025	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	52-55
			Cadre de gestion intégrée des risques	56-62
OVA.b)	La structure de gouvernance du risque, soit : les responsabilités assignées à tous les échelons du Mouvement et les relations entre les structures intervenant dans les processus de gestion des risques.	Rapport de gestion annuel 2025	Gouvernance en matière de gestion des risques	60-62
OVA.c)	Les canaux destinés à la communication, à la diffusion et au respect de la culture de risque au sein du Mouvement.	Rapport de gestion annuel 2025	Communication des risques	57
			Appétit pour le risque	58
			Approche de gestion intégrée des risques	58-59
			Gouvernance en matière de gestion des risques	60-62
OVA.d)	Le périmètre et les principales caractéristiques des systèmes de mesure du risque.	Rapport de gestion annuel 2025	Appétit pour le risque	58
			Mesure des risques	57
OVA.e)	Les processus encadrant la communication des informations relatives aux risques mis en place par le conseil d'administration et la direction. En particulier, le périmètre et les principaux éléments figurant dans les rapports sur l'exposition aux risques.	Rapport de gestion annuel 2025	Communication des risques	57
			Appétit pour le risque	58
OVA.f)	Les informations qualitatives sur les simulations de crise.	Rapport de gestion annuel 2025	Mesure des risques	57
OVA.g)	Les stratégies et processus destinés à la gestion, la couverture et l'atténuation des risques découlant du modèle économique du Mouvement et les processus pour le suivi de l'efficacité continue des instruments de couverture et d'atténuation.	Rapport de gestion annuel 2025	Cadre de gestion intégrée des risques	56-62

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau OV1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

	a	b	c			
	APR					Exigences minimales de fonds propres ⁽¹⁾
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie – CCR)	104 454	103 850	102 543	102 670	103 042	8 356
2 dont : approche standard (AS)	26 594	25 836	24 785	26 320	29 054	2 127
3 dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	13 187	12 862	12 310	11 651	10 177	1 055
4 dont : approche par critère de classement prudentiel	—	—	—	—	—	—
5 dont : approche fondée sur les notations internes « avancées » (AIRB)	64 673	65 152	65 448	64 699	63 811	5 174
6 Risque de contrepartie	4 402	4 311	4 033	4 733	4 200	352
7 dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS-CCR)	3 974	3 891	3 517	3 543	3 323	318
8 dont : MMI	—	—	—	—	—	—
9 dont : autres CCR	428	420	516	1 190	877	34
10 Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 771	3 609	3 273	3 208	2 715	302
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques et méthode des modèles internes au cours de la période transitoire linéaire de cinq ans	—	—	—	—	—	—
12 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche par transparence	833	741	706	585	674	66
13 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	121	138	171	256	233	10
14 Placements en actions dans les fonds d'investissement – approche de repli	—	—	—	—	—	—
15 Risque de règlement	—	—	—	—	—	—
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	205	209	124	283	284	16
17 dont : approche fondée sur les notations internes pour la titrisation (SEC-IRBA)	—	—	—	—	—	—
18 dont : approche fondée sur les notations externes pour la titrisation (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI)	19	19	20	4	4	2
19 dont : approche standard pour la titrisation (SEC-SA)	186	190	104	279	280	14
20 Risque de marché	4 504	5 985	5 780	6 055	4 901	360
21 dont : approche standard (AS)	4 504	5 985	5 780	6 055	4 901	360
22 dont : approche fondée sur les méthodes internes (MMI)	—	—	—	—	—	—
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	—	—	—	—	—	—
24 Risque opérationnel	23 884	23 355	22 927	22 957	22 875	1 911
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	11 507	11 670	11 331	11 135	10 697	921
26 Plancher d'APR appliqué	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	72,5 %	— %
27 Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—
28 Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	—	—	—	—	—	—
29 Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	153 681	153 868	150 888	151 882	149 621	12 294

⁽¹⁾ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Au 31 décembre 2025

	Approche des notations internes		Approche standard		Total			
	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR	Expositions ⁽¹⁾	APR	Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques
(en millions de dollars)								
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	115 756	6 951	5 325	16	121 081	6 967	557	5,8 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	9 229	1 847	9 229	1 847	148	20,0 %
Institutions financières	5 236	1 177	2 944	1 149	8 180	2 326	186	28,4 %
Entreprises	46 984	25 166	13 491	11 827	60 475	36 993	2 959	61,2 %
Titrisation	—	—	144	205	144	205	16	142,2 %
Actions	—	—	803	1 810	803	1 810	145	225,3 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	10 579	6 083	335	258	10 914	6 341	507	58,1 %
Immobilier	190 119	28 326	5 821	4 081	195 940	32 407	2 593	16,5 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	22 027	6 287	837	158	22 864	6 445	516	28,2 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	14 675	3 870	1 568	1 182	16 243	5 052	404	31,1 %
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	405 376	77 860	40 497	22 533	445 873	100 393	8 031	22,5 %
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	16	1	—	—	16	1	—	3,4 %
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	— %
Institutions financières	7 398	2 629	40	8	7 438	2 637	211	35,5 %
Entreprises	2	1	78	78	80	79	6	99,3 %
Portefeuille de négociation	1 883	1 022	775	648	2 658	1 670	134	62,8 %
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	—	—	—	3 771	—	3 771	302	— %
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	—	—	269	15	269	15	1	5,4 %
Sous-total du risque de contrepartie	9 299	3 653	1 162	4 520	10 461	8 173	654	78,1 %
Autres actifs ⁽³⁾	—	—	—	—	30 406	16 727	1 338	55,0 %
Total du risque de crédit	414 675	81 513	41 659	27 053	486 740	125 293	10 023	25,7 %
Risque de marché	—	—	—	4 504	—	4 504	360	— %
Risque opérationnel	—	—	—	23 884	—	23 884	1 911	— %
Total des actifs pondérés en fonction des risques	414 675	81 513	41 659	55 441	486 740	153 681	12 294	31,6 %

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR) (suite)

	Actifs pondérés en fonction des risques			
	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)				
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	6 708	6 599	6 259	7 154
Organismes publics hors administration centrale	1 868	1 829	1 880	1 798
Institutions financières	2 289	2 379	2 307	2 356
Entreprises	35 342	34 052	34 791	35 313
Titrisation	209	124	283	284
Actions	1 736	1 840	1 829	1 854
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	6 433	6 394	6 390	6 201
Immobilier	33 299	33 718	33 085	32 208
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	6 536	6 390	6 372	6 330
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	5 306	5 177	5 487	5 389
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	99 726	98 502	98 683	98 887
Risque de contrepartie				
Emprunteurs souverains	—	—	—	—
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—
Institutions financières	2 413	2 213	1 859	1 707
Entreprises	164	139	373	297
Portefeuille de négociation	1 718	1 661	2 475	2 177
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	3 609	3 273	3 208	2 715
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	16	20	26	19
Sous-total du risque de contrepartie	7 920	7 306	7 941	6 915
Autres actifs ⁽³⁾	16 882	16 373	16 246	16 043
Total du risque de crédit	124 528	122 181	122 870	121 845
Risque de marché	5 985	5 780	6 055	4 901
Risque opérationnel	23 355	22 927	22 957	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 868	150 888	151 882	149 621

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence minimale de fonds propres représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Cette rubrique comprend, entre autres, la part des investissements en-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie), qui est pondérée à 250 %. Par ailleurs, cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Attribués aux secteurs d'activité					
Particuliers et Entreprises	123 476	123 585	121 991	122 542	121 668
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	6 731	6 858	6 704	6 918	6 100
Assurance de dommages	4 552	4 231	4 066	3 794	4 345
Autres	18 922	19 194	18 127	18 628	17 508
Non attribués	—	—	—	—	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 681	153 868	150 888	151 882	149 621

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le														
	31 décembre 2025			30 septembre 2025			30 juin 2025			31 mars 2025			31 décembre 2024		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contre- partie	Total
Risque de crédit															
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	116 608	7 920	124 528	114 875	7 306	122 181	114 929	7 941	122 870	114 930	6 915	121 845	115 270	6 811	122 081
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	152	62	214	2 095	631	2 726	1 899	(182)	1 717	3 683	1 098	4 781	1 365	(105)	1 260
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	161	185	346	(318)	(43)	(361)	(2 137)	(447)	(2 584)	(239)	15	(224)	(1 871)	119	(1 752)
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	—	(70)	1	(69)	(668)	(15)	(683)	(3 327)	(73)	(3 400)	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	86	—	86	(289)	—	(289)	83	—	83	(105)	—	(105)	(824)	—	(824)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	113	6	119	315	25	340	769	9	778	(13)	(14)	(27)	990	90	1 080
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	512	253	765	1 733	614	2 347	(54)	(635)	(689)	(1)	1 026	1 025	(340)	104	(236)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	117 120	8 173	125 293	116 608	7 920	124 528	114 875	7 306	122 181	114 929	7 941	122 870	114 930	6 915	121 845

	Pour les périodes de trois mois terminées le				
(en millions de dollars)	31 décembre 2025	30 septembre 2025	30 juin 2025	31 mars 2025	31 décembre 2024
Risque de marché					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	5 985	5 780	6 055	4 901	3 446
Variation des niveaux de risque ⁽⁵⁾	(1 481)	205	(275)	1 154	1 455
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	(1 481)	205	(275)	1 154	1 455
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	4 504	5 985	5 780	6 055	4 901
Risque opérationnel					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	23 355	22 927	22 957	22 875	23 410
Revenus générés	529	428	(30)	266	439
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	—	—	(184)	(974)
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	529	428	(30)	82	(535)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	23 884	23 355	22 927	22 957	22 875
Ajustement en fonction du plancher d'APR					
Actifs pondérés en fonction des risques au début de la période	—	—	—	—	—
Taille du portefeuille ⁽¹⁾	—	—	—	—	—
Qualité du portefeuille ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	—	—	—	—
Méthodes et politiques ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—
Acquisitions et cessions	—	—	—	—	—
Variation des taux de change	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	—	—	—	—	—
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de la période	—	—	—	—	—

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(4) Concerne les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(5) Concerne la variation due aux changements dans les positions et à la volatilité du marché.

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque

		a	b	c	d	a	b	c	d
		Au 31 décembre 2025				Au 30 septembre 2025			
		APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)									
Type de risque									
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	77 860	26 594	104 454	170 703	78 014	25 836	103 850	169 096
2	Risque de contrepartie	3 653	749	4 402	3 785	3 462	849	4 311	3 597
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 771	3 771	3 771		3 609	3 609	3 609
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	205	205	205	—	209	209	209
5	Risque de marché	—	4 504	4 504	4 504	—	5 985	5 985	5 985
6	Risque opérationnel		23 884	23 884	23 884		23 355	23 355	23 355
7	APR résiduels		12 461	12 461	12 523		12 549	12 549	12 623
8	Total	81 513	72 168	153 681	219 375	81 476	72 392	153 868	218 474

		a	b	c	d	a	b	c	d
		Au 30 juin 2025				Au 31 mars 2025			
		APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)									
Type de risque									
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	77 758	24 785	102 543	165 686	76 350	26 320	102 670	163 340
2	Risque de contrepartie	3 158	875	4 033	3 363	3 063	1 670	4 733	4 331
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		3 273	3 273	3 273		3 208	3 208	3 208
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	124	124	124	—	283	283	283
5	Risque de marché	—	5 780	5 780	5 780	—	6 055	6 055	6 055
6	Risque opérationnel		22 927	22 927	22 927		22 957	22 957	22 957
7	APR résiduels		12 208	12 208	12 283		11 976	11 976	12 055
8	Total	80 916	69 972	150 888	213 436	79 413	72 469	151 882	212 229

Tableau CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque (suite)

		a	b	c	d
		Au 31 décembre 2024			
		APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)					
Type de risque					
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - CCR)	73 988	29 054	103 042	161 059
2	Risque de contrepartie	2 805	1 395	4 200	3 550
3	Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)		2 715	2 715	2 715
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	—	284	284	284
5	Risque de marché	—	4 901	4 901	4 901
6	Risque opérationnel		22 875	22 875	22 875
7	APR résiduels		11 604	11 604	11 689
8	Total	76 793	72 828	149 621	207 073

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 31 décembre 2025				Au 30 septembre 2025			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)								
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	6 951	1 891	8 842	1 902	6 708	1 896	8 604	1 912
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	1	1 875	1 876	1 875	2	1 896	1 898	1 896
2 Institutions de dépôts et banques	1 177	1 149	2 326	6 979	1 139	1 150	2 289	6 646
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	856	856	856	—	857	857	857
4 Créances achetées	—	42	42	42	—	40	40	40
5 Entreprises	36 110	15 053	51 163	83 226	36 309	14 272	50 581	81 820
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 529	—	9 529	12 412	9 606	—	9 606	12 735
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	26 581	—	26 581	55 761	26 703	—	26 703	54 812
6 Portefeuilles de détail réglementaires	31 141	2 383	33 524	67 249	31 741	2 407	34 148	67 181
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 748	1 302	6 050	8 777	5 065	1 298	6 363	8 992
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 641	436	13 077	16 071	12 710	471	13 181	16 072
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 752	645	14 397	42 401	13 966	638	14 604	42 117
7 Financement spécialisé	2 481	1	2 482	5 230	2 117	2	2 119	5 428
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 219	5 219	5 219	—	5 212	5 212	5 212
9 Total	77 860	26 594	104 454	170 703	78 014	25 836	103 850	169 096

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d	a	b	c	d
	Au 30 juin 2025				Au 31 mars 2025			
(en millions de dollars)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
Classes d'actifs								
1 Emprunteurs souverains	6 599	1 858	8 457	1 868	6 259	1 906	8 165	1 922
Dont: catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	2	1 858	1 860	1 858	2	1 906	1 908	1 906
2 Institutions de dépôts et banques	1 224	1 156	2 380	6 259	1 237	1 071	2 308	5 945
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Actions	—	962	962	962	—	987	987	987
4 Créances achetées	—	18	18	18	—	22	22	22
5 Entreprises	36 568	13 140	49 708	79 856	35 899	13 526	49 425	78 675
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	9 292	—	9 292	12 203	8 988	—	8 988	11 740
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	27 276	—	27 276	54 513	26 911	—	26 911	53 405
6 Portefeuilles de détail réglementaires	31 572	2 365	33 937	66 730	31 529	2 366	33 895	65 323
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	4 938	1 287	6 225	9 023	5 315	1 260	6 575	9 069
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 565	448	13 013	15 881	12 454	475	12 929	15 626
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	14 069	630	14 699	41 826	13 760	631	14 391	40 628
7 Financement spécialisé	1 795	243	2 038	4 950	1 426	1 330	2 756	5 354
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Autres	—	5 043	5 043	5 043	—	5 112	5 112	5 112
9 Total	77 758	24 785	102 543	165 686	76 350	26 320	102 670	163 340

Tableau CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs (suite)

	a	b	c	d
	Au 31 décembre 2024			
	APR pour les approches modélisées dont l'institution financière a l'autorisation réglementaire d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a + b) (c.-à-d. APR que l'institution financière déclare comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
(en millions de dollars)				
Classes d'actifs				
1 Emprunteurs souverains	7 155	1 829	8 984	1 840
Dont : catégorisés comme BMD/OP selon l'AS	9	1 829	1 838	1 829
2 Institutions de dépôts et banques	1 340	1 016	2 356	6 669
Obligations sécurisées	—	—	—	—
3 Actions	—	947	947	947
4 Créances achetées	—	21	21	21
5 Entreprises	34 526	12 817	47 343	76 637
Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	8 837	—	8 837	11 628
Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	25 689	—	25 689	52 195
6 Portefeuilles de détail réglementaires	30 967	2 319	33 286	64 840
Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	5 221	1 243	6 464	9 187
Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	12 237	461	12 698	15 521
Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	13 509	615	14 124	40 132
7 Financement spécialisé	—	4 759	4 759	4 759
Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	—	—	—	—
8 Autres	—	5 346	5 346	5 346
9 Total	73 988	29 054	103 042	161 059

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET TLAC

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

		a	b				
		Au 31 décembre 2025	Références au tableau CC2	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)							
Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés : instruments et réserves							
1	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A éligibles directement émis (et leur équivalent)	4 589	A + B	4 589	4 689	4 689	4 789
2	Réserves admissibles et excédents non répartis	36 394	C + D	35 766	34 373	33 344	32 783
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	692	E	842	638	715	256
5	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1A)	—		—	—	—	—
6	Instruments de fonds propres de la catégorie 1A avant ajustements réglementaires	41 675		41 197	39 700	38 748	37 828
Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Ajustements réglementaires							
7	Ajustements de valorisation prudentiels ⁽¹⁾	24	Note	22	21	21	18
7a	Prêts hypothécaires inversés	—		—	—	—	—
7b	Expositions sur contreparties centrales non admissibles	—		—	—	—	—
7c	Seuils d'importance relative sur protection de crédit	—		—	—	—	—
7d	Absence de paiement contre livraison pour les transactions ne faisant pas appel a un système de livraison contre paiement	—		—	—	—	—
8	Goodwill (nets du passif d'impôt différé correspondant)	596	F + G	592	592	592	592
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires et les logiciels (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	1 002	H + I	1 039	1 059	1 052	1 049
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts différés admissibles)	36	J + K	67	70	57	72
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	336	L	464	382	438	134
12	Déficit de provisions pour pertes attendues ⁽¹⁾	246	Note	296	300	323	339
13	Gain sur vente de produits de la titrisation	—		—	—	—	—
14	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité	23	M	21	21	17	19
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt différé admissibles)	747	N + O	805	561	380	425
16	Participation détenue dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1A (si aucune consolidation n'est effectuée)	—		—	—	—	—
17	Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A	95	B	34	81	32	85
18	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité)	—		—	—	—	—
19	Participations significatives de l'« entité » aux fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes éligibles (montant excédant 10 % des fonds propres de l'entité) ⁽²⁾	3 483	P + Q	3 869	3 571	3 304	3 958
20	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
21	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant excédant le seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
22	Montant excédant le seuil de 15 %						
23	dont : participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	—		—	—	—	—
24	dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires	—		—	—	—	—
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	—		—	—	—	—
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾⁽³⁾	(2 031)	Note	(2 146)	(2 151)	(2 179)	(2 166)
27	Ajustements réglementaires appliqués aux instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés en raison de l'insuffisance des fonds propres de la catégorie 1B et des fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	650	R	650	650	650	146
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	5 207		5 713	5 157	4 687	4 671
29	Total des fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	36 468		35 484	34 543	34 061	33 157

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 19.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

		a	b				
		Au 31 décembre 2025	Références au tableau CC2	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)							
Fonds propres de la catégorie 1B : instruments							
30	Instruments de fonds propres de la catégorie 1B admissibles directement émis	—		—	—	—	—
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	—		—	—	—	—
34	Fonds propres de la catégorie 1B (et instruments de la catégorie 1A non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 1B)	—		—	—	—	—
36	Fonds propres de la catégorie 1B avant ajustements réglementaires	—		—	—	—	—
Fonds propres de la catégorie 1B : ajustements réglementaires							
37	Participation dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
38	Participations croisées dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
39	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs instruments de fonds propres de la catégorie 1A émis par l'entité (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
40	Participations significatives aux fonds propres de banques, entités d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire	650	R	650	650	650	146
41	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 1	(650)	R	(650)	(650)	(650)	(146)
42	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B en raison de l'insuffisance de fonds propres de la catégorie 2 pour couvrir les déductions	—		—	—	—	—
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
44	Total fonds propres de la catégorie 1B	—		—	—	—	—
45	Total fonds propres de la catégorie 1 (1A + 1B)	36 468		35 484	34 543	34 061	33 157
Fonds propres de la catégorie 2 : instruments et provisions							
46	Instruments de fonds propres de la catégorie 2 admissibles directement émis	4 837	S + T	4 889	4 869	5 266	3 989
48	Instruments de fonds propres de la catégorie 2 (et instruments de catégories 1A et 1B non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de la catégorie 2)	—		—	—	—	—
50	Provisions	127	U	136	135	130	99
51	Fonds propres de la catégorie 2 avant ajustements réglementaires	4 964		5 025	5 004	5 396	4 088
Fonds propres de la catégorie 2 : ajustements réglementaires							
52	Participations dans ses propres instruments de fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
53	Participations croisées dans des fonds propres de la catégorie 2 et autres passifs TLAC	—		—	—	—	—
54	Participations de l'« entité » dans les fonds propres de banques et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières situées au-delà du périmètre de consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus de leurs fonds propres de la catégorie 1A émis (montant excédant le seuil de 10 %)	—		—	—	—	—
55	Participations significatives aux fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurances et autres entités financières qui sont hors du périmètre de consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)	1 350	V + W	1 100	1 100	1 100	976
56	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de la catégorie 2	—		—	—	—	—
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de la catégorie 2	1 350		1 100	1 100	1 100	976
58	Total de fonds propres de la catégorie 2	3 614		3 925	3 904	4 296	3 112
59	Total des fonds propres (1A + 1B et 2)	40 082		39 409	38 447	38 357	36 269
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 681		153 868	150 888	151 882	149 621

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 19.

Tableau CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

		a	b				
		Au 31 décembre 2025	Références au tableau CC2	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)							
Ratios et coussins de fonds propres							
61	Fonds propres de la catégorie 1A et assimilés (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	23,7 %		23,1 %	22,9 %	22,4 %	22,2 %
62	Fonds propres de la catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	23,7 %		23,1 %	22,9 %	22,4 %	22,2 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	26,1 %		25,6 %	25,5 %	25,3 %	24,2 %
64	Coussin spécifique à l'entité (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5 %		3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
65	dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : coussin contracyclique spécifique à l'entité	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes	1,0 %		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de la catégorie 1A (en % des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	18,1 %		17,6 %	17,5 %	17,3 %	16,2 %
Minima nationaux							
69	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A	8,0 %		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1	9,5 %		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio minimal de fonds propres totaux	11,5 %		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)							
72	Participations non significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières	3 093	X	3 210	3 010	3 010	3 275
73	Participations significatives dans les instruments de fonds propres de la catégorie 1A d'entités financières	4 060	Y	4 000	3 876	3 802	3 726
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes du passif d'impôt différé correspondant)	—		—	—	—	—
75	Actif d'impôt différé résultant de différences temporaires (net du passif d'impôt différé correspondant)	516	Z	640	629	646	547
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2							
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	127		136	135	130	98
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche standard	127		136	135	130	98
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de la catégorie 2 selon l'approche notations internes	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Éléments considérés dans les fonds propres réglementaires seulement.

(2) Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement.

(3) Inclut les placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli, déduits des fonds propres de la catégorie 1A.

Variations trimestrielles des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Fonds propres de la catégorie 1A					
Solde au début de la période	35 484	34 543	34 061	33 157	32 630
Croissance des réserves et des excédents non répartis	628	1 393	1 029	561	487
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(150)	204	(77)	459	(143)
Parts de capital F ⁽¹⁾	—	(100)	—	(100)	—
Dédutions	506	(556)	(470)	(16)	183
Solde à la fin de la période	36 468	35 484	34 543	34 061	33 157
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽²⁾	36 468	35 484	34 543	34 061	33 157
Fonds propres de la catégorie 2					
Solde au début de la période	3 925	3 904	4 296	3 112	3 082
Instruments admissibles ⁽³⁾	(52)	20	(397)	1 277	24
Portion admissible de la provision pour perte de crédit	(9)	1	5	31	6
Dédutions	(250)	—	—	(124)	—
Solde à la fin de la période	3 614	3 925	3 904	4 296	3 112
Total des fonds propres	40 082	39 409	38 447	38 357	36 269

⁽¹⁾ Les 11 et 12 août 2025, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a procédé à des rachats pour annulation totalisant 10 000 000 parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire. Le 24 mars 2025, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a aussi procédé au rachat pour annulation de 10 000 000 parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.

⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

⁽³⁾ La Fédération a procédé à l'émission d'instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 0,6 G\$ et au rachat d'instruments FPUNV pour un montant de 1 G\$ au cours du 2^e trimestre 2025. La Fédération avait également procédé à des émissions d'instruments admissibles comme FPUNV pour un montant de 1,25 G\$ au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan
Au 31 décembre 2025

	a	b	c	
	Bilan selon les états financiers combinés	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Comprenant	Références au tableau CC1
(en millions de dollars)				
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848	5 047		
Valeurs mobilières	105 677	68 331		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			3 093	X
Autres valeurs mobilières			65 238	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	24 757		
Prêts	316 077	314 286		
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions financières de la catégorie 2			250	V
Autres prêts			314 036	
Provision pour pertes de crédit	(1 374)	(1 374)		
Portion admissible comprise dans les fonds propres de la catégorie 2			(127)	U
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires			(1 247)	
Actif net des fonds distincts	34 079	—		
Autres actifs				
Instruments financiers dérivés	10 862	10 737		
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 030	2 797		
Actifs des contrats de réassurance	1 763	—		
Actifs au titre de droits d'utilisation	425	646		
Immeubles de placement	773	1		
Immobilisations corporelles	1 437	1 054		
Goodwill	596	37		F
Immobilisations incorporelles	1 225	434		H
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 301	1 015		N
Actifs d'impôt différé	916	517		
Actifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires			66	J
Passifs d'impôt différé, sauf ceux attribuables à des différences temporaires			(30)	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires et n'excédant pas les seuils réglementaires			516	Z
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles			(223)	I
Passifs d'impôt différé liés au goodwill			—	G
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets au titre des régimes à prestations définies			(268)	O
Autres éléments d'actifs d'impôt différé			456	
Autres				
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	8 602		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A			189	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			4 060	Y
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant le seuil réglementaire de 10 % des fonds propres de la catégorie 1A ⁽²⁾			3 294	Q
Participations significatives dans les fonds propres de catégorie 1B d'autres institutions financières			650	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières de la catégorie 2			1 100	W
Autres ajustements liés aux participations ⁽²⁾			(691)	
Autres éléments	3 557	3 300		
Total de l'actif	510 242	440 187		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (suite)

Au 31 décembre 2025

	a	b	c	
	Bilan selon les états financiers combinés	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Comprenant	Références au tableau CC1
(en millions de dollars)				
Passif				
Dépôts	329 494	330 612		
Passifs des contrats d'assurance	34 737	—		
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	15 652		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 937	15 355		
Instruments financiers dérivés	8 861	8 601		
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 357	13 983		
Obligations locatives	517	767		
Passifs des contrats de réassurance	35	—		
Passif net des fonds distincts - Contrats d'investissement	30 496	—		
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	655	505		
Passifs d'impôt différé	618	395		
Autres	11 500	7 899		
Obligations subordonnées	4 810	4 810		
Obligations subordonnées incluses dans le calcul des fonds propres de la catégorie 2			4 810	S
Total du passif	467 930	398 579		
Capitaux propres				
Capital social	4 522	4 522		
Parts de qualification			27	T
Parts de capital de la Fédération			4 494	A
Participations croisées sous forme d'instruments de fonds propres de la catégorie 1A			95	B
Parts exclues du calcul des fonds propres réglementaires			(94)	
Excédents non répartis	3 789	3 698		C
Gains (pertes) attribuables à des variations de juste valeur des passifs financiers à l'égard du risque de crédit de l'entité			23	M
Autres excédents non répartis			3 675	
Cumul des autres éléments du résultat global	692	692		E
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie			336	L
Autres			356	
Réserves	32 696	32 696		D
Participations ne donnant pas le contrôle	613	—		
Total des capitaux propres	42 312	41 608		
Total du passif et des capitaux propres	510 242	440 187		

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation réglementaire exclut les filiales d'assurance, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Une description de leurs activités se trouve à la section 2.2 du rapport de gestion du rapport annuel 2025 du Mouvement Desjardins.

⁽²⁾ Inclut les marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques		Parts de qualification		Parts de capital F
1	Émetteur	Caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	s. o.	s. o.	s. o.
3	Droit régissant l'instrument	Québec	Québec	Québec
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 1A
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Parts de qualification	Parts de qualification	Parts de capital
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	27 271 \$	100 \$	4 589 464 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	5 \$	5 \$	10 \$
10	Rubrique comptable	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres
11	Date initiale d'émission	s. o.	s. o.	s. o.
12	Perpétuel ou daté	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance	Aucune date d'échéance
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	s. o.	s. o.	Variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	s. o.	s. o.	4,25 % annuel
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	s. o.	s. o.	Oui
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	s. o.	s. o.	Entièrement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	s. o.	s. o.	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	s. o.	s. o.	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾	Billets subordonnés FPUNV de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ⁽²⁾
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques		Billets subordonnés FPUNV		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WGC2 ISIN : CA31430WGC25	CUSIP : 31430WRG1 ISIN : CA31430WRG10	CUSIP : 31430WU44 ISIN : CA31430WU444
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	972 607 \$	1 004 625 \$	1 032 058 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$	1 000 000 000 \$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	28 mai 2021	23 août 2022	15 mai 2024
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	28 mai 2031	23 août 2032	15 mai 2034
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 28 mai 2026, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 23 août 2027, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	À partir du 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 15 mai 2029, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu			
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable	Fixe, puis variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽³⁾	1,992 % par année jusqu'au 28 mai 2026 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux des acceptations bancaires à 3 mois, majoré de 0,60 % ⁽⁴⁾	5,035 % par année jusqu'au 23 août 2027 (exclusivement). Après cette date, au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 2,29 %	5,279 % par année jusqu'au 15 mai 2029 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,56 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾
25	Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26	Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques		Billets subordonnés FPUNV		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430W7J7 ISIN : CA31430W7J76	Common Code : 310146765 ISIN : CH1454185872	Common Code : 310518930 ISIN : XS3105189305
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
5	Règles de Bâle III après la transition	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2	Instrument catégorie 2
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Billets subordonnés	Billets subordonnés	Billets subordonnés
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	1 246 133 \$	379 714 \$	174 608 \$
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	220 000 000 Fr.	20 000 000 000 ₺
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	24 janvier 2025	26 juin 2025	26 juin 2025
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	24 janvier 2035	26 juin 2035	26 juin 2035
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui	Oui	Oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	À partir du 24 janvier 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé À n'importe quelle date après le 24 janvier 2030 à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	Le 26 juin 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé	Le 26 juin 2030, à la valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu		s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe, puis variable 4,264 % par année jusqu'au 24 janvier 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement sur la période d'observation, majoré de 1,47 %	Fixe 1,3925 % par année jusqu'au 26 juin 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux swap annualisé SARON médian de terme 5 ans, majoré de 1,40 %	Fixe 1,973 % par année jusqu'au 26 juin 2030 (exclusivement). Après cette date, au taux swap semi-annuel TONA médian de terme 5 ans, majoré de 1,11 %
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant ⁽³⁾			
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Convertible	Convertible	Convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾	Voir Note ⁽⁵⁾
25	Si convertible, en totalité ou en partie	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité	Toujours converti en totalité
26	Si convertible, taux de conversion	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾	Voir Note ⁽⁶⁾
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)	Parts Z-capital contingent (instrument catégorie 1A)
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination			
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants	Créanciers seniors incluant les déposants
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	Non	Non	Non
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430WPB4 ISIN : CA31430WPB41	CUSIP : 31429KAH6 / 31429LAH4 ISIN : US31429KAH68 / US31429LAH42	CUSIP : 31429KAK9 / 31429LAK7 ISIN : US31429KAK97 / US31429LAK70
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	Contractuel
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 \$	500 000 000 US\$	750 000 000 US\$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	19 mai 2022	23 août 2022	14 mars 2023
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	19 mai 2027	23 août 2027	14 mars 2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,407 % par année	4,550 % par année	5,70 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 261363054 ISIN : XS2613630545	CUSIP : 31430WZM9 ISIN : CA31430WZM95	CUSIP : 31430WF90 ISIN : CA31430WF908
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.	s. o.
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	34 300 000 000 ¥	500 000 000 \$	1 250 000 000 \$
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	24 avril 2023	16 août 2023	17 novembre 2023
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	24 avril 2028	16 août 2028	17 novembre 2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Oui ⁽⁷⁾
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,00 % par année	5,475 % par année	5,467 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31429KAL7 / 31429LAL5 ISIN : US31429KAL70 / US31429LAL53	Common Code : 289296794 ISIN : XS2892967949	Common Code : 137173683 ISIN : CH1371736831
3	Droit régissant l'instrument	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	Contractuel	s. o.	s. o.
Traitement réglementaire :				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 000 000 000 US\$	500 000 000 €	230 000 000 Fr.
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	26 janvier 2024	5 septembre 2024	11 septembre 2024
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	26 avril 2029	5 septembre 2029	11 septembre 2029
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
Coupon ou dividende				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	5,25 % par année	3,467 % par année	1,4875 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques	Billet de premier rang TLAC		
	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1 Émetteur			
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430W3J1 ISIN : CA31430W3J13	Common Code : 297290606 ISIN : XS2972906064	CUSIP : 31429KAN3 / 31429LAN1 ISIN : US31429KAN37/ US31429LAN10
3 Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)
3a Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	S. o.	S. o.	Contractuel
Traitement réglementaire :			
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	S. o.	S. o.	S. o.
5 Règles de Bâle III après la transition	S. o.	S. o.	S. o.
6 Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7 Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9 Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	1 250 000 000 \$	750 000 000 €	600 000 000 US\$
10 Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11 Date initiale d'émission	24 septembre 2024	14 janvier 2025	27 janvier 2025
12 Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13 Date d'échéance initiale	24 septembre 2029	14 janvier 2027	27 janvier 2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁷⁾	Non	Non
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	S. o.	S. o.	S. o.
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	S. o.	S. o.	S. o.
Coupon ou dividende			
17 Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Variable	Variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,804 % par année	EURIBOR 3 mois + 0,45 % par année	SOFR + 0,63 % par année
19 Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20 Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22 Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23 Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	S. o.	S. o.	S. o.
25 Si convertible, en totalité ou en partie	S. o.	S. o.	S. o.
26 Si convertible, taux de conversion	S. o.	S. o.	S. o.
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	S. o.	S. o.	S. o.
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	S. o.	S. o.	S. o.
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	S. o.	S. o.	S. o.
30 Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	S. o.	S. o.	S. o.
32 Dépréciation totale ou partielle	S. o.	S. o.	S. o.
33 Dépréciation permanente ou temporaire	S. o.	S. o.	S. o.
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	S. o.	S. o.	S. o.
34a Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35 En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	S. o.	S. o.	S. o.
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	S. o.	S. o.	S. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC		
		Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
1	Émetteur			
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	CUSIP : 31430XFZ0 ISIN : CA31430XFZ02	CUSIP : 31429KAP8 / 31429LAP6 ISIN : US31429KAP84 / US31429LAP67	Common Code : 319134883 ISIN : XS3191348831
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	New York (États-Unis), sauf exceptions spécifiques (Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables)	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	Contractuel	s. o.
	Traitement réglementaire :			
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	500 000 000 \$	750 000 000 US\$	750 000 000 €
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	25 août 2025	26 août 2025	29 septembre 2025
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	25 août 2032	26 août 2030	28 mars 2031
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Oui ⁽⁷⁾	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,123 % par année	4,565 % par année	3,250 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.	s. o.

Pour consulter les notes de bas de tableau, se reporter à la page 31.

Tableau CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles (suite)

Au 31 décembre 2025

Caractéristiques		Billet de premier rang TLAC	
1	Émetteur	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Fédération des caisses Desjardins du Québec
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	Common Code : 319655247 ISIN : XS3196552478	Common Code : 324981667 ISIN : XS3249816672
3	Droit régissant l'instrument	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables	Québec ainsi que les lois fédérales du Canada applicables
3a	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	s. o.	s. o.
	Traitement réglementaire :		
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	s. o.	s. o.
5	Règles de Bâle III après la transition	s. o.	s. o.
6	Éligible au niveau de l'entité financière / du groupe / du groupe et de l'entité financière	Entité	Entité
7	Type d'instrument	Autres instruments TLAC	Autres instruments TLAC
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unités monétaires, à la date de déclaration la plus récente)	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement	Montant admissible aux fins de la TLAC seulement
9	Valeur nominale de l'instrument ⁽¹⁾	400 000 000 £	3 000 000 000 ¥
10	Rubrique comptable	Passif – Coût amorti	Passif – Coût amorti
11	Date initiale d'émission	8 octobre 2025	11 décembre 2025
12	Perpétuel ou daté	Daté	Daté
13	Date d'échéance initiale	8 octobre 2030	11 décembre 2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité	Non	Non
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	s. o.	s. o.
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	s. o.	s. o.
	Coupon ou dividende		
17	Dividende/coupon fixe ou variable	Fixe	Fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,875 % par année	1,61 % par année
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements	Non	Non
20	Entièrement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	Non	Non
22	Non cumulatif ou cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion	s. o.	s. o.
25	Si convertible, en totalité ou en partie	s. o.	s. o.
26	Si convertible, taux de conversion	s. o.	s. o.
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	s. o.	s. o.
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	s. o.	s. o.
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	s. o.	s. o.
30	Mécanisme de dépréciation	Non	Non
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s. o.	s. o.
32	Dépréciation totale ou partielle	s. o.	s. o.
33	Dépréciation permanente ou temporaire	s. o.	s. o.
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s. o.	s. o.
34a	Type de subordination	Exemption	Exemption
35	En cas de liquidation, position dans la hiérarchie de subordination (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur à l'instrument)	Pari passu aux dépôts	Pari passu aux dépôts
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	s. o.	s. o.
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	s. o.	s. o.

(1) Le "¥" est le symbole monétaire représentant le Yen. Le "€" est le symbole monétaire représentant l'Euro. Le "Fr." est le symbole monétaire représentant le Franc suisse. Le "£" est le symbole monétaire représentant la Livre sterling.

(2) Sujet à la fusion-liquidation en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers.

(3) Le CORRA correspond au Canadian Overnight Repo Rate Average, le SARON au Swiss Average Rate Overnight et le TONA au Tokyo Overnight Average Rate.

(4) La grande majorité des produits financiers faisant référence aux acceptations bancaires sont dorénavant basés sur le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA). Ainsi, le taux qui sera utilisé en remplacement du taux des acceptations bancaires mentionné sera le CORRA.

(5) Événements déclencheurs FPUNV :

i) l'Autorité annonce publiquement que la Fédération a été avisée par écrit qu'elle est considérée comme non viable ou sur le point de le devenir et que la conversion des billets et d'autres instruments d'urgence émis par la Fédération pourrait rétablir ou maintenir sa viabilité; ou ii) l'administration fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Fédération a accepté ou convenu d'accepter une injection de fonds propres ou toutes autres formes d'aides équivalentes, de la part du gouvernement du Canada ou de l'administration d'une province ou d'une subdivision politique ou d'un organisme ou d'un agent de celle-ci, sans lesquelles l'Autorité aurait jugé la Fédération non viable de par la faiblesse des ratios de fonds propres de la Fédération.

(6) En cas d'un événement déclencheur, chaque billet en circulation sera converti en un nombre de parts Z-capital contingent égal à (multiplicateur x valeur du billet) + prix de conversion, arrondi à la baisse. Veuillez vous référer au supplément de prospectus ou aux paragraphes 5(b)(i) et (ii) et (c) des conditions générales des billets aux porteurs dans le prospectus de billets à moyen terme multidevises, tel qu'appliquable.

(7) L'émetteur peut procéder au remboursement anticipé des billets, en totalité ou en partie, à tout moment et sans l'accord préalable de l'Autorité, moyennant un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours donné aux porteurs de billets, à condition que l'exigence minimale de TLAC, telle que prévue dans la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes, soit respectée.

Tableau TLAC1 – Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution⁽¹⁾)

a					
(en millions de dollars)					
	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires					
1 Instruments de fonds propres de la catégorie 1A et assimilés	35 487	34 525	33 599	33 118	32 227
2 Autres éléments de fonds propres de catégorie 1B avant ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
3 Instruments de catégorie 1B non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
4 Autres ajustements	—	—	—	—	—
Instruments de fonds propres de catégorie 1B éligibles aux termes du dispositif de TLAC					
5 Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	3 598	3 908	3 889	4 282	3 101
7 Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	—	—	—	—	—
8 Fonds propres de catégorie 2 non éligibles en tant que TLAC, car émis par des filiales à des tierces parties	—	—	—	—	—
9 Autres ajustements	—	—	—	—	—
Instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC	3 598	3 908	3 889	4 282	3 101
TLAC liée aux fonds propres réglementaires	39 085	38 433	37 488	37 400	35 328
Obligations sécurisées					
12 Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et subordonnés à des passifs exclus ⁽²⁾	14 085	13 455	11 053	11 215	12 469
13 Instruments de TLAC externe émis directement par l'institution financière et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	—	—	—	—	—
14 Dont : montant éligible en tant que TLAC après application des plafonnements	—	—	—	—	—
15 Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	—	—	—	—	—
16 Engagements éligibles ex ante visant à recapitaliser une IFIS-G en résolution	—	—	—	—	—
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	14 085	13 455	11 053	11 215	12 469
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements					
18 TLAC avant déductions	53 170	51 888	48 541	48 615	47 797
19 Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments éligibles à la TLAC (non applicables aux IFIS-i à point d'entrée unique)	—	—	—	—	—
20 Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	—	—	—	—	—
21 Autres ajustements de TLAC	—	—	—	—	—
TLAC après déductions	53 170	51 888	48 541	48 615	47 797
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC					
23 Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	148 562	148 854	146 087	147 079	145 372
24 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	459 957	462 609	455 892	443 245	427 337
Ratios TLAC et coussins de fonds propres					
25 TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	35,8 %	34,9 %	33,2 %	33,1 %	32,9 %
26 TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	11,6 %	11,2 %	10,6 %	11,0 %	11,2 %
27 Ratio de catégorie 1A (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	17,8 %	16,9 %	15,2 %	15,1 %	14,9 %
28 Coussin spécifique à l'institution (coussin de conservation des fonds propres + coussin contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29 Dont : coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30 Dont : coussin contracyclique spécifique à l'institution	— %	— %	— %	— %	— %
31 Dont : coussin applicable aux institutions financières d'importance systémique	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

(1) Les données figurant dans ce tableau diffèrent de celles présentées dans le Tableau CC1, car elles font référence au groupe de résolution qui exclut la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

(2) Émission de 5,7 G\$ de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC au cours de l'exercice 2025.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique

	Au 31 décembre 2025						Au 30 septembre 2025					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
(en millions de dollars)	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 617	—	4 797	14 114	s. o.	23 528	4 616	—	4 797	13 484	s. o.	22 897
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 617	—	4 797	14 114	s. o.	23 528	4 616	—	4 797	13 484	s. o.	22 897
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 617	—	4 797	14 114	s. o.	23 528	4 616	—	4 797	13 484	s. o.	22 897
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 710	s. o.	3 710	—	—	—	3 756	s. o.	3 756
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	8 695	s. o.	8 695	—	—	—	8 015	s. o.	8 015
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 797	1 709	s. o.	6 506	—	—	4 797	1 713	s. o.	6 510
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 617	—	—	—	s. o.	4 617	4 616	—	—	—	s. o.	4 616

	Au 30 juin 2025						Au 31 mars 2025					
	Rang de créancier						Rang de créancier					
	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme de 1 à 5
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
(en millions de dollars)	Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾	
1 Description du rang du créancier												
2 Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 716	—	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	—	5 250	11 240	s. o.	21 206
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 716	—	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	—	5 250	11 240	s. o.	21 206
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 716	—	4 818	11 076	s. o.	20 610	4 716	—	5 250	11 240	s. o.	21 206
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 492	s. o.	3 492	—	—	—	2 524	s. o.	2 524
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	7 584	s. o.	7 584	—	—	—	8 716	s. o.	8 716
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 818	—	s. o.	4 818	—	—	5 250	—	s. o.	5 250
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.	—	—	—	—	—	s. o.	—
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 716	—	—	—	s. o.	4 716	4 716	—	—	—	s. o.	4 716

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (suite)

		Au 31 décembre 2024				
		Rang de créancier				
		1	2	3	4	5
(en millions de dollars)		(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)
						Somme de 1 à 5
		Partis de capital	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instrument de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne ⁽¹⁾
1	Description du rang du créancier					
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit ⁽²⁾	4 817	—	4 000	12 494	s. o.
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	s. o.
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4 817	—	4 000	12 494	s. o.
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement éligible en tant que TLAC	4 817	—	4 000	12 494	s. o.
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	—	—	—	3 839	s. o.
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	—	—	—	8 655	s. o.
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	—	—	4 000	—	s. o.
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	s. o.
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	4 817	—	—	—	s. o.

⁽¹⁾ Le Mouvement Desjardins ne complète pas cette colonne à ce moment-ci, à l'instar des banques canadiennes.

⁽²⁾ Les parts de capital sont présentées à leur valeur comptable, les dettes subordonnées et les instruments de recapitalisation interne sont présentés à leur valeur nominale.

LIENS ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiche LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
LIA.c)	Expliquer les processus et contrôles mis en place dans le cadre du processus d'évaluation des valeurs comptables afin que qu'elles soient fiables et prudentes.	Rapport de gestion annuel 2025	5.3 - Méthodes comptables critiques et estimations	98-104
		États financiers annuels 2025	Note 4 – Juste valeur des instruments financiers	153-159
LIA.d)	Expliquer le traitement des participations significatives dans les assureurs au niveau des fonds propres réglementaires.	Rapport de gestion annuel 2025	3.2 - Gestion du capital	44-50

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires

Au 31 décembre 2025

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾				
			Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
(en millions de dollars)							
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 848	5 047	5 047	—	—	—	—
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	46 384	17 316	758	—	129	16 429	—
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	59 251	50 987	50 034	—	—	917	36
Titres au coût amorti	42	28	13	—	15	—	—
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	22 809	24 757	—	24 757	—	20 957	—
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	314 703	312 912	312 662	—	—	—	250
Actifs nets des fonds distincts	34 079	—	—	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	10 862	10 737	—	10 737	—	542	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 030	2 797	2 797	—	—	—	—
Actifs des contrats de réassurance	1 763	—	—	—	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	425	646	646	—	—	—	—
Immeubles de placement	773	1	1	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 437	1 054	1 054	—	—	—	—
Goodwill	596	37	—	—	—	—	596
Immobilisations incorporelles	1 225	434	—	—	—	—	1 225
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 241	8 602	4 060	—	—	—	4 542
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 301	1 015	—	—	—	—	1 015
Actifs d'impôt différé	916	517	517	—	—	—	—
Autres	3 557	3 300	3 300	—	—	—	—
Total de l'actif	510 242	440 187	380 889	35 494	144	38 845	7 664

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (suite)

Au 31 décembre 2025

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables des éléments ⁽¹⁾						
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
(en millions de dollars)							
Passif							
Dépôts	329 494	330 612	—	—	—	—	330 612
Passifs des contrats d'assurance	34 737	—	—	—	—	—	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	15 913	15 652	—	15 652	—	15 128	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 937	15 355	—	—	—	11 768	—
Instruments financiers dérivés	8 861	8 601	—	8 601	—	653	—
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 357	13 983	—	—	—	—	13 983
Obligations locatives	517	767	—	—	—	—	767
Passifs des contrats de réassurance	35	—	—	—	—	—	—
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	30 496	—	—	—	—	—	—
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	655	505	—	—	—	—	505
Passifs d'impôt différé	618	395	—	—	—	—	395
Autres	11 500	7 899	—	—	—	—	7 899
Obligations subordonnées	4 810	4 810	—	—	—	—	4 810
Total du passif	467 930	398 579	—	24 253	—	27 549	358 971
Capitaux propres							
Capital social	4 522	4 522	—	—	—	—	4 522
Excédents non répartis	3 789	3 698	—	—	—	—	3 698
Cumul des autres éléments du résultat global	692	692	—	—	—	—	692
Réserves	32 696	32 696	—	—	—	—	32 696
Capitaux propres - Part revenant au Groupe	41 699	41 608	—	—	—	—	41 608
Participations ne donnant pas le contrôle	613	—	—	—	—	—	—
Total des capitaux propres	42 312	41 608	—	—	—	—	41 608
Total du passif et des capitaux propres	510 242	440 187	—	24 253	—	27 549	400 579

⁽¹⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

Tableau LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers

Au 31 décembre 2025

	a	b	c	d	e
	Éléments soumis au ⁽¹⁾				
(en millions de dollars)	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre de titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	432 523	380 889	144	35 494	38 845
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	39 608	—	—	24 253	27 549
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	392 915	380 889	144	11 241	11 296
4 Hors bilan ⁽²⁾	153 049	74 213	—	—	—
5 Écarts de valorisation	—	—	—	—	—
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	427	2 379	—	(1 952)	—
7 Écarts découlant de la prise en compte de provisions	757	757	—	—	—
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	—	—	—	—	—
9 Ajustement au titre des dérivés	9 337	—	—	9 337	—
10 Expositions liées aux opérations de financement par titres ⁽³⁾	31 304	—	—	31 304	—
11 Autres écarts	—	—	—	—	—
12 Valeur réglementaire des expositions⁽⁴⁾	587 789	458 238	144	49 930	11 296

⁽¹⁾ Les montants des colonnes b à e ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne a, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽²⁾ L'exposition initiale est présentée à la colonne a, les colonnes b à e présentent les montants après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit lorsqu'applicable.

⁽³⁾ Étant donné que les expositions liées aux opérations de financement par titres sont déduites à la ligne 2, un ajustement est requis afin d'arriver à l'exposition en cas de défaut.

⁽⁴⁾ Montant agrégé servant au calcul des APR pour chacune des catégories de risques.

Tableau PV1 : Ajustements prudents de la valeur (PVA)

Au 31 décembre 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h
(en millions de dollars)	Équité	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Produits	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitude liée à la clôture, dont :	—	8	12	4	—	24	—	24
2 Valeur moyenne du marché	—	8	12	—	—	20	—	20
3 Coût de clôture	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Concentration	—	—	—	4	—	4	—	4
5 Résiliation anticipée	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Risque lié au modèle	—	—	—	—	—	—	—	—
7 Risque opérationnel	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Coûts d'investissement et de financement						—	—	—
9 Écarts de crédit non acquis						—	—	—
10 Coûts administratifs futurs	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Autre	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Ajustement total	—	8	12	4	—	24	—	24

Au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h
(en millions de dollars)	Équité	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Produits	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitude liée à la clôture, dont :	—	6	7	4	—	17	—	17
2 Valeur moyenne du marché	—	6	7	—	—	13	—	13
3 Coût de clôture	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Concentration	—	—	—	4	—	4	—	4
5 Résiliation anticipée	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Risque lié au modèle	—	—	—	—	—	—	—	—
7 Risque opérationnel	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Coûts d'investissement et de financement						—	—	—
9 Écarts de crédit non acquis						—	—	—
10 Coûts administratifs futurs	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Autre	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Ajustement total	—	6	7	4	—	17	—	17

RISQUE DE CRÉDIT

Fiche CRA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRA.a)	Les différentes composantes du profil de risque de crédit du Mouvement découlant du modèle économique.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de crédit	64-76
CRA.b)	Les critères et les approches retenus pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer des limites de ce risque.	Rapport de gestion annuel 2025	Gestion du risque de crédit	64-71
CRA.c)	La structure et l'organisation de la gestion du risque de crédit et de la fonction de contrôle de ce risque.	Rapport de gestion annuel 2025	Gouvernance en matière de gestion des risques	60-62
CRA.d)	Les liens entre la gestion du risque de crédit et les fonctions de contrôle des risques, de conformité et d'audit interne.	Rapport de gestion annuel 2025	Gouvernance en matière de gestion des risques	60-62
CRA.e)	Le périmètre et les principaux éléments des informations sur l'exposition au risque de crédit et sur la fonction de gestion de ce risque communiqués à la direction et au conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2025	Mesure des risques	57
			Communication des risques	57
			Appétit pour le risque	58
			Approche de gestion intégrée des risques	58-59
			Gouvernance en matière de gestion des risques	60-62

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CR1 – Qualité de crédit des actifs

Type d'exposition (en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 décembre 2025							Au 30 septembre 2025						
	Valeurs comptables brutes des							Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	3 319	310 967	1 374	698	676	1 370	312 912	3 356	308 389	1 530	800	730	1 495	310 215
2 Titres de créance	—	55 852	—	—	—	—	55 852	—	58 500	—	—	—	—	58 500
Autres investissements	—	343	—	—	—	—	343	—	343	—	—	—	—	343
3 Expositions hors bilan	513	141 006	111	—	111	110	141 408	431	145 111	115	—	115	110	145 427
4 Total	3 832	508 168	1 485	698	787	1 480	510 515	3 787	512 343	1 645	800	845	1 605	514 485

Type d'exposition (en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
	Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
	Valeurs comptables brutes des							Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	3 138	302 570	1 510	764	746	1 486	304 198	3 135	292 521	1 403	665	738	1 432	294 253
2 Titres de créance	—	58 523	—	—	—	—	58 523	—	58 333	—	—	—	—	58 333
Autres investissements	—	385	—	—	—	—	385	—	395	—	—	—	—	395
3 Expositions hors bilan	415	140 337	122	1	121	113	140 630	340	143 488	118	—	118	111	143 710
4 Total	3 553	501 815	1 632	765	867	1 599	503 736	3 475	494 737	1 521	665	856	1 543	496 691

Type d'exposition (en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 décembre 2024						
	Valeurs comptables brutes des						
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions / dépréciations	Provisions spécifiques	Provisions générales	Provisions pour pertes attendues des expositions en approches NI	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Prêts	2 906	285 903	1 320	615	705	1 328	287 489
2 Titres de créance	—	53 521	—	—	—	—	53 521
Autres investissements	—	379	—	—	—	—	379
3 Expositions hors bilan	406	142 665	99	—	99	105	142 972
4 Total	3 312	482 468	1 419	615	804	1 433	484 361

Tableau CR2 – Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut

			Pour la période de trois mois terminée le														
			31 décembre 2025			30 septembre 2025			30 juin 2025			31 mars 2025			31 décembre 2024		
(en millions de dollars)			Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total	Prêts	Titres de créances	Total
1	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente		3 356	—	3 356	3 138	—	3 138	3 135	—	3 135	2 906	—	2 906	2 930	—	2 930
2	Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période		957	—	957	888	—	888	923	—	923	1 081	—	1 081	938	—	938
3	Retours à un état non défaillant ⁽¹⁾		(681)	—	(681)	(572)	—	(572)	(819)	—	(819)	(751)	—	(751)	(856)	—	(856)
4	Montants annulés		(315)	—	(315)	(97)	—	(97)	(102)	—	(102)	(101)	—	(101)	(109)	—	(109)
5	Autres variations		2	—	2	(1)	—	(1)	1	—	1	—	—	—	3	—	3
6	Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période considérée (1 + 2 - 3 - 4 ± 5)		3 319	—	3 319	3 356	—	3 356	3 138	—	3 138	3 135	—	3 135	2 906	—	2 906

⁽¹⁾ Comprend notamment les retours à un état non défaillant et les paiements sur les comptes en défaut.

Fiche CRB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRB.a)	Périmètre et définition comptable des termes « en souffrance » ou « déprécié » s'agissant des expositions et différences, le cas échéant, entre les définitions comptables et réglementaires des termes « en souffrance » et « en défaut ».	Rapport de gestion annuel 2025	Gestion du risque de crédit	64-71
		États financiers annuels 2025	Note 2 – Méthodes comptables	130-150
CRB.b)	Expositions en souffrance (échues depuis plus de 90 jours) jugées non dépréciées et motifs de cette évaluation.	États financiers annuels 2025	Note 2 – Méthodes comptables	130-150
			Note 28 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	226-229
CRB.c)	Description des méthodes employées pour déterminer les dépréciations.	États financiers annuels 2025	Note 2 – Méthodes comptables	130-150
CRB.d)	Définition du terme « exposition structurée » retenue par le Mouvement.	États financiers annuels 2025	Note 2 – Méthodes comptables	130-150
CRB.e)	Ventilation des expositions par échéance résiduelle.	États financiers annuels 2025	Note 28 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	226-229
CRB.g)	Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance.	Rapport de gestion annuel 2025	Tableau 32 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés	73
CRB.h)	Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées.	Rapport de gestion annuel 2025	Allègement relatif à un prêt	70

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Portefeuille de prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

	Au 31 décembre 2025		
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit
(en millions de dollars)			
Hypothécaires résidentiels	198 876	446	105
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 426	267	527
Aux organismes publics ⁽¹⁾	4 000	—	8
Aux entreprises			
Agriculture	13 839	350	45
Mines	295	2	2
Pétrole et gaz	289	—	—
Services publics	4 416	101	4
Construction	9 620	304	114
Fabrication	7 117	295	157
Commerce de gros	3 237	91	47
Commerce de détail	6 280	150	79
Transport	2 275	52	22
Industrie de l'information	744	56	33
Finance et assurances	3 695	2	12
Immobilier	21 325	309	91
Services professionnels	2 171	45	28
Gestion de sociétés	1 628	23	10
Services administratifs	523	17	18
Enseignement	326	7	1
Soins de santé	5 643	59	24
Arts et spectacles	861	19	12
Hébergement	2 766	63	21
Autres services	1 715	23	12
Autres entreprises	10	—	2
Total des prêts aux entreprises	88 775	1 968	734
Total des prêts	316 077	2 681	1 374

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Portefeuille de prêts par régions géographiques

	Au 31 décembre 2025		
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit
(en millions de dollars)			
Canada			
Québec ⁽¹⁾	278 732	2 214	1 073
Autres provinces canadiennes	37 047	467	297
Total – Canada	315 779	2 681	1 370
Autres pays	298	—	4
Total	316 077	2 681	1 374

⁽¹⁾ La répartition de certains ajustements experts a été regroupée à la provision pour pertes de crédit de la province du Québec.

Fiche CRC – Informations qualitatives requises sur les techniques d’atténuation du risque de crédit (ARC)

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRC.a)	Les principales caractéristiques des politiques et processus de compensation d’éléments de bilan et hors bilan en indiquant dans quelle mesure le Mouvement y a recours.	États financiers annuels 2025	Note 5 – Compensation d’actifs et de passifs financiers	160-161
CRC.b)	Les principales caractéristiques des politiques et processus d’évaluation et de gestion des sûretés.	Rapport de gestion annuel 2025	Atténuation du risque de crédit	69-70
CRC.c)	Des renseignements sur la concentration des risques de marché ou de crédit dans les instruments d’atténuation du risque de crédit employés (par type de garantie, de sûreté ou de dérivé de crédit).	Rapport de gestion annuel 2025	Atténuation du risque de crédit	69-70

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 décembre 2025						
		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
(en millions de dollars)								
1	Prêts	241 566	71 877	70 861	1 616	485	—	—
2	Titres de créance	55 852	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	343	—	—	—	—	—	—
3	Total	297 761	71 877	70 861	1 616	485	—	—
4	Dont en défaut	2 529	854	782	25	8	—	—

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 30 septembre 2025						
		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
(en millions de dollars)								
1	Prêts	241 434	69 234	68 231	1 700	550	—	—
2	Titres de créance	58 500	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	343	—	—	—	—	—	—
3	Total	300 277	69 234	68 231	1 700	550	—	—
4	Dont en défaut	2 560	853	789	24	7	—	—

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 30 juin 2025						
		Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
(en millions de dollars)								
1	Prêts	237 674	66 969	65 964	1 666	560	—	—
2	Titres de créance	58 523	—	—	—	—	—	—
	Autres investissements	385	—	—	—	—	—	—
3	Total	296 582	66 969	65 964	1 666	560	—	—
4	Dont en défaut	2 345	845	785	26	8	—	—

Tableau CR3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 mars 2025						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	231 284	63 307	62 376	1 737	593	—	—
2 Titres de créance	58 333	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	395	—	—	—	—	—	—
3 Total	290 012	63 307	62 376	1 737	593	—	—
4 Dont en défaut	2 346	830	781	24	8	—	—
	a	b	c	d	e	f	g
	Au 31 décembre 2024						
(en millions de dollars)	Expositions non garanties (valeurs comptables brutes)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des sûretés – Montant couvert	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des garanties financières – Montant couvert	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions garanties par des dérivés de crédit – Montant couvert
1 Prêts	227 094	60 733	59 788	1 629	607	—	—
2 Titres de créance	53 521	—	—	—	—	—	—
Autres investissements	379	—	—	—	—	—	—
3 Total	280 994	60 733	59 788	1 629	607	—	—
4 Dont en défaut	2 255	694	646	13	5	—	—

Fiche CRD – Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRD.a)	Les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) et des organismes de crédit à l'exportation (OCE) auxquels l'entité fait appel et les raisons des variations constatées sur la période considérée.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de contrepartie et d'émetteur	75-76
CRD.d)	L'alignement de l'échelle alphanumérique de chaque agence utilisée avec les tranches de risque.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de crédit	64-76

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Cette cote est utilisée dans le calcul des exigences de fonds propres des classes d'actifs « Entreprises », « Banques », « Emprunteurs souverains » ainsi que pour la classe d'actifs « Portefeuille de négociation ».

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2025						Au 30 septembre 2025					
	Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
(en millions de dollars)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
Classes d'actifs												
1 Emprunteurs souverains	2 869	—	4 993	332	16	0,30 %	4 549	—	6 470	316	—	— %
2 Organismes publics hors administration centrale	7 537	7 422	7 612	1 616	1 846	20,00 %	7 559	7 875	7 609	1 726	1 867	20,00 %
3 Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4 Institutions de dépôts et banques	2 088	566	2 864	80	1 149	39,00 %	2 114	568	2 899	80	1 150	38,60 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	776	—	509	65,60 %	—	—	786	—	518	66,00 %
5 Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6 Entreprises	8 646	11 502	8 576	4 855	11 746	87,50 %	7 958	11 365	7 886	4 701	10 993	87,30 %
Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : financements spécialisés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
7 Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	343	—	343	—	856	250,00 %	343	—	343	—	857	250,00 %
8 Portefeuilles de détail réglementaires	1 688	4 402	1 617	1 103	1 569	57,70 %	1 739	4 415	1 633	1 113	1 608	58,60 %
9 Immobiliers	7 882	1 641	5 499	225	3 942	68,90 %	7 623	1 565	5 454	207	3 905	69,00 %
Dont : immobiliers résidentiels général	626	12	363	—	293	80,60 %	629	14	370	—	298	80,60 %
Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	4 365	855	2 286	13	1 065	46,40 %	4 097	826	2 225	17	1 051	46,90 %
Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
Dont : immobiliers commerciaux général	1 060	532	1 051	185	921	74,50 %	988	427	979	158	828	72,80 %
Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 314	25	1 285	5	1 115	86,50 %	1 382	24	1 353	5	1 164	85,70 %
Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	517	217	514	22	548	102,30 %	527	274	527	27	564	101,80 %
10 Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12 Expositions en défaut	183	62	171	8	250	139,60 %	178	28	166	4	244	143,50 %
13 Autres actifs ⁽³⁾	20 223	—	20 223	—	5 220	25,80 %	19 563	—	19 563	—	5 212	26,60 %
14 Total	51 459	25 595	51 898	8 219	26 594	44,20 %	51 626	25 816	52 023	8 147	25 836	42,90 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Au 30 juin 2025						Au 31 mars 2025					
		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾		APR et proportion des APR	
(en millions de dollars)		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
Classes d'actifs													
1	Emprunteurs souverains	5 484	—	7 273	291	—	— %	4 892	—	6 404	296	—	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 417	7 579	7 475	1 668	1 829	20,00 %	7 729	7 270	7 784	1 611	1 880	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 799	573	2 553	80	1 156	43,90 %	1 928	534	2 631	82	1 071	39,50 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	754	—	498	66,00 %	—	—	703	—	464	66,00 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	7 402	10 762	7 334	4 459	10 125	85,90 %	8 103	11 897	8 021	5 081	11 581	88,40 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	46	—	46	9	20,00 %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : financements spécialisés	215	60	214	28	236	97,30 %	840	916	840	387	1 323	107,90 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	385	—	385	—	962	250,00 %	395	—	395	—	987	250,00 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 724	4 338	1 603	1 094	1 574	58,40 %	1 698	4 356	1 575	1 101	1 572	58,80 %
9	Immobiliers	7 492	1 460	5 443	180	3 883	69,10 %	7 241	1 532	5 470	187	3 947	69,80 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	633	13	363	—	292	80,80 %	651	10	382	—	313	82,00 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 950	765	2 208	18	1 038	46,60 %	3 650	767	2 187	15	1 039	47,20 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	1 005	352	997	126	807	71,90 %	1 020	385	1 011	134	832	72,60 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 387	26	1 358	6	1 191	87,40 %	1 330	19	1 300	3	1 131	86,80 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	517	304	517	30	555	101,40 %	590	351	590	35	632	101,10 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	156	20	146	3	213	143,60 %	121	20	117	4	170	140,40 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	17 667	—	17 667	—	5 043	28,50 %	17 033	—	17 033	—	5 112	30,00 %
14	Total	49 526	24 732	49 879	7 775	24 785	43,00 %	49 140	25 609	49 430	8 362	26 320	45,50 %

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 50.

Tableau CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f
		Au 31 décembre 2024					
		Expositions avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾	Expositions après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC) et des techniques ARC ⁽²⁾	APR et proportion des APR			
(en millions de dollars)		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Proportion des APR
Classes d'actifs							
1	Emprunteurs souverains	4 458	—	5 839	280	—	— %
2	Organismes publics hors administration centrale	7 224	7 813	7 278	1 711	1 798	20,00 %
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	— %
4	Institutions de dépôts et banques	1 751	530	2 419	72	1 016	40,80 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	668	—	441	66,00 %
5	Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	— %
6	Entreprises	10 350	13 548	10 273	5 634	14 410	90,60 %
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	41	—	41	8	20,00 %
	Dont : financements spécialisés	3 720	2 450	3 720	1 030	4 752	100,00 %
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	379	—	379	—	947	250,00 %
8	Portefeuilles de détail réglementaires	1 715	4 275	1 582	1 080	1 546	58,10 %
9	Immobiliers	6 952	1 364	5 309	156	3 804	69,60 %
	Dont : immobiliers résidentiels général	643	10	370	—	305	82,20 %
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	3 459	722	2 128	14	1 010	47,20 %
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—	—	—	— %
	Dont : immobiliers commerciaux général	1 048	302	1 039	108	826	72,00 %
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	1 250	21	1 220	3	1 074	87,90 %
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	552	309	552	31	589	101,10 %
10	Prêts hypothécaires inversés	—	—	—	—	—	— %
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	—	—	—	—	—	— %
12	Expositions en défaut	128	71	124	9	187	112,00 %
13	Autres actifs ⁽³⁾	16 953	—	16 953	—	5 346	31,50 %
14	Total	49 910	27 601	50 156	8 942	29 054	49,10 %

(1) Excluent le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans les fonds d'investissement et le risque de règlement.

(2) Les expositions sont présentées, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

Portefeuille réglementaire /

Pondération des risques (en millions de dollars)		Au 31 décembre 2025																												
		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	5 244			81						—									—				—					—	5 325
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 228						—									—				—					—	9 228
3	Banques multilatérales de développement	—			—		—				—									—				—					—	—
4	Institutions de dépôts et banques				1 537		519		—		—					—				—					120				768	2 944
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—		8		—		—					—				—				—					768	776
5	Obligations sécurisées				—		—		—		—					—				—				—					—	—
6	Entreprises				1 243						734			—		742	—	1 316		9 278				—	118				—	13 431
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—			—		—				—				—					—	—
	Dont : financements spécialisés				—						—					—	—			—				—	—				—	—
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—						343			—	343
8	Portefeuilles de détail réglementaires			796	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 895	—	—	—	29	—	—	—	—	—				—	2 720
9	Immobiliers	—	—	—	109	25	340	420	9	793	734	—	364	—	390	352	—	254	767	828	5	118	—	105	—	—	—	—	111	5 724
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	21	25	42	41	9		1			—	—	224	—	—		—			—	—	—	—	—	—	—	363
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			298	379		793	733		16			9	—				5			66	—	—	—	—	—	2 299
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—			—	—	—				—			—	—						—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	88		—		—		—	—	348	—		119	—	254		316			—	—	—	—	—	111	1 236	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											390				767			118	—	15	—	—	—	—	—	1 290
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																512			—	24	—	—	—	—	—	536
10	Prêts hypothécaires inversés						—	—		—			—							—				—					—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					—	—
12	Expositions en défaut										—									37					142				—	179
13	Autres actifs ⁽²⁾	14 721			354															5 148								—	—	20 223
14	Total	19 965	—	796	12 552	25	859	420	9	793	1 468	—	364	—	390	2 989	—	1 570	767	15 320	5	118	—	485	343	—	—	879	60 117	

		Au 31 décembre 2025			
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	30 016	10 796	33 %	34 730
2	40 % - 70 %	3 085	642	49 %	3 791
3	75 % - 80 %	2 335	3 517	31 %	2 990
4	85 %	1 492	524	20 %	1 570
5	90 % - 100 %	13 189	8 501	35 %	16 086
6	105 % - 130 %	123	—	— %	123
7	150 %	876	1 615	10 %	485
8	250 %	343	—	— %	342
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	51 459	25 595	32 %	60 117

Portefeuille réglementaire / Pondération des risques		Au 30 septembre 2025																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 786			—						—									—				—				—	6 786	
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 335						—									—				—				—	9 335	
3	Banques multilatérales de développement	—			—		—				—									—				—				—	—	
4	Institutions de dépôts et banques				1 502		588		—		—				—					—				103				786	2 979	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—		—		—		—				—					—				—				786	786	
5	Obligations sécurisées				—		—		—		—				—					—				—				—	—	
6	Entreprises				1 210						632			—		734	—	1 169		8 745				—	97				—	12 587
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—			—		—				—				—				—	—	
	Dont : financements spécialisés				—						—				—	—				—				—	—			—	—	
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—				—		343		—	343	
8	Portefeuilles de détail réglementaires				779	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 904	—	—	—	63	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 746
9	Immobiliers	—	—	—	115	23	287	419	8	816	710	—	367	—	439	349	—	211	803	834	2	99	—	109	—	—	—	70	5 661	
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	27	23	38	45	8		1			—	—	227	—	—		—			—	—	—	—	—	1	370	
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			249	374		816	709		13			7	—				2		—	72	—	—	—	—	2 242	
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—			—	—	—	—		—	—			—	—				—		—	—	—	—	—	—	—	
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	88		—	—			—	—	354	—		115	—	211		300			—	—	—	—	—	69	1 137	
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											439				803			99		17	—	—	—	—	1 358	
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																534			—	20	—	—	—	—	554	
10	Prêts hypothécaires inversés						—	—		—			—							—				—				—	—	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				—	—	
12	Expositions en défaut										—									22				148				—	170	
13	Autres actifs ⁽²⁾	13 910			551															5 102							—	—	19 563	
14	Total	20 696	—	779	12 713	23	875	419	8	816	1 342	—	367	—	439	2 987	—	1 380	803	14 766	2	99	—	457	343	—	—	856	60 170	

Au 30 septembre 2025					
Pondération	Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾	
1	moins de 40 %	31 001	32 %	35 574	
2	40 % - 70 %	3 057	599	3 757	
3	75 % - 80 %	2 079	3 694	2 987	
4	85 %	1 319	473	1 380	
5	90 % - 100 %	12 788	8 328	15 570	
6	105 % - 130 %	102	—	101	
7	150 %	937	1 557	458	
8	250 %	343	—	343	
9	400 %	—	—	—	
10	1 250 %	—	—	—	
11	Expositions totales	51 626	25 816	32 %	60 170

Portefeuille réglementaire / Ponderation des risques																	Au 30 juin 2025																
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total				
1	Emprunteurs souverains	7 564			—						—									—				—				—	7 564				
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 143						—									—				—				—	9 143				
3	Banques multilatérales de développement	—			—			—			—									—				—				—	—				
4	Institutions de dépôts et banques				1 052		661		—		—					—				—				166				754	2 633				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—		—		—		—					—				—				—				754	754				
5	Obligations sécurisées				—		—		—		—					—				—				—				—	—				
6	Entreprises				1 388						640				—	612	125	978		7 852				61	137			—	11 793				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				46						—				—					—								—	46				
	Dont : financements spécialisés				—						—				—	125				56			61	—				—	242				
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—				—		385		—	385				
8	Portefeuilles de détail réglementaires			769	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 879	—	—	—	49	—	—	—	—	—	—	—	—	2 697				
9	Immobiliers	—	—	—	116	23	285	402	4	810	730	—	387	—	445	339	—	202	761	810	2	103	—	134	—	—	—	70	5 623				
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	26	23	39	44	4		2			—	—	222	—	—		—			—	—	—	—	—	3	363				
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			246	358		810	728		14			4	—				2		—	64	—	—	—	—	2 226				
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—				—	—	—		—	—			—	—			—			—	—	—	—	—	—	—				
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	90		—	—	—		—	—	373	—		113	—	202		278			—	—	—	—	—	67	1 123				
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—									445						761			103	—	55	—	—	—	—	1 364				
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																532			—	15	—	—	—	—	547				
10	Prêts hypothécaires inversés						—	—		—			—							—				—				—	—				
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				—	—				
12	Expositions en défaut										—									19				130				—	149				
13	Autres actifs ⁽²⁾	12 206			523															4 938							—	—	17 667				
14	Total	19 770	—	769	12 222	23	946	402	4	810	1 370	—	387	—	445	2 830	125	1 180	761	13 668	2	103	61	567	385	—	—	824	57 654				

Montants d'exposition et FCEC appliqués aux expositions hors bilan, classés en fonction de la catégorie de risques des expositions converties

		a	b	c	d
		Au 30 juin 2025			
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	29 107	10 919	33 %	34 201
2	40 % - 70 %	3 676	584	44 %	3 770
3	75 % - 80 %	2 195	3 559	31 %	2 956
4	85 %	1 125	461	18 %	1 180
5	90 % - 100 %	11 868	7 799	34 %	14 430
6	105 % - 130 %	167	—	40 %	166
7	150 %	1 003	1 410	9 %	566
8	250 %	385	—	— %	385
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 526	24 732	31 %	57 654

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Portefeuille réglementaire /

Pondération des risques		Au 31 mars 2025																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 700			—						—									—				—				—	6 700	
2	Organismes publics hors administration centrale	—			9 395						—									—				—				—	9 395	
3	Banques multilatérales de développement	—					—				—									—				—				—		
4	Institutions de dépôts et banques				1 240		663		—		—					—				—					107				703	2 713
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—		—		—		—					—				—					—				703	703
5	Obligations sécurisées				—		—		—		—					—				—					—				—	—
6	Entreprises				1 313						636			—		575	481	945		8 435				644	73				—	13 102
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				—						—			—		—				—					—				—	—
	Dont : financements spécialisés				—						—					—	481			102				644	—				—	1 227
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—															—				—		395			—	395
8	Portefeuilles de détail réglementaires			754	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 850	—	—	—	72	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 676
9	Immobiliers	—	—	—	116	24	291	405	4	806	693	—	420	—	451	354	—	153	703	935	3	102	—	139	—	—	—	—	58	5 657
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	25	24	42	42	4		2			—	—	239	—	—		—			—	—	—	—	—	—	4	382
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			249	363		806	691		9			3	—				3		—	78	—	—	—	—	—	2 202
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—				—	—		—					—	—			—			—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	91		—		—		—	—	411	—		112	—	153		324			—	—	—	—	—	—	54	1 145
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—										451					703			102	—	47	—	—	—	—	—	1 303
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																611			—	14	—	—	—	—	—	625
10	Prêts hypothécaires inversés						—	—		—			—							—				—					—	—
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				—	—
12	Expositions en défaut										—									23				98					—	121
13	Autres actifs ⁽²⁾	11 551			462															5 020								—	—	17 033
14	Total	18 251	—	754	12 526	24	954	405	4	806	1 329	—	420	—	451	2 779	481	1 098	703	14 485	3	102	644	417	395	—	—	761	57 793	

		a	b	c	d
		Au 31 mars 2025			
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	28 060	10 678	33 %	32 972
2	40 % - 70 %	3 618	734	42 %	3 713
3	75 % - 80 %	2 474	3 466	32 %	3 260
4	85 %	1 060	485	15 %	1 098
5	90 % - 100 %	12 370	8 208	35 %	15 187
6	105 % - 130 %	464	705	41 %	749
7	150 %	699	1 333	8 %	418
8	250 %	395	—	— %	395
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 140	25 609	33 %	57 792

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 55.

Portefeuille réglementaire / Ponderation des risques		Au 31 décembre 2024																												
(en millions de dollars)		0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total	
1	Emprunteurs souverains	6 119			—						—									—				—				—	6 119	
2	Organismes publics hors administration centrale	—			8 989						—									—				—				—	8 989	
3	Banques multilatérales de développement	—			—			—			—									—								—		
4	Institutions de dépôts et banques				1 121		580		—		7					—				—					115				668	2 491
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques				—		—		—		—					—				—					—				668	668
5	Obligations sécurisées				—		—		—		—					—				—					—				—	—
6	Entreprises				1 154						682			—		517	2 724	855		8 103				1 832	40				—	15 907
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises				41						—			—		—				—					—				—	41
	Dont : financements spécialisés				—						5					—	2 724			189				1 832	—				—	4 750
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments de fonds propres	—			—																					379			—	379
8	Portefeuilles de détail réglementaires				780	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 812	—	—	—	70	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 662
9	Immobiliers	—	—	—	117	25	279	364	4	759	723	—	386	—	461	350	—	192	583	862	3	103	—	159	—	—	—	—	95	5 465
	Dont : immobiliers résidentiels général	—	—	—	25	25	36	41	4		2			—	1	232	—	—		—			—	—	—	—	—	—	4	370
	Dont : immobiliers résidentiels producteur de revenus	—	—	—			243	323		759	721		21			3	—				3		—	69	—	—	—	—	—	2 142
	Dont : autres immobiliers résidentiels	—	—	—			—	—	—		—		—			—	—				—		—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont : immobiliers commerciaux général	—	—	—	92		—	—	—	—	—	—	385	—		115	—	192		292			—	—	—	—	—	—	91	1 147
	Dont : immobiliers commerciaux producteur de revenus	—	—	—											460				583			103	—	77	—	—	—	—	—	1 223
	Dont : acquisitions de terrains, développements et constructions	—	—	—																570			—	13	—	—	—	—	—	583
10	Prêts hypothécaires inversés						—	—		—			—							—				—				—	—	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				—	—	
12	Expositions en défaut										—									25					108				—	133
13	Autres actifs ⁽²⁾	11 223			480															5 250								—	—	16 953
14	Total	17 342	—	780	11 861	25	859	364	4	759	1 412	—	386	—	461	2 679	2 724	1 047	583	14 310	3	103	1 832	422	379	—	—	763	59 090	

a b c d

		Au 31 décembre 2024			
Pondération		Expositions sur éléments de bilan	Expositions hors bilan (Avant FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après FCEC et techniques ARC) ⁽⁴⁾
1	moins de 40 %	26 597	11 089	32 %	31 326
2	40 % - 70 %	3 553	849	43 %	3 690
3	75 % - 80 %	4 196	4 498	34 %	5 403
4	85 %	1 007	502	15 %	1 048
5	90 % - 100 %	12 018	8 314	36 %	14 892
6	105 % - 130 %	1 528	985	42 %	1 938
7	150 %	632	1 364	9 %	422
8	250 %	379	—	— %	379
9	400 %	—	—	— %	—
10	1 250 %	—	—	— %	—
11	Expositions totales	49 910	27 601	32 %	59 098

(2) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique ne comprend pas les éléments au-dessous d'un certain seuil et qui sont pondérés à 250 %.

(4) Les expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés).

Fiche CRE – Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CRE.d)	Périmètre sur lequel l'Autorité accepte cette approche.	Rapport de gestion annuel 2025	Actifs pondérés en fonction des risques	48-49
			Accord de Bâle sur les fonds propres	62-63
CRE.e)	Pour chaque portefeuille, part des ECD au sein du groupe (en pourcentage du total des ECD) concernées par les approches standard, NI fondation et NI avancée et proportion de portefeuilles inclus dans un plan de sortie.	Rapport de gestion annuel 2025	Tableau 26 – Expositions par classes d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])	66

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.**Conception et développement des modèles**

La conception et le développement des modèles reposent sur la première ligne de défense, qui doit impérativement :

- utiliser un choix de modèles dont la pertinence doit être prouvée préalablement à son développement. Le choix de modélisation doit alors être documenté;
- s'assurer que le risque du portefeuille de crédit est noté à l'intérieur de systèmes de notation conformément aux exigences réglementaires et en fonction du profil de risque de l'organisation;
- prendre en considération les éléments sous-jacents aux paramètres de risque, notamment : la définition de défaut, la segmentation, les sûretés ARC, les garants reconnus et la gouvernance;
- respecter les principes et indicateurs d'appétit pour le risque (AR), lorsqu'applicables;
- inclure des méthodes de mesure portant sur des analyses de sensibilité, des sources d'incertitude et des niveaux de conservatisme;
- respecter les encadrements en vigueur tels qu'élaborés par la vice-présidence Risque de crédit (VPRC).

De plus, les modèles doivent reposer sur une documentation exhaustive, détaillée et accessible, comportant :

- les techniques de modélisation adoptées, les hypothèses et approximations utilisées, les sources de données utilisées, les données utilisées, les données indirectes employées ainsi que toutes les faiblesses et les limites pertinentes du modèle;
- un inventaire des modèles mis à jour, afin d'y inclure notamment le segment visé, et ce dans le cadre du test utilisation;
- une liste mise à jour des utilisations des modèles.

Les modèles ainsi développés ne sont implantés qu'après avoir fait l'objet d'une validation indépendante par la deuxième ligne de défense, lorsqu'applicable, et d'une approbation par l'instance requise telle que définie dans les directives. Ultimement, la troisième ligne de défense s'assure que les travaux de la deuxième ligne sont réellement indépendants de la première et se garde un droit de regard d'auditer les travaux des deux lignes en question.

Principales caractéristiques des modèles approuvés

Les modèles internes PD et PCD particuliers et entreprise de détail approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles de notation comportementaux utilisés dans les opérations ou encore sur des classes de garantie. En effet, les modèles NI particulier et entreprise de détail PD sont segmentés à partir de modèles comportementaux pour lesquels les données remontent jusqu'à 2005 (particulier) ou 2009 (entreprise de détail).

Pour la clientèle entreprise non détail, les modèles internes PD et PCD approuvés pour le calcul des fonds propres réglementaires reposent sur des modèles statistiques et des modèles experts utilisés lors de l'évaluation du risque à l'octroi ou lors de sa révision. L'historique des données de ces modèles NI remontent à leur implantation en 2016.

Dans le cas de la PD, l'évaluation se fait sur l'image de l'ensemble du portefeuille en fonction d'une définition du défaut de 12 mois. Pour la PCD, la méthode utilisée est dite courante, donc qui représente la dernière évaluation établie sur le flux, et vise à quantifier l'ensemble des flux associés au défaut.

Quant au facteur de conversion en équivalent-crédit (FCEC), celui-ci aussi se base sur des données allant jusqu'à 2005, mais est segmenté en fonction soit du taux d'utilisation ou de la notation comportementale.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	43 255	4 364	45,12 %	115 745	0,02 %	35	26,87 %	2,7	6 942	6,00 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	1	4	30,12 %	2	25,01 %	1	70,21 %	1,6	8	369,28 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	43 265	4 368	45,11 %	115 756	0,02 %	37	26,87 %	2,7	6 951	6,00 %	4	21
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	407	178	51,89 %	483	0,07 %	2 620	36,17 %	1,2	48	10,03 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 768	1 704	32,60 %	2 862	0,21 %	33 333	24,69 %	1,2	419	14,64 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	9 269	3 856	33,66 %	9 485	0,35 %	14 770	25,42 %	1,3	2 160	22,78 %	9	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 322	2 855	33,48 %	8 460	0,58 %	4 241	24,02 %	1,3	2 318	27,40 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	25 775	7 764	33,33 %	25 604	1,44 %	13 041	25,68 %	1,3	10 748	41,98 %	95	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 391	2 468	34,79 %	9 514	4,45 %	3 966	24,12 %	1,3	5 294	55,64 %	102	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 922	383	35,77 %	1 830	17,55 %	713	29,60 %	1,1	2 117	115,66 %	104	s. o.
	100,00 (défaut)	1 624	365	15,41 %	1 432	100,00 %	499	24,41 %	1,1	1 785	124,63 %	325	s. o.
	Sous-total	60 478	19 573	33,47 %	59 670	4,41 %	73 183	25,28 %	1,3	24 889	41,71 %	648	526
Total de la clientèle non détail - AIRB		103 743	23 941	36,53 %	175 426	1,53 %	73 220	26,33 %	2,2	31 840	18,15 %	652	547

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
					ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC								
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen		PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	44 659	4 099	46,68 %	114 757	0,02 %	30	26,18 %	2,7	6 696	5,83 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	10	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	4	—	— %	4	1,94 %	1	75,00 %	1,0	6	157,94 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	1	30,12 %	4	25,01 %	1	24,45 %	1,3	5	130,01 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	44 676	4 100	46,68 %	114 774	0,02 %	33	26,19 %	2,7	6 708	5,84 %	4	21
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	445	164	48,10 %	508	0,07 %	2 217	35,30 %	1,2	48	9,30 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 835	1 888	33,29 %	2 959	0,21 %	32 147	27,22 %	1,2	484	16,37 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 888	4 327	34,39 %	9 285	0,36 %	15 011	25,00 %	1,3	2 061	22,20 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	8 566	2 845	33,81 %	8 673	0,58 %	4 414	24,18 %	1,3	2 395	27,61 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	25 230	7 575	34,23 %	24 715	1,45 %	13 354	25,48 %	1,3	10 283	41,61 %	92	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 271	2 162	34,37 %	9 306	4,39 %	4 113	23,21 %	1,3	4 924	52,92 %	96	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 038	403	34,12 %	1 945	19,58 %	703	34,65 %	1,2	2 740	140,85 %	149	s. o.
	100,00 (défaut)	1 616	276	12,02 %	1 393	100,00 %	512	24,97 %	1,1	1 630	117,10 %	346	s. o.
	Sous-total	59 889	19 640	33,97 %	58 784	4,47 %	72 471	25,32 %	1,3	24 565	41,79 %	705	541
Total de la clientèle non détail - AIRB		104 565	23 740	37,33 %	173 558	1,54 %	72 504	25,89 %	2,2	31 273	18,02 %	709	562

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	44 270	3 836	46,61 %	111 922	0,02 %	17	26,31 %	2,7	6 592	5,89 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	19	100,00 %	19	1,94 %	1	14,42 %	1,1	6	30,65 %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	44 279	3 855	46,78 %	111 950	0,02 %	19	26,31 %	2,7	6 599	5,89 %	4	18
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	464	168	51,43 %	525	0,07 %	2 180	35,48 %	1,2	50	9,68 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 845	1 822	33,15 %	2 957	0,21 %	32 080	27,25 %	1,2	486	16,42 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 522	4 162	36,21 %	9 050	0,36 %	14 639	26,28 %	1,3	2 138	23,63 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 945	2 965	33,52 %	8 104	0,58 %	4 316	24,87 %	1,3	2 310	28,50 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	25 084	7 303	34,61 %	24 691	1,46 %	13 031	25,01 %	1,3	10 136	41,05 %	91	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 753	2 206	33,60 %	9 837	4,28 %	4 048	23,09 %	1,3	5 117	52,02 %	98	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 293	466	35,73 %	2 197	19,87 %	652	38,62 %	1,2	3 464	157,68 %	188	s. o.
	100,00 (défaut)	1 436	275	12,67 %	1 211	100,00 %	532	25,74 %	1,0	1 481	122,35 %	306	s. o.
	Sous-total	59 342	19 367	34,46 %	58 572	4,29 %	71 478	25,59 %	1,3	25 182	42,99 %	704	524
Total de la clientèle non détail - AIRB		103 621	23 222	37,66 %	170 522	1,50 %	71 497	26,06 %	2,2	31 781	18,64 %	708	542

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	42 993	2 564	46,06 %	105 991	0,02 %	30	26,38 %	2,7	6 258	5,90 %	4	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	9,98 %	1,0	1	8,02 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	43 002	2 564	46,06 %	106 000	0,02 %	31	26,38 %	2,7	6 259	5,90 %	4	16
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	408	170	51,00 %	475	0,07 %	2 045	35,26 %	1,2	47	9,81 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 878	1 805	32,99 %	2 930	0,21 %	32 064	26,74 %	1,2	467	15,93 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	8 340	4 212	37,00 %	8 983	0,35 %	14 342	26,21 %	1,4	2 132	23,74 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 900	3 187	35,04 %	8 265	0,58 %	4 281	24,65 %	1,3	2 366	28,63 %	12	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 814	7 037	33,76 %	23 488	1,45 %	13 091	25,00 %	1,3	9 541	40,62 %	86	s. o.
	2,50 à < 10,00	10 422	2 465	34,43 %	9 674	4,29 %	4 094	23,67 %	1,3	5 195	53,70 %	99	s. o.
	10,00 à < 100,00	2 202	485	33,79 %	2 075	20,08 %	686	38,32 %	1,2	3 370	162,43 %	177	s. o.
	100,00 (défaut)	1 366	248	15,34 %	1 179	100,00 %	522	24,82 %	1,0	1 603	135,94 %	242	s. o.
	Sous-total	57 330	19 609	34,67 %	57 069	4,27 %	71 125	25,57 %	1,3	24 721	43,32 %	626	437
Total de la clientèle non détail - AIRB		100 332	22 173	37,65 %	163 069	1,51 %	71 156	26,10 %	2,2	30 980	19,00 %	630	453

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	39 503	2 835	44,90 %	99 900	0,02 %	31	28,82 %	2,8	7 150	7,16 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	9	—	— %	9	0,27 %	1	50,00 %	1,1	4	41,42 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	39 512	2 835	44,90 %	99 909	0,02 %	32	28,82 %	2,8	7 154	7,16 %	5	11
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	404	158	52,03 %	470	0,07 %	1 967	34,80 %	1,3	44	9,25 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	2 927	1 726	32,45 %	2 912	0,21 %	31 990	26,63 %	1,2	455	15,63 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 934	4 201	35,47 %	8 525	0,35 %	14 110	25,35 %	1,4	1 910	22,40 %	8	s. o.
	0,50 à < 0,75	7 701	3 201	34,69 %	8 127	0,57 %	4 228	24,14 %	1,4	2 285	28,12 %	11	s. o.
	0,75 à < 2,50	23 892	6 797	34,38 %	23 535	1,46 %	12 971	24,69 %	1,3	9 492	40,34 %	85	s. o.
	2,50 à < 10,00	9 862	2 355	34,82 %	9 272	4,31 %	3 877	23,73 %	1,3	5 090	54,89 %	95	s. o.
	10,00 à < 100,00	1 997	420	32,60 %	1 885	19,14 %	681	35,95 %	1,4	2 858	151,64 %	144	s. o.
	100,00 (défaut)	1 302	252	15,09 %	1 124	100,00 %	535	23,63 %	1,0	1 461	130,00 %	215	s. o.
	Sous-total	56 019	19 110	34,46 %	55 850	4,13 %	70 359	25,10 %	1,3	23 595	42,25 %	560	381
Total de la clientèle non détail - AIRB		95 531	21 945	37,13 %	155 759	1,49 %	70 391	27,49 %	2,2	30 749	19,74 %	565	392

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 977	18	40,00 %	1 124	0,08 %	41 630	36,58 %	s. o.	84	7,51 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	8 113	21	40,00 %	367	0,18 %	39 328	80,76 %	s. o.	111	30,39 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7 427	23	40,00 %	—	0,48 %	145	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	12 993	144	40,00 %	136	0,63 %	28 857	43,89 %	s. o.	59	42,94 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 421	1 614	40,00 %	206	1,58 %	33 775	44,59 %	s. o.	161	77,94 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 137	94	40,00 %	50	4,34 %	8 797	43,96 %	s. o.	68	136,41 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	469	6	40,00 %	4	26,11 %	777	47,72 %	s. o.	10	278,82 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	433	2	40,00 %	3	100,00 %	1 511	35,74 %	s. o.	11	395,42 %	1	s. o.
	Sous-total	58 970	1 922	40,00 %	1 890	0,60 %	154 820	46,77 %	s. o.	504	26,65 %	4	7
	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	41 075	22 739	66,41 %	55 053	0,08 %	583 659	12,33 %	s. o.	1 391	2,53 %	5
0,15 à < 0,25		32 849	10 326	70,22 %	39 731	0,21 %	292 231	13,51 %	s. o.	2 691	6,77 %	11	s. o.
0,25 à < 0,50		12 455	90	40,15 %	12 492	0,34 %	1 641	17,22 %	s. o.	1 654	13,24 %	7	s. o.
0,50 à < 0,75		20 836	5 019	66,25 %	24 021	0,55 %	183 594	14,52 %	s. o.	3 001	12,50 %	19	s. o.
0,75 à < 2,50		19 129	2 875	63,35 %	20 740	1,23 %	126 041	16,18 %	s. o.	4 929	23,77 %	41	s. o.
2,50 à < 10,00		3 220	315	61,31 %	3 362	4,09 %	23 654	15,72 %	s. o.	1 406	41,81 %	21	s. o.
10,00 à < 100,00		633	45	51,28 %	652	21,27 %	3 716	18,89 %	s. o.	610	93,51 %	28	s. o.
100,00 (défaut)		367	30	7,46 %	366	100,00 %	6 722	14,82 %	s. o.	407	111,33 %	25	s. o.
Sous-total		130 564	41 439	66,97 %	156 417	0,77 %	1 221 258	13,97 %	s. o.	16 089	10,29 %	157	74
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)		0,00 à < 0,15	2 680	22 905	48,74 %	13 844	0,08 %	2 123 864	82,35 %	s. o.	551	3,98 %	9
	0,15 à < 0,25	495	4 239	44,12 %	2 366	0,18 %	580 332	85,20 %	s. o.	201	8,50 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 013	2 648	48,21 %	2 289	0,32 %	361 655	81,80 %	s. o.	295	12,89 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 039	1 385	35,94 %	1 537	0,61 %	212 185	83,39 %	s. o.	332	21,60 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	990	1 009	33,54 %	1 328	1,09 %	213 548	85,29 %	s. o.	458	34,49 %	12	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 967	865	28,77 %	2 216	3,38 %	328 123	78,76 %	s. o.	1 602	72,30 %	59	s. o.
	10,00 à < 100,00	621	98	29,16 %	649	19,43 %	73 034	63,64 %	s. o.	1 068	164,51 %	80	s. o.
	100,00 (défaut)	120	6	10,02 %	121	100,00 %	75 731	76,59 %	s. o.	241	199,52 %	84	s. o.
	Sous-total	8 925	33 155	46,53 %	24 350	1,51 %	3 968 472	81,95 %	s. o.	4 748	19,50 %	262	283
	PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	589	3 084	47,57 %	1 944	0,08 %	29 251	67,26 %	s. o.	286	14,71 %	1
0,15 à < 0,25		678	1 333	47,85 %	1 177	0,19 %	16 394	64,16 %	s. o.	295	25,07 %	1	s. o.
0,25 à < 0,50		1 267	1 800	51,65 %	1 921	0,36 %	37 545	70,49 %	s. o.	784	40,78 %	5	s. o.
0,50 à < 0,75		773	909	44,03 %	1 016	0,59 %	26 802	70,31 %	s. o.	560	55,12 %	4	s. o.
0,75 à < 2,50		2 318	1 247	49,92 %	2 589	1,25 %	78 692	60,93 %	s. o.	1 737	67,09 %	20	s. o.
2,50 à < 10,00		1 318	400	48,88 %	1 367	4,22 %	19 262	68,62 %	s. o.	1 348	98,64 %	40	s. o.
10,00 à < 100,00		364	64	21,83 %	327	23,21 %	4 676	60,20 %	s. o.	441	134,92 %	45	s. o.
100,00 (défaut)		303	41	6,30 %	238	100,00 %	7 008	53,14 %	s. o.	632	265,58 %	77	s. o.
Sous-total		7 610	8 878	48,11 %	10 579	3,97 %	219 630	65,89 %	s. o.	6 083	57,50 %	193	188
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME		0,00 à < 0,15	1 507	677	73,57 %	1 931	0,10 %	77 344	64,09 %	s. o.	317	16,40 %	1
	0,15 à < 0,25	1 033	25	60,37 %	923	0,20 %	78 576	84,10 %	s. o.	318	34,47 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 426	141	65,17 %	1 017	0,33 %	80 590	48,32 %	s. o.	288	28,29 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 201	67	60,34 %	1 237	0,57 %	39 788	38,62 %	s. o.	370	29,91 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 272	34	65,99 %	3 015	1,50 %	151 997	40,29 %	s. o.	1 397	46,32 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 125	10	56,53 %	3 857	2,99 %	193 447	40,51 %	s. o.	2 159	55,98 %	47	s. o.
	10,00 à < 100,00	375	2	44,99 %	295	24,66 %	15 826	42,98 %	s. o.	305	103,81 %	31	s. o.
	100,00 (défaut)	112	—	— %	78	100,00 %	18 559	50,89 %	s. o.	256	323,63 %	20	s. o.
	Sous-total	13 051	956	70,57 %	12 353	2,64 %	656 127	47,98 %	s. o.	5 410	43,80 %	124	79
	Total de la clientèle de détail - AIRB	219 120	86 350	57,00 %	205 589	1,13 %	6 220 307	27,04 %	s. o.	32 834	15,97 %	740	631

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	5 888	22	40,00 %	972	0,08 %	40 419	38,30 %	s. o.	77	7,88 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 672	17	40,00 %	346	0,18 %	39 192	79,90 %	s. o.	106	30,61 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6 243	23	40,00 %	—	0,48 %	145	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	12 709	133	40,00 %	135	0,63 %	29 714	40,97 %	s. o.	53	38,87 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 487	1 597	40,00 %	220	1,56 %	35 740	42,45 %	s. o.	161	73,20 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 126	64	40,00 %	64	4,20 %	10 012	43,93 %	s. o.	85	134,92 %	2	s. o.
	10,00 à < 100,00	732	3	40,00 %	4	25,26 %	939	41,21 %	s. o.	10	240,06 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	428	2	40,00 %	2	100,00 %	1 534	31,74 %	s. o.	7	346,57 %	—	s. o.
	Sous-total	56 285	1 861	40,00 %	1 743	0,65 %	157 695	47,50 %	s. o.	499	28,57 %	4	8
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	38 597	21 897	66,48 %	52 182	0,08 %	563 796	12,19 %	s. o.	1 315	2,52 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	32 079	10 315	69,89 %	38 940	0,21 %	294 343	13,33 %	s. o.	2 587	6,64 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	11 949	79	40,05 %	11 981	0,34 %	1 319	17,09 %	s. o.	1 561	13,03 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	21 280	5 117	65,99 %	24 518	0,55 %	189 426	14,34 %	s. o.	3 027	12,35 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	20 372	3 057	62,90 %	22 070	1,25 %	135 989	16,12 %	s. o.	5 236	23,73 %	45	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 752	361	59,46 %	3 902	4,10 %	27 402	15,49 %	s. o.	1 620	41,51 %	25	s. o.
	10,00 à < 100,00	769	46	49,58 %	787	21,81 %	4 380	23,89 %	s. o.	894	113,51 %	43	s. o.
	100,00 (défaut)	406	32	7,58 %	406	100,00 %	7 000	15,25 %	s. o.	497	122,57 %	24	s. o.
	Sous-total	129 204	40 904	66,83 %	154 786	0,85 %	1 223 655	13,91 %	s. o.	16 737	10,81 %	179	73
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 608	23 844	47,47 %	13 926	0,08 %	2 095 668	82,47 %	s. o.	552	3,97 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	501	4 418	43,49 %	2 422	0,18 %	575 772	85,21 %	s. o.	205	8,50 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 038	2 823	47,18 %	2 370	0,33 %	364 405	81,84 %	s. o.	307	12,96 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 055	1 476	35,66 %	1 582	0,61 %	211 851	83,35 %	s. o.	342	21,61 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 053	1 096	32,90 %	1 413	1,09 %	219 440	85,33 %	s. o.	488	34,50 %	13	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 154	977	28,39 %	2 432	3,40 %	346 151	78,76 %	s. o.	1 763	72,50 %	65	s. o.
	10,00 à < 100,00	678	105	27,93 %	708	19,48 %	78 255	63,55 %	s. o.	1 164	164,49 %	87	s. o.
	100,00 (défaut)	118	5	9,04 %	117	100,00 %	75 376	76,62 %	s. o.	244	207,28 %	77	s. o.
	Sous-total	9 205	34 744	45,37 %	24 970	1,55 %	3 966 918	81,97 %	s. o.	5 065	20,29 %	269	303
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	644	3 024	47,54 %	1 947	0,08 %	28 382	66,56 %	s. o.	282	14,50 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	628	1 266	48,19 %	1 108	0,19 %	15 973	64,84 %	s. o.	281	25,38 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 296	1 733	51,81 %	1 927	0,35 %	36 913	69,86 %	s. o.	778	40,35 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	773	908	43,72 %	1 027	0,59 %	27 243	70,35 %	s. o.	567	55,15 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 300	1 188	50,56 %	2 554	1,25 %	78 836	61,30 %	s. o.	1 725	67,55 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 412	403	48,28 %	1 456	4,21 %	19 303	67,30 %	s. o.	1 408	96,70 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	376	60	22,75 %	332	22,97 %	4 764	60,59 %	s. o.	450	135,69 %	46	s. o.
	100,00 (défaut)	297	38	6,67 %	235	100,00 %	6 966	52,91 %	s. o.	689	293,37 %	70	s. o.
	Sous-total	7 726	8 620	48,22 %	10 586	3,97 %	218 380	65,69 %	s. o.	6 180	58,38 %	188	194
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 351	649	73,90 %	1 761	0,10 %	68 946	63,28 %	s. o.	285	16,18 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	933	22	60,28 %	821	0,20 %	72 486	84,02 %	s. o.	283	34,44 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 338	152	65,06 %	963	0,33 %	75 060	47,31 %	s. o.	264	27,40 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 177	73	60,24 %	1 216	0,57 %	38 992	38,71 %	s. o.	365	30,02 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 368	32	63,27 %	3 122	1,52 %	155 357	40,06 %	s. o.	1 443	46,22 %	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 237	10	57,51 %	3 958	3,07 %	198 472	40,46 %	s. o.	2 219	56,08 %	49	s. o.
	10,00 à < 100,00	378	1	61,63 %	293	24,67 %	16 446	43,81 %	s. o.	310	105,81 %	32	s. o.
	100,00 (défaut)	109	—	— %	74	100,00 %	18 596	49,85 %	s. o.	228	312,38 %	18	s. o.
	Sous-total	12 891	939	70,51 %	12 208	2,69 %	644 355	47,08 %	s. o.	5 397	44,21 %	125	76
Total de la clientèle de détail - AIRB		215 311	87 068	56,23 %	204 293	1,20 %	6 211 003	27,18 %	s. o.	33 878	16,58 %	765	654

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 461	33	40,00 %	882	0,08 %	43 335	41,34 %	s. o.	74	8,51 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 802	23	40,00 %	372	0,18 %	40 788	78,44 %	s. o.	112	29,99 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5 668	25	40,00 %	—	0,48 %	145	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	11 991	133	40,00 %	139	0,63 %	30 068	42,53 %	s. o.	56	40,29 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 241	1 735	40,00 %	220	1,56 %	34 372	43,03 %	s. o.	163	74,04 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 021	57	40,00 %	57	4,44 %	9 856	42,10 %	s. o.	75	130,21 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	721	3	40,00 %	5	24,41 %	908	48,16 %	s. o.	14	278,78 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	422	6	40,00 %	2	100,00 %	1 576	34,42 %	s. o.	8	358,67 %	—	s. o.
	Sous-total	54 327	2 015	40,00 %	1 677	0,70 %	161 048	49,92 %	s. o.	502	29,93 %	4	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	39 227	21 977	66,16 %	52 886	0,08 %	581 500	12,35 %	s. o.	1 347	2,55 %	6	s. o.
	0,15 à < 0,25	31 541	10 089	70,06 %	38 236	0,21 %	292 330	13,55 %	s. o.	2 566	6,71 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	11 652	76	40,02 %	11 683	0,34 %	1 236	17,17 %	s. o.	1 524	13,05 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	20 730	4 971	66,09 %	23 873	0,55 %	184 981	14,66 %	s. o.	3 016	12,63 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 621	2 914	62,99 %	21 231	1,24 %	130 905	16,32 %	s. o.	5 082	23,93 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 959	356	57,20 %	4 104	4,11 %	27 949	16,11 %	s. o.	1 779	43,35 %	27	s. o.
	10,00 à < 100,00	740	49	51,28 %	760	22,12 %	4 231	26,84 %	s. o.	954	125,49 %	48	s. o.
	100,00 (défaut)	411	29	7,63 %	411	100,00 %	7 092	15,71 %	s. o.	532	129,52 %	23	s. o.
	Sous-total	127 881	40 461	66,72 %	153 184	0,85 %	1 230 224	14,11 %	s. o.	16 800	10,97 %	184	72
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 718	23 972	47,34 %	14 066	0,08 %	2 114 323	82,47 %	s. o.	558	3,97 %	8	s. o.
	0,15 à < 0,25	524	4 324	43,41 %	2 401	0,18 %	565 318	85,26 %	s. o.	203	8,49 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 056	2 768	47,22 %	2 363	0,32 %	362 146	81,98 %	s. o.	307	12,97 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 080	1 455	35,53 %	1 597	0,61 %	213 324	83,56 %	s. o.	345	21,59 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 077	1 083	32,91 %	1 434	1,08 %	218 860	85,45 %	s. o.	495	34,49 %	13	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 125	953	28,56 %	2 397	3,39 %	334 700	78,74 %	s. o.	1 734	72,32 %	64	s. o.
	10,00 à < 100,00	633	100	27,90 %	661	19,50 %	73 489	63,54 %	s. o.	1 088	164,55 %	82	s. o.
	100,00 (défaut)	119	6	9,40 %	119	100,00 %	76 299	76,62 %	s. o.	208	173,89 %	81	s. o.
	Sous-total	9 332	34 661	45,32 %	25 038	1,51 %	3 958 459	82,05 %	s. o.	4 938	19,72 %	266	307
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	628	2 936	47,53 %	1 893	0,08 %	27 872	66,24 %	s. o.	274	14,45 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	669	1 282	48,50 %	1 137	0,19 %	16 227	64,84 %	s. o.	289	25,38 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 269	1 718	52,04 %	1 907	0,36 %	36 847	70,18 %	s. o.	774	40,59 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	791	896	44,12 %	1 032	0,59 %	27 042	70,08 %	s. o.	567	54,95 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 311	1 196	50,50 %	2 556	1,25 %	78 988	61,29 %	s. o.	1 725	67,51 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 405	391	48,81 %	1 449	4,24 %	19 277	67,28 %	s. o.	1 401	96,73 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	378	60	22,36 %	341	23,28 %	4 929	60,81 %	s. o.	466	136,75 %	48	s. o.
	100,00 (défaut)	287	37	6,72 %	225	100,00 %	6 873	53,64 %	s. o.	657	291,97 %	69	s. o.
	Sous-total	7 738	8 516	48,38 %	10 540	3,93 %	218 055	65,67 %	s. o.	6 153	58,37 %	189	201
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 348	656	74,39 %	1 758	0,10 %	66 343	63,11 %	s. o.	285	16,13 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	919	25	61,23 %	806	0,20 %	66 949	84,70 %	s. o.	280	34,73 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 365	137	65,67 %	963	0,33 %	71 249	46,37 %	s. o.	256	26,64 %	2	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 187	68	60,58 %	1 225	0,57 %	41 448	38,94 %	s. o.	369	30,16 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 355	37	62,22 %	3 106	1,52 %	153 762	39,92 %	s. o.	1 429	46,03 %	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 176	10	53,17 %	3 888	3,07 %	195 991	40,49 %	s. o.	2 181	56,11 %	48	s. o.
	10,00 à < 100,00	354	1	58,26 %	270	24,65 %	15 662	42,90 %	s. o.	280	103,63 %	29	s. o.
	100,00 (défaut)	105	—	— %	69	100,00 %	18 849	49,01 %	s. o.	193	280,17 %	18	s. o.
	Sous-total	12 809	934	71,01 %	12 085	2,61 %	630 253	47,00 %	s. o.	5 273	43,64 %	121	76
Total de la clientèle de détail - AIRB		212 087	86 587	56,14 %	202 524	1,20 %	6 198 039	27,45 %	s. o.	33 666	16,62 %	764	663

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
			Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Expositions au bilan brutes initiales											
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 823	37	40,00 %	666	0,08 %	43 790	48,27 %	s. o.	66	9,93 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 621	23	40,00 %	358	0,18 %	41 442	77,74 %	s. o.	108	30,00 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5 144	12	40,00 %	—	0,48 %	145	21,95 %	s. o.	—	16,57 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	10 908	176	40,00 %	109	0,62 %	29 802	41,27 %	s. o.	43	39,49 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	16 741	1 660	40,00 %	176	1,58 %	33 843	42,23 %	s. o.	130	74,05 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 957	68	40,00 %	58	4,60 %	10 336	40,50 %	s. o.	76	130,27 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	666	3	40,00 %	5	24,70 %	1 691	37,63 %	s. o.	11	215,94 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	457	14	40,00 %	3	100,00 %	558	29,87 %	s. o.	10	324,90 %	—	s. o.
	Sous-total	51 317	1 993	40,00 %	1 375	0,84 %	161 607	54,21 %	s. o.	444	32,27 %	4	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	38 095	21 691	66,22 %	51 793	0,08 %	576 970	12,43 %	s. o.	1 328	2,56 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 603	9 853	69,97 %	37 139	0,21 %	288 666	13,67 %	s. o.	2 502	6,74 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 988	62	40,52 %	11 012	0,34 %	246	17,18 %	s. o.	1 447	13,14 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 794	4 833	66,32 %	22 887	0,55 %	182 033	14,74 %	s. o.	2 909	12,71 %	19	s. o.
	0,75 à < 2,50	19 393	2 886	62,48 %	21 017	1,25 %	133 830	16,42 %	s. o.	5 083	24,19 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 936	361	58,24 %	4 087	4,15 %	29 452	16,14 %	s. o.	1 777	43,48 %	27	s. o.
	10,00 à < 100,00	811	56	51,72 %	835	22,12 %	6 953	26,26 %	s. o.	1 032	123,63 %	52	s. o.
	100,00 (défaut)	420	29	7,67 %	419	100,00 %	3 949	15,83 %	s. o.	541	129,03 %	24	s. o.
	Sous-total	124 040	39 771	66,72 %	149 189	0,88 %	1 222 099	14,19 %	s. o.	16 619	11,14 %	188	71
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 467	23 661	48,06 %	13 839	0,08 %	2 064 505	82,42 %	s. o.	549	3,97 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	480	4 339	43,60 %	2 373	0,18 %	559 989	85,29 %	s. o.	202	8,50 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 034	2 850	47,08 %	2 376	0,33 %	367 980	82,01 %	s. o.	310	13,04 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 063	1 510	35,63 %	1 601	0,61 %	215 432	83,45 %	s. o.	346	21,60 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 088	1 165	32,81 %	1 470	1,09 %	227 158	85,43 %	s. o.	507	34,51 %	14	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 280	1 063	28,22 %	2 580	3,39 %	359 861	78,77 %	s. o.	1 870	72,49 %	69	s. o.
	10,00 à < 100,00	731	118	27,60 %	763	19,50 %	83 087	63,53 %	s. o.	1 256	164,52 %	94	s. o.
	100,00 (défaut)	128	7	9,33 %	128	100,00 %	80 304	76,61 %	s. o.	275	214,18 %	82	s. o.
	Sous-total	9 271	34 713	45,68 %	25 130	1,65 %	3 958 316	81,91 %	s. o.	5 315	21,15 %	286	321
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	574	2 932	47,50 %	1 846	0,08 %	37 390	66,65 %	s. o.	269	14,56 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	639	1 269	48,12 %	1 110	0,19 %	22 007	64,90 %	s. o.	282	25,40 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 286	1 701	52,05 %	1 892	0,35 %	44 740	69,42 %	s. o.	759	40,11 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	773	888	43,97 %	999	0,59 %	31 336	70,32 %	s. o.	551	55,14 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 311	1 206	50,79 %	2 558	1,26 %	42 997	61,33 %	s. o.	1 733	67,76 %	20	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 408	405	48,64 %	1 448	4,24 %	25 547	67,82 %	s. o.	1 412	97,50 %	41	s. o.
	10,00 à < 100,00	410	62	23,20 %	365	23,19 %	6 366	59,90 %	s. o.	489	134,13 %	50	s. o.
	100,00 (défaut)	269	32	6,95 %	215	100,00 %	6 893	54,07 %	s. o.	653	304,08 %	65	s. o.
	Sous-total	7 670	8 495	48,34 %	10 433	3,92 %	217 276	65,68 %	s. o.	6 148	58,93 %	187	193
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 270	634	74,05 %	1 664	0,10 %	63 064	62,69 %	s. o.	266	16,01 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	914	29	61,48 %	805	0,21 %	66 470	84,44 %	s. o.	279	34,62 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 369	144	66,54 %	940	0,32 %	72 622	44,93 %	s. o.	240	25,48 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 186	66	59,21 %	1 220	0,57 %	41 725	38,92 %	s. o.	368	30,17 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 335	35	66,05 %	3 069	1,52 %	155 661	39,82 %	s. o.	1 412	46,01 %	19	s. o.
	2,50 à < 10,00	4 080	10	59,68 %	3 792	3,04 %	195 625	40,44 %	s. o.	2 123	55,99 %	47	s. o.
	10,00 à < 100,00	375	1	63,29 %	282	24,72 %	17 556	43,64 %	s. o.	297	105,49 %	31	s. o.
	100,00 (défaut)	116	1	20,51 %	70	100,00 %	19 119	48,44 %	s. o.	208	296,18 %	17	s. o.
	Sous-total	12 645	920	70,91 %	11 842	2,66 %	631 842	46,72 %	s. o.	5 193	43,85 %	120	74
Total de la clientèle de détail - AIRB		204 943	85 892	56,20 %	197 969	1,25 %	6 191 140	27,73 %	s. o.	33 719	17,03 %	785	666

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 66.

Tableau CR6 – AIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	6 865	32	40,00 %	764	0,08 %	44 521	46,04 %	s. o.	72	9,45 %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	7 726	19	40,00 %	357	0,19 %	42 630	77,70 %	s. o.	108	30,25 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	4 653	9	40,00 %	—	0,47 %	145	29,46 %	s. o.	—	21,86 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	10 425	174	40,00 %	103	0,62 %	29 769	40,72 %	s. o.	40	38,63 %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	15 865	1 380	40,00 %	173	1,52 %	32 847	42,98 %	s. o.	128	74,09 %	1	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 796	42	40,00 %	48	4,50 %	9 645	41,54 %	s. o.	63	130,89 %	1	s. o.
	10,00 à < 100,00	505	3	40,00 %	4	26,14 %	951	39,73 %	s. o.	11	243,43 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	332	7	40,00 %	4	100,00 %	1 716	39,16 %	s. o.	16	435,83 %	—	s. o.
	Sous-total	49 167	1 666	40,00 %	1 453	0,80 %	162 224	52,90 %	s. o.	438	30,13 %	3	7
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	38 121	21 241	65,73 %	51 319	0,08 %	576 834	12,51 %	s. o.	1 322	2,58 %	5	s. o.
	0,15 à < 0,25	30 565	9 646	69,22 %	36 884	0,21 %	290 864	13,81 %	s. o.	2 519	6,83 %	11	s. o.
	0,25 à < 0,50	10 791	61	40,35 %	10 815	0,34 %	120	17,26 %	s. o.	1 433	13,25 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	19 229	4 643	65,89 %	22 184	0,54 %	179 578	14,90 %	s. o.	2 853	12,86 %	18	s. o.
	0,75 à < 2,50	18 948	2 695	62,76 %	20 463	1,24 %	129 090	16,69 %	s. o.	5 017	24,52 %	43	s. o.
	2,50 à < 10,00	3 673	347	58,82 %	3 828	4,18 %	28 220	16,13 %	s. o.	1 693	44,22 %	26	s. o.
	10,00 à < 100,00	781	55	51,30 %	805	21,65 %	4 984	24,50 %	s. o.	934	116,02 %	45	s. o.
	100,00 (défaut)	386	28	7,78 %	385	100,00 %	7 270	15,96 %	s. o.	499	129,80 %	22	s. o.
	Sous-total	122 494	38 716	66,25 %	146 683	0,85 %	1 216 960	14,30 %	s. o.	16 270	11,09 %	176	69
Autres expositions sur la clientèle de détail (ERCDE)	0,00 à < 0,15	2 896	24 350	46,74 %	14 277	0,08 %	2 146 277	82,28 %	s. o.	581	4,07 %	9	s. o.
	0,15 à < 0,25	618	4 212	42,72 %	2 417	0,20 %	564 388	85,19 %	s. o.	221	9,13 %	4	s. o.
	0,25 à < 0,50	669	1 934	55,44 %	1 741	0,34 %	257 279	79,61 %	s. o.	229	13,13 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 103	1 490	34,93 %	1 624	0,59 %	217 327	83,23 %	s. o.	339	20,87 %	8	s. o.
	0,75 à < 2,50	1 292	1 421	32,61 %	1 756	1,24 %	290 260	84,46 %	s. o.	651	37,08 %	18	s. o.
	2,50 à < 10,00	2 130	882	26,36 %	2 363	3,34 %	313 546	78,44 %	s. o.	1 684	71,32 %	62	s. o.
	10,00 à < 100,00	733	129	28,15 %	770	18,71 %	84 907	63,32 %	s. o.	1 241	161,23 %	91	s. o.
	100,00 (défaut)	120	7	9,03 %	121	100,00 %	80 363	78,97 %	s. o.	275	227,69 %	75	s. o.
	Sous-total	9 561	34 425	45,05 %	25 069	1,58 %	3 954 347	81,63 %	s. o.	5 221	20,83 %	272	299
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	569	2 929	47,12 %	1 834	0,08 %	37 518	67,05 %	s. o.	265	14,45 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	606	1 318	47,98 %	1 099	0,18 %	22 351	64,56 %	s. o.	274	24,93 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 277	1 734	52,07 %	1 904	0,35 %	45 690	69,34 %	s. o.	753	39,57 %	5	s. o.
	0,50 à < 0,75	756	882	44,32 %	983	0,57 %	31 795	70,34 %	s. o.	536	54,52 %	4	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 663	1 270	49,64 %	2 840	1,37 %	44 850	58,58 %	s. o.	1 858	65,45 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 019	341	49,78 %	1 092	4,60 %	22 792	73,68 %	s. o.	1 163	106,49 %	35	s. o.
	10,00 à < 100,00	387	62	22,39 %	348	22,63 %	6 258	58,29 %	s. o.	453	130,16 %	46	s. o.
	100,00 (défaut)	247	32	7,14 %	194	100,00 %	6 679	53,40 %	s. o.	667	343,08 %	50	s. o.
	Sous-total	7 524	8 568	48,14 %	10 294	3,67 %	217 933	65,34 %	s. o.	5 969	57,99 %	165	156
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1 279	637	73,48 %	1 675	0,10 %	65 687	63,24 %	s. o.	268	16,03 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	888	20	62,32 %	781	0,20 %	67 493	85,25 %	s. o.	269	34,43 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 342	137	65,47 %	926	0,32 %	73 544	44,04 %	s. o.	229	24,67 %	1	s. o.
	0,50 à < 0,75	1 229	71	58,68 %	1 266	0,56 %	43 088	38,81 %	s. o.	377	29,78 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	6 087	31	62,35 %	5 843	1,95 %	284 102	39,52 %	s. o.	2 867	49,06 %	46	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 302	11	56,34 %	1 043	4,28 %	65 368	42,30 %	s. o.	638	61,19 %	19	s. o.
	10,00 à < 100,00	372	1	56,98 %	280	24,03 %	17 554	43,05 %	s. o.	289	103,00 %	29	s. o.
	100,00 (défaut)	113	1	22,65 %	67	100,00 %	19 289	48,18 %	s. o.	227	338,39 %	14	s. o.
	Sous-total	12 612	909	70,21 %	11 881	2,58 %	636 125	46,52 %	s. o.	5 164	43,46 %	114	67
Total de la clientèle de détail - AIRB		201 358	84 284	55,58 %	195 380	1,20 %	6 187 589	27,88 %	s. o.	33 062	16,92 %	730	598

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

Au 31 décembre 2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 329	3 231	47,48 %	5 004	0,08 %	24	45,00 %	1,3	1 092	21,82 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	60	125	40,00 %	130	0,19 %	3	45,00 %	1,0	46	35,57 %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	255	40,00 %	102	0,28 %	1	45,00 %	1,0	39	37,84 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	3 389	3 611	46,70 %	5 236	0,08 %	28	45,00 %	1,3	1 177	22,48 %	2	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2 572	3 349	42,03 %	3 979	0,11 %	25	40,00 %	2,2	1 028	25,82 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	861	1 682	31,03 %	1 380	0,23 %	16	40,00 %	2,1	522	37,82 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	4 326	4 091	39,75 %	5 952	0,31 %	41	40,00 %	2,0	2 607	43,81 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	809	610	39,73 %	1 051	0,63 %	12	40,00 %	2,6	723	68,81 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 691	2 643	37,72 %	4 688	1,62 %	56	40,00 %	2,0	4 139	88,29 %	30	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 653	797	36,25 %	1 938	4,95 %	36	40,00 %	1,5	2 366	122,09 %	38	s. o.
	10,00 à < 100,00	6	—	— %	6	27,36 %	1	40,00 %	1,7	14	214,70 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	117	38	39,48 %	131	100,00 %	4	40,00 %	1,0	610	464,71 %	7	s. o.
	Sous-total	14 035	13 210	38,61 %	19 125	1,76 %	191	40,00 %	2,0	12 009	62,79 %	89	60
Total des clientèles non détail - FIRB		17 424	16 821	40,23 %	24 361	1,42 %	219	41,43 %	1,9	13 186	54,13 %	91	60

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 septembre 2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	Sous-total	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 091	2 417	41,60 %	4 178	0,07 %	22	45,00 %	1,4	903	21,59 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	516	592	40,00 %	767	0,19 %	5	45,00 %	1,1	233	30,43 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	6	—	—%	6	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	—%	—	—%	—	—%	—	—	—%	—	s. o.
	Sous-total	3 613	3 009	41,28 %	4 951	0,09 %	28	45,00 %	1,4	1 139	23,00 %	2	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2 872	3 117	42,27 %	4 189	0,11 %	26	40,00 %	2,2	1 069	25,51 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 089	1 534	38,72 %	1 679	0,23 %	19	40,00 %	1,9	603	35,89 %	2	s. o.
	0,25 à < 0,50	4 182	4 555	37,26 %	5 879	0,31 %	38	40,00 %	2,1	2 654	45,15 %	7	s. o.
	0,50 à < 0,75	722	772	39,37 %	1 026	0,62 %	13	40,00 %	2,4	686	66,81 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 486	2 909	37,74 %	4 580	1,63 %	55	40,00 %	2,2	4 144	90,48 %	30	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 700	679	36,43 %	1 943	4,92 %	35	40,00 %	1,5	2 355	121,21 %	38	s. o.
	10,00 à < 100,00	6	—	—%	7	27,36 %	1	40,00 %	2,0	14	216,59 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	70	80	39,81 %	100	100,00 %	4	40,00 %	1,4	199	198,12 %	54	s. o.
	Sous-total	14 127	13 646	38,77 %	19 403	1,58 %	191	40,00 %	2,1	11 724	60,42 %	137	103
Total des clientèles non détail - FIRB		17 740	16 655	39,20 %	24 354	1,28 %	219	40,91 %	1,9	12 863	52,81 %	139	103

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 30 juin 2025

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 338	2 554	41,50 %	4 472	0,07 %	22	45,00 %	1,5	983	21,99 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	514	657	37,72 %	762	0,19 %	6	45,00 %	1,2	238	31,14 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	7	—	— %	7	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	3 859	3 211	40,70 %	5 241	0,09 %	29	45,00 %	1,4	1 224	23,35 %	2	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2 322	3 136	42,25 %	3 647	0,11 %	26	40,00 %	2,3	940	25,79 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	1 034	1 386	38,35 %	1 562	0,23 %	19	40,00 %	1,7	544	34,84 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 808	4 560	37,31 %	5 509	0,32 %	34	40,00 %	2,0	2 476	44,94 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	976	619	39,50 %	1 221	0,62 %	15	40,00 %	2,4	811	66,41 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	3 075	2 707	37,19 %	4 078	1,61 %	54	40,00 %	2,2	3 697	90,67 %	26	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 727	673	37,53 %	1 974	4,89 %	37	40,00 %	1,6	2 409	122,00 %	39	s. o.
	10,00 à < 100,00	6	—	— %	6	27,36 %	1	40,00 %	2,3	14	218,85 %	1	s. o.
	100,00 (défaut)	74	73	39,77 %	103	100,00 %	2	40,00 %	1,2	196	190,19 %	53	s. o.
	Sous-total	13 022	13 154	38,70 %	18 100	1,66 %	188	40,00 %	2,1	11 087	61,25 %	131	102
Total des clientèles non détail - FIRB		16 881	16 365	39,08 %	23 341	1,31 %	217	41,02 %	1,9	12 311	52,74 %	133	102

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 mars 2025

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 401	2 441	41,65 %	4 465	0,07 %	21	45,00 %	1,5	994	22,27 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	454	772	38,06 %	748	0,19 %	7	45,00 %	1,3	239	32,01 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	5	—	— %	5	0,42 %	1	45,00 %	1,0	3	47,48 %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	3 860	3 213	40,76 %	5 218	0,09 %	29	45,00 %	1,5	1 236	23,69 %	2	—
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1 875	2 732	42,07 %	3 020	0,12 %	21	40,00 %	2,4	825	27,31 %	2	s. o.
	0,15 à < 0,25	791	1 531	39,83 %	1 400	0,23 %	19	40,00 %	1,8	499	35,63 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	3 037	4 588	37,71 %	4 767	0,32 %	29	40,00 %	2,1	2 199	46,13 %	6	s. o.
	0,50 à < 0,75	892	752	39,90 %	1 192	0,62 %	18	40,00 %	2,0	736	61,74 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 771	2 258	38,41 %	3 634	1,57 %	55	40,00 %	2,0	3 156	86,83 %	23	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 959	630	36,02 %	2 181	4,92 %	39	40,00 %	1,5	2 640	121,01 %	43	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	—	— %	3	27,36 %	1	40,00 %	1,0	5	169,03 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	130	23	42,14 %	140	100,00 %	3	40,00 %	1,1	355	254,53 %	54	s. o.
	Sous-total	11 458	12 514	39,10 %	16 337	2,05 %	185	40,00 %	2,0	10 415	63,75 %	132	107
Total des clientèles non détail - FIRB		15 318	15 727	39,44 %	21 555	1,58 %	214	41,10 %	1,9	11 651	54,05 %	134	107

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 71.

Tableau CR6 – FIRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

Au 31 décembre 2024

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne ⁽¹⁾	APR	Proportion des APR	Perte attendue ⁽²⁾	Provisions ⁽³⁾
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)												
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,15 à < 0,25	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	—
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	3 938	2 422	41,74 %	4 995	0,07 %	24	45,00 %	1,6	1 098	21,97 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	434	793	38,13 %	736	0,19 %	5	45,00 %	1,4	242	32,92 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,50 à < 0,75	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	0,75 à < 2,50	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	2,50 à < 10,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	10,00 à < 100,00	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	s. o.
	Sous-total	4 372	3 215	40,83 %	5 731	0,08 %	29	45,00 %	1,6	1 340	23,38 %	2	1
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	511	2 336	41,48 %	1 476	0,11 %	24	40,00 %	2,7	420	28,49 %	1	s. o.
	0,15 à < 0,25	792	1 473	39,89 %	1 379	0,23 %	18	40,00 %	1,9	502	36,39 %	1	s. o.
	0,25 à < 0,50	1 094	3 919	37,41 %	2 560	0,35 %	29	40,00 %	2,2	1 265	49,40 %	4	s. o.
	0,50 à < 0,75	801	900	39,62 %	1 157	0,62 %	18	40,00 %	2,1	734	63,40 %	3	s. o.
	0,75 à < 2,50	2 610	2 082	38,33 %	3 404	1,60 %	49	40,00 %	2,0	2 993	87,91 %	22	s. o.
	2,50 à < 10,00	1 923	642	34,66 %	2 142	4,90 %	40	40,00 %	1,4	2 579	120,44 %	42	s. o.
	10,00 à < 100,00	3	—	— %	3	27,53 %	1	40,00 %	1,0	5	169,20 %	—	s. o.
	100,00 (défaut)	153	50	39,85 %	173	100,00 %	3	40,00 %	1,0	339	195,62 %	67	s. o.
	Sous-total	7 887	11 402	38,77 %	12 294	2,88 %	182	40,00 %	2,0	8 837	71,88 %	140	108
Total des clientèles non détail - FIRB		12 259	14 617	39,21 %	18 025	2,00 %	211	41,46 %	1,9	10 177	56,46 %	142	109

⁽¹⁾ Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul des APR.⁽²⁾ La perte attendue est évaluée conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.⁽³⁾ Les provisions sont évaluées conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.

Tableau CR8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB

	a	a	a	a	a
	Valeurs des APR				
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
1 APR à la fin de la période précédente	78 014	77 758	76 350	73 988	73 920
2 Montant des actifs ⁽¹⁾	236	616	1 760	1 624	1 583
3 Qualité des actifs ⁽²⁾	(547)	(374)	(1 207)	211	(1 125)
4 Mise à jour des modèles ⁽³⁾	—	119	338	641	—
5 Méthodologie et politique ⁽⁴⁾	86	(289)	83	(105)	(824)
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	71	184	434	(9)	434
8 Autres	—	—	—	—	—
9 APR à la fin de la période considérée	77 860	78 014	77 758	76 350	73 988

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.

(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.

(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.

(4) Concernent les changements réglementaires et l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

(5) Concernent l'évolution de la taille du portefeuille découlant des acquisitions et cessions d'entités.

(6) Concernent les fluctuations de marché comme les mouvements de devises.

Tableau CR9 – AIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

Au 31 décembre 2025

a	b	c	d	e	f		g	h	i
(en pourcentage)	Fourchette de PD	Note externe équivalente	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
					Fin d'année précédente	Fin d'année			
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,02 %	0,04 %	31	35	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,27 %	0,34 %	1	1	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	B- à C	25,01 %	17,00 %	—	1	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à A-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,07 %	0,09 %	1 967	2 620	6	1	0,14 %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,21 %	0,20 %	31 990	33 333	22	—	0,07 %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,35 %	0,33 %	14 110	14 770	79	2	0,29 %
	0,50 à < 0,75	BB+	0,58 %	0,58 %	4 228	4 241	44	1	0,67 %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	1,44 %	1,43 %	12 971	13 041	144	2	0,74 %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	4,45 %	4,94 %	3 877	3 966	104	—	2,34 %
	10,00 à < 100,00	B- à C	17,55 %	20,32 %	681	713	100	—	10,88 %
Total des clientèles non détail					69 856	72 721	499	6	

Tableau CR9 – AIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

a	b	c	d	e	f		g	h	i
(en pourcentage)	Fourchette de PD	Note externe équivalente	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Fin d'année précédente	Fin d'année	Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,07 %	44 521	41 630	27	1	0,07 %
	0,15 à < 0,25	2	0,18 %	0,14 %	42 630	39 328	62	2	0,14 %
	0,25 à < 0,50	3	0,48 %	0,46 %	145	145	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	4	0,63 %	0,34 %	29 769	28 857	92	6	0,34 %
	0,75 à < 2,50	5	1,58 %	0,66 %	32 847	33 775	214	13	0,66 %
	2,50 à < 10,00	6	4,34 %	2,35 %	9 645	8 797	225	16	2,35 %
	10,00 à < 100,00	7	26,11 %	15,27 %	951	777	891	22	15,27 %
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,04 %	576 834	583 659	216	10	0,04 %
	0,15 à < 0,25	2	0,21 %	0,11 %	290 864	292 231	314	25	0,11 %
	0,25 à < 0,50	3	0,34 %	0,13 %	120	1 641	42	3	0,13 %
	0,50 à < 0,75	4	0,55 %	0,24 %	179 578	183 594	443	35	0,24 %
	0,75 à < 2,50	5	1,23 %	0,56 %	129 090	126 041	735	63	0,56 %
	2,50 à < 10,00	6	4,09 %	2,41 %	28 220	23 654	684	38	2,41 %
	10,00 à < 100,00	7	21,27 %	14,07 %	4 984	3 716	4 288	179	14,07 %
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,05 %	2 146 277	2 123 864	1 135	7	0,05 %
	0,15 à < 0,25	2	0,18 %	0,15 %	564 388	580 332	1 371	15	0,15 %
	0,25 à < 0,50	3	0,32 %	0,35 %	257 279	361 655	1 554	23	0,35 %
	0,50 à < 0,75	4	0,61 %	0,55 %	217 327	212 185	1 500	66	0,55 %
	0,75 à < 2,50	5	1,09 %	1,09 %	290 260	213 548	3 288	90	1,09 %
	2,50 à < 10,00	6	3,38 %	3,21 %	313 546	328 123	16 782	1 153	3,21 %
	10,00 à < 100,00	7	19,43 %	20,08 %	84 907	73 034	50 101	536	20,08 %
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	0,00 à < 0,15	1	0,08 %	0,08 %	37 518	29 251	35	—	0,06 %
	0,15 à < 0,25	2	0,19 %	0,20 %	22 351	16 394	44	1	0,14 %
	0,25 à < 0,50	3	0,36 %	0,37 %	45 690	37 545	180	—	0,23 %
	0,50 à < 0,75	4	0,59 %	0,60 %	31 795	26 802	234	23	0,39 %
	0,75 à < 2,50	5	1,25 %	1,26 %	44 850	78 692	659	77	0,89 %
	2,50 à < 10,00	6	4,22 %	4,13 %	22 792	19 262	1 261	27	3,30 %
	10,00 à < 100,00	7	23,21 %	50,45 %	6 258	4 676	4 595	14	18,46 %
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE), à l'exception des PME	0,00 à < 0,15	1	0,10 %	0,06 %	65 687	77 344	66	23	0,06 %
	0,15 à < 0,25	2	0,20 %	0,16 %	67 493	78 576	151	58	0,16 %
	0,25 à < 0,50	3	0,33 %	0,36 %	73 544	80 590	337	90	0,36 %
	0,50 à < 0,75	4	0,57 %	0,14 %	43 088	39 788	52	1	0,14 %
	0,75 à < 2,50	5	1,50 %	0,67 %	284 102	151 997	1 300	196	0,67 %
	2,50 à < 10,00	6	2,99 %	1,55 %	65 368	193 447	4 013	976	1,55 %
	10,00 à < 100,00	7	24,66 %	17,06 %	17 554	15 826	12 640	728	17,06 %
Total des clientèles de détail					6 072 272	6 110 776	109 531	4 517	

Tableau CR9 – FIRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

a	b	c	d	e	f		g	h	i
(en pourcentage)	Fourchette de PD	Note externe équivalente	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
					Fin d'année précédente	Fin d'année			
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	AAA à A-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,08 %	0,07 %	24	24	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,19 %	0,19 %	5	3	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,28 %	0,35 %	—	1	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	— %	— %	—	—	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	— %	— %	—	—	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	— %	— %	—	—	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	B- à C	— %	— %	—	—	—	—	— %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à A-	0,11 %	0,09 %	24	25	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	BBB+	0,23 %	0,23 %	18	16	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	BBB à BBB-	0,31 %	0,35 %	29	41	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	BB+	0,63 %	0,62 %	18	12	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	1,62 %	1,60 %	49	56	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	B+ à B	4,95 %	5,41 %	40	36	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	B- à C	27,36 %	20,52 %	1	1	4	1	5,00 %
Total des clientèles non détail					208	215	4	1	

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025							Au 30 septembre 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	2 869	—	—	—	—	2 869	5 325	4 549	—	—	—	—	4 549	6 786
Organismes publics hors administration centrale	7 538	1 535	—	—	58	9 131	9 229	7 559	1 648	—	—	59	9 266	9 335
Institutions financières	2 088	56	952	7	24	3 127	2 984	2 114	56	—	14	25	2 209	2 993
Entreprises	8 706	2 895	2 894	1	2 125	16 621	13 569	8 013	2 902	4 645	1	1 969	17 530	12 804
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	263	85	—	—	8	356	335	256	87	—	—	8	351	331
Immobilier	7 982	561	—	—	—	8 543	5 821	7 726	526	—	—	—	8 252	5 758
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 115	453	—	—	—	1 568	1 568	1 104	461	—	—	—	1 565	1 565
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	332	564	—	—	4	900	837	397	563	—	—	5	965	868
Titrisation	144	—	—	—	—	144	144	143	—	—	—	—	143	143
Actions	706	97	—	—	—	803	803	687	92	—	—	—	779	779
Portefeuille de négociation	—	—	19 817	334	—	20 151	775	—	—	22 554	432	—	22 986	790
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	43 265	1 375	96	—	1 832	46 568	115 772	44 676	1 365	2 666	—	1 763	50 470	114 911
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 390	1 137	18	7 385	709	12 639	12 634	3 612	1 094	10	6 820	245	11 781	11 776
Entreprises	41 997	8 931	—	1	1 013	51 942	46 986	41 344	9 024	—	1	1 072	51 441	46 208
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 610	4 174	—	1	87	11 872	10 579	7 726	4 058	—	1	89	11 874	10 587
Immobilier	222 050	30 288	—	—	—	252 338	190 119	218 161	30 032	—	—	—	248 193	188 510
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 637	8 038	—	—	—	14 675	14 675	6 840	8 108	—	—	—	14 948	14 948
Autres expositions sur la clientèle de détail	15 338	8 056	—	—	7	23 401	22 027	15 257	8 315	—	—	5	23 577	22 229
Portefeuille de négociation	—	—	16 138	1 462	—	17 600	1 883	—	—	17 942	1 432	—	19 374	1 827
Total	372 030	68 245	39 915	9 191	5 867	495 248	456 065	370 164	68 331	47 817	8 701	5 240	500 253	453 148
Par régions														
Canada	364 200	67 116	34 810	3 248	4 443	473 817	439 718	362 625	67 179	43 132	3 182	4 479	480 597	438 175
États-Unis	7 044	1 085	3 308	926	299	12 662	9 337	6 789	1 111	2 791	767	386	11 844	9 039
Autres pays	786	44	1 797	5 017	1 125	8 769	7 010	750	41	1 894	4 752	375	7 812	5 934
Total	372 030	68 245	39 915	9 191	5 867	495 248	456 065	370 164	68 331	47 817	8 701	5 240	500 253	453 148
Par échéance														
Jusqu'à 1 an	135 563	54 996	39 849	2 080	2 773	235 261	196 182	130 622	55 286	47 767	1 933	2 129	237 737	190 737
De 1 à 5 ans	191 867	12 516	13	6 546	2 338	213 280	213 241	193 928	12 371	38	6 138	2 752	215 227	215 147
Plus de 5 ans	44 600	733	53	565	756	46 707	46 642	45 614	674	12	630	359	47 289	47 264
Total	372 030	68 245	39 915	9 191	5 867	495 248	456 065	370 164	68 331	47 817	8 701	5 240	500 253	453 148

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 78.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles (suite)

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025						Au 31 mars 2025							
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						Catégories d'expositions ⁽¹⁾							
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard														
Emprunteurs souverains	5 484	—	—	—	—	5 484	7 564	4 892	—	—	—	—	4 892	6 700
Organismes publics hors administration centrale	7 417	1 586	—	—	57	9 060	9 143	7 730	1 524	—	—	56	9 310	9 395
Institutions financières	1 799	57	205	3	25	2 089	2 643	1 928	52	—	7	31	2 018	2 720
Entreprises	7 447	2 659	4 106	1	1 916	16 129	11 974	8 141	3 061	4 092	—	2 213	17 507	13 514
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	240	86	—	—	8	334	314	237	89	—	—	8	334	317
Immobilier	7 587	473	—	—	—	8 060	5 711	7 308	484	—	—	—	7 792	5 725
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 096	459	—	—	—	1 555	1 555	1 062	459	—	—	—	1 521	1 521
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	405	546	—	—	5	956	844	414	550	—	—	4	968	853
Titrisation	141	—	—	—	—	141	141	48	—	—	—	—	48	48
Actions	716	95	—	—	—	811	811	718	91	—	—	—	809	809
Portefeuille de négociation	—	—	23 303	375	—	23 678	815	—	—	25 066	498	—	25 564	1 330
Approche des notations internes														
Emprunteurs souverains	44 279	1 347	12	—	1 519	47 157	111 952	43 002	1 411	23	1	66	44 503	106 006
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	3 859	1 175	8	6 165	207	11 414	11 410	3 860	1 193	67	5 801	165	11 086	11 063
Entreprises	40 132	8 668	—	2	1 050	49 852	44 873	37 971	8 544	—	1	1 008	47 524	42 676
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 738	4 020	—	1	92	11 851	10 541	7 671	4 012	—	1	87	11 771	10 434
Immobilier	214 441	29 911	—	—	—	244 352	186 661	206 173	29 515	—	—	—	235 688	181 294
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	6 878	8 152	—	—	—	15 030	15 030	6 990	8 162	—	—	—	15 152	15 152
Autres expositions sur la clientèle de détail	15 262	8 213	—	—	5	23 480	22 094	14 926	8 343	—	—	5	23 274	21 820
Portefeuille de négociation	—	—	22 360	1 392	—	23 752	2 166	—	—	13 043	1 530	—	14 573	1 795
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172
Par régions														
Canada	358 412	66 144	43 457	2 985	4 115	475 113	432 668	346 560	65 952	37 430	3 275	2 860	456 077	419 742
États-Unis	5 635	1 254	3 442	687	414	11 432	7 988	5 603	1 507	4 332	681	511	12 634	8 261
Autres pays	874	49	3 095	4 267	355	8 640	5 586	908	31	529	3 883	272	5 623	5 169
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172
Par échéance														
Jusqu'à 1 an	126 745	54 953	49 897	1 833	1 750	235 178	186 391	118 948	54 268	42 124	2 204	1 821	219 365	178 495
De 1 à 5 ans	193 013	11 735	80	5 542	2 456	212 826	212 701	189 252	12 387	—	5 056	1 300	207 995	207 923
Plus de 5 ans	45 163	759	17	564	678	47 181	47 150	44 871	835	167	579	522	46 974	46 754
Total	364 921	67 447	49 994	7 939	4 884	495 185	446 242	353 071	67 490	42 291	7 839	3 643	474 334	433 172

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 78.

Expositions en cas de défaut par classes d'actif, par régions et par échéances résiduelles (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Approche standard							
Emprunteurs souverains	4 458	—	—	—	—	4 458	6 119
Organismes publics hors administration centrale	7 225	1 635	—	—	42	8 902	8 989
Institutions financières	1 751	53	—	28	21	1 853	2 520
Entreprises	10 381	3 842	4 799	22	2 057	21 101	16 253
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	224	89	—	—	7	320	304
Immobilier	7 036	441	—	—	—	7 477	5 551
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	1 064	431	—	—	—	1 495	1 495
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	442	557	—	—	5	1 004	877
Titrisation	48	—	—	—	—	48	48
Actions	689	142	—	—	—	831	831
Portefeuille de négociation	—	—	22 072	581	—	22 653	1 096
Approche des notations internes							
Emprunteurs souverains	39 513	1 434	5	—	76	41 028	99 911
Organismes publics hors administration centrale	—	—	—	—	—	—	—
Institutions financières	4 372	1 212	65	5 315	147	11 111	11 075
Entreprises	34 216	8 160	—	—	631	43 007	38 203
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	7 524	4 028	—	1	89	11 642	10 294
Immobilier	201 350	28 565	—	—	—	229 915	178 077
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	7 181	8 055	—	—	—	15 236	15 236
Autres expositions sur la clientèle de détail	14 992	8 084	—	—	6	23 082	21 714
Portefeuille de négociation	—	—	14 279	1 084	—	15 363	1 462
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055
Par régions							
Canada	336 581	65 084	37 129	2 619	2 155	443 568	407 263
États-Unis	5 009	1 568	3 360	584	704	11 225	7 749
Autres pays	876	76	731	3 828	222	5 733	5 043
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055
Par échéance							
Jusqu'à 1 an	115 476	52 963	41 074	2 087	2 498	214 098	173 875
De 1 à 5 ans	184 419	12 865	100	4 523	566	202 473	202 286
Plus de 5 ans	42 571	900	46	421	17	43 955	43 894
Total	342 466	66 728	41 220	7 031	3 081	460 526	420 055

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025							Au 30 septembre 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	11 445	642	—	—	29	12 116	13 381	11 117	648	—	—	44	11 809	13 069
Mines	177	364	—	—	84	625	627	230	340	—	—	65	635	636
Pétrole et gaz	382	438	—	—	16	836	836	282	454	—	—	102	838	836
Services publics	4 504	1 329	—	—	179	6 012	6 012	4 207	1 340	—	—	247	5 794	5 794
Construction	3 231	952	—	—	295	4 478	4 637	3 423	1 079	—	—	310	4 812	5 012
Fabrication	5 294	1 480	—	—	157	6 931	7 038	5 207	1 439	—	—	152	6 798	6 904
Commerce de gros	2 374	518	—	—	77	2 969	3 003	2 445	492	—	—	77	3 014	3 051
Commerce de détail	3 812	765	—	1	20	4 598	4 643	3 713	795	—	1	22	4 531	4 582
Transport	1 737	507	—	—	68	2 312	2 323	1 620	498	—	1	69	2 188	2 200
Industrie de l'information	630	509	—	—	75	1 214	1 225	568	531	—	—	11	1 110	1 123
Finance et assurances	11 443	2 456	2 810	7 393	3 961	28 063	25 299	12 962	2 397	4 163	6 834	3 253	29 609	25 505
Immobilier	6 164	1 716	—	—	128	8 008	39 769	6 099	1 695	—	—	105	7 899	36 533
Services professionnels	1 303	517	—	—	82	1 902	1 894	1 333	513	—	—	81	1 927	1 944
Gestion de sociétés	1 194	350	—	—	37	1 581	1 588	1 183	306	—	—	31	1 520	1 523
Services administratifs	895	210	—	—	19	1 124	1 139	924	193	—	—	19	1 136	1 150
Enseignement	155	61	—	—	1	217	220	141	32	—	—	1	174	177
Soins de santé	983	117	—	—	3	1 103	3 061	1 015	123	—	—	3	1 141	3 062
Arts et spectacles	206	60	—	—	1	267	286	209	50	—	—	2	261	279
Hébergement	832	59	—	—	2	893	952	786	42	—	—	2	830	887
Autres services	643	115	—	—	12	770	805	728	122	—	—	10	860	897
Organismes publics	43 067	1 076	96	—	64	44 303	75 340	44 639	1 096	97	—	61	45 893	77 266
Autres secteurs d'activités	1 844	153	1 054	—	393	3 444	3 192	1 477	256	3 061	—	407	5 201	3 048
Total	102 315	14 394	3 960	7 394	5 703	133 766	197 270	104 308	14 441	7 321	6 836	5 074	137 980	195 478
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾							Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité														
Agriculture	10 868	676	—	—	20	11 564	12 854	10 648	585	—	—	19	11 252	12 580
Mines	268	311	—	—	63	642	644	450	312	—	—	71	833	835
Pétrole et gaz	268	372	—	—	46	686	685	237	405	—	—	96	738	739
Services publics	3 743	1 398	—	—	280	5 421	5 421	3 467	1 358	—	—	274	5 099	5 101
Construction	3 569	935	—	—	327	4 831	5 045	3 886	1 195	—	—	310	5 391	5 599
Fabrication	5 145	1 419	—	—	149	6 713	6 825	4 850	1 477	—	—	146	6 473	6 585
Commerce de gros	2 330	459	—	—	80	2 869	2 906	2 200	434	—	—	78	2 712	2 751
Commerce de détail	3 499	774	—	2	14	4 289	4 337	3 483	822	—	1	21	4 327	4 369
Transport	1 662	493	—	1	55	2 211	2 224	1 604	485	—	1	60	2 150	2 162
Industrie de l'information	494	609	—	—	15	1 118	1 138	410	678	—	—	11	1 099	1 117
Finance et assurances	12 692	2 477	868	6 168	2 877	25 082	24 164	13 407	2 513	1 091	5 807	976	23 794	22 737
Immobilier	5 742	1 463	—	—	91	7 296	33 523	5 227	1 440	—	—	90	6 757	30 246
Services professionnels	1 431	461	—	—	81	1 973	1 989	1 520	427	—	—	179	2 126	2 064
Gestion de sociétés	1 266	210	—	—	31	1 507	1 516	1 350	225	—	—	32	1 607	1 612
Services administratifs	814	210	—	—	20	1 044	1 056	889	149	—	—	21	1 059	1 073
Enseignement	133	29	—	—	1	163	166	143	25	—	—	2	170	174
Soins de santé	850	131	—	—	3	984	2 857	799	129	—	—	3	931	2 575
Arts et spectacles	210	53	—	—	1	264	284	217	53	—	—	2	272	290
Hébergement	740	40	—	—	2	782	841	687	47	—	—	2	736	785
Autres services	1 094	157	—	—	8	1 259	1 294	897	194	—	—	8	1 099	1 120
Organismes publics	44 751	1 085	12	—	154	46 002	77 794	41 968	1 138	23	1	63	43 193	74 518
Autres secteurs d'activités	1 431	144	3 451	—	399	5 425	2 853	1 455	170	3 068	—	1 019	5 712	3 647
Total	103 000	13 906	4 331	6 171	4 717	132 125	190 416	99 794	14 261	4 182	5 810	3 483	127 530	182 679

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024						
	Catégories d'expositions ⁽¹⁾						
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes ⁽²⁾
Secteurs d'activité							
Agriculture	10 402	573	—	—	18	10 993	12 336
Mines	427	342	—	—	26	795	797
Pétrole et gaz	229	433	—	—	17	679	679
Services publics	2 994	1 419	—	—	135	4 548	4 549
Construction	4 133	1 267	—	—	206	5 606	5 745
Fabrication	4 615	1 464	—	—	132	6 211	6 317
Commerce de gros	2 139	460	—	—	70	2 669	2 706
Commerce de détail	3 287	1 012	—	—	16	4 315	4 360
Transport	1 511	418	—	—	61	1 990	2 003
Industrie de l'information	391	705	—	—	2	1 098	1 116
Finance et assurances	12 060	2 564	1 494	5 365	979	22 462	21 084
Immobilier	5 017	1 386	—	—	70	6 473	27 728
Services professionnels	1 466	494	—	—	225	2 185	2 030
Gestion de sociétés	1 321	284	—	—	31	1 636	1 641
Services administratifs	783	152	—	—	24	959	972
Enseignement	144	52	—	—	2	198	201
Soins de santé	750	126	—	—	3	879	2 508
Arts et spectacles	233	61	—	—	1	295	316
Hébergement	524	48	—	—	2	574	623
Autres services	1 042	145	—	—	6	1 193	1 214
Organismes publics	39 750	1 138	5	—	124	41 017	71 897
Autres entreprises	1 473	158	3 370	—	782	5 783	3 259
Total	94 691	14 701	4 869	5 365	2 932	122 558	174 081

⁽¹⁾ La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.

⁽²⁾ Après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Expositions au risque de crédit selon l'approche des notations internes – Contrôles ex post : paramètres réels et estimatifs⁽¹⁾

	Au 31 décembre 2025						Au 30 septembre 2025					
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
(en pourcentage)												
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	26,68 %	21,33 %	45,11 %	20,57 %	0,02 %	— %	25,98 %	21,65 %	46,68 %	21,43 %
Institutions financières	0,09	—	45,93	—	46,70	—	0,10	—	45,00	—	41,28	—
Entreprises	3,92	1,45	27,93	19,10	35,23	16,38	4,04	1,46	28,03	18,97	35,63	16,79
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,97	2,29	65,89	46,80	48,11	31,28	3,97	2,49	65,69	49,72	48,22	34,01
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,60	0,20	46,77	28,97	40,00	40,00	0,65	0,23	47,50	29,97	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,77	0,33	13,97	8,36	66,97	8,29	0,85	0,39	13,91	8,25	66,83	7,70
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,51	1,20	81,95	71,94	46,53	45,34	1,55	1,30	81,97	71,32	45,37	45,39
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,64	1,19	47,98	48,85	70,57	59,55	2,69	1,20	47,08	47,34	70,51	58,22
	Au 30 juin 2025						Au 31 mars 2025					
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾
(en pourcentage)												
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	26,18 %	22,04 %	46,78 %	21,10 %	0,02 %	— %	26,38 %	21,31 %	46,06 %	20,22 %
Institutions financières	0,09	—	45,00	—	40,70	—	0,09	—	45,00	—	40,76	—
Entreprises	3,92	1,58	28,18	18,67	35,84	16,52	3,98	1,66	28,11	16,75	36,24	18,38
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,93	2,68	65,68	51,53	48,38	32,81	3,92	3,29	65,68	51,14	48,34	34,73
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,70	0,26	49,92	32,60	40,00	40,00	0,84	0,31	54,21	38,32	40,00	40,00
Expositions non assurées	0,85	0,41	14,11	7,19	66,72	4,80	0,88	0,43	14,19	7,01	66,72	10,14
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,51	1,30	82,05	70,88	45,32	44,69	1,65	1,33	81,91	70,55	45,68	45,29
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,61	1,17	47,00	46,03	71,01	58,32	2,66	1,18	46,72	44,60	70,91	61,02
	Au 31 décembre 2024 ⁽³⁾											
	PD moyenne pondérée ⁽²⁾	Taux de défaut annuel historique moyen	Moyenne des PCD pondérée par l'ECD ⁽²⁾	PCD observée et pondérée par l'ECD ⁽²⁾	FCEC moyen pondéré par l'ECD ⁽²⁾	FCEC observé et pondéré par l'ECD ⁽²⁾						
(en pourcentage)												
Emprunteurs souverains	0,02 %	— %	28,82 %	23,95 %	44,90 %	17,56 %						
Institutions financières	0,08	—	45,00	—	40,83	—						
Entreprises	3,91	1,70	27,76	16,22	36,15	15,81						
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3,67	3,87	65,34	48,70	48,14	35,77						
Expositions liées à des créances hypothécaires au logement												
Expositions assurées	0,80	0,30	52,90	36,47	40,00	40,00						
Expositions non assurées	0,85	0,44	14,30	7,16	66,25	14,79						
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	1,58	1,42	81,63	71,12	45,05	41,43						
Autres expositions sur la clientèle de détail (hors ERCDE) à l'exception des PME	2,58	1,19	46,52	43,49	70,21	57,25						

⁽¹⁾ La probabilité de défaut est désignée par « PD », la perte en cas de défaut, par « PCD », l'exposition en cas de défaut, par « ECD », et le facteur de conversion en équivalent-crédit, par « FCEC ».

⁽²⁾ PD et PCD pondérées en fonction de l'exposition en cas de défaut et FCEC pondéré en fonction de l'engagement total.

⁽³⁾ Certaines données au 31 décembre 2024 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Fiche CCRA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CCRA.a)	La méthode appliquée pour fixer les limites opérationnelles de fonds propres en regard des expositions au risque de contrepartie et sur les contreparties centrales (CC).	Rapport de gestion annuel 2025	Gestion du risque de crédit	64-71
			Risque de contrepartie et d'émetteur	75-76
CCRA.b)	Les politiques relatives aux garanties et autres instruments d'atténuation du risque de crédit ainsi que les évaluations du risque de contrepartie, y compris pour les expositions sur les CC.	Rapport de gestion annuel 2025 États financiers annuels 2025	Risque de contrepartie et d'émetteur	75-76
			Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers	160-161
			Note 20 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	210-219
CCRA.c)	Les politiques concernant les expositions au risque de corrélation défavorable.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de contrepartie et d'émetteur	75-76
CCRA.d)	L'impact en termes de montant des sûretés que le Mouvement devrait fournir en cas d'abaissement de la note de crédit.	Rapport de gestion annuel 2025	Cotes de crédit des titres émis et en circulation	88

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2025					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 961	4 604	s. o.	1,4	9 191	3 974
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 001	413
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 961	4 604	—	s. o.	10 192	4 387
	a	b	c	d	e	f
	Au 30 septembre 2025					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 911	4 304	s. o.	1,4	8 701	3 891
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 056	404
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 911	4 304	—	s. o.	9 757	4 295
	a	b	c	d	e	f
	Au 30 juin 2025					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 686	3 985	s. o.	1,4	7 939	3 517
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 361	496
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 686	3 985	—	s. o.	9 300	4 013

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau CCR1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche⁽¹⁾ (suite)

	a	b	c	d	e	f
	Au 31 mars 2025					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 617	3 982	s. o.	1,4	7 839	3 543
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 518	1 164
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 617	3 982	—	s. o.	9 357	4 707
	a	b	c	d	e	f
	Au 31 décembre 2024					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)						
1 AS – CCR (pour les dérivés)	1 333	3 689	s. o.	1,4	7 031	3 323
2 Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	—	—	—	—
3 Approche simple pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
4 Approche complète pour l'ARC (cessions temporaires de titres)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 217	858
5 VaR pour les cessions temporaires de titres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	—
6 Total	1 333	3 689	—	s. o.	8 248	4 181

(1) Exclut les expositions et les APR en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit et en regard des contreparties centrales (présentés au tableau CCR8).

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 décembre 2025														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	75
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	90	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40	—	130
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	—	—	—	17	—	7	—	—	600	—	19	—	643
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—	—	—	16
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	45	—	165	—	—	17	—	7	—	—	600	—	59	—	893

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 septembre 2025														Total des expositions (après techniques ARC)
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	49
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42	—	90
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	54	—	—	13	—	10	—	—	705	—	16	—	798
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19	—	—	—	19
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	49	—	131	—	—	13	—	10	—	—	705	—	58	—	966

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 87.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 30 juin 2025														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	67	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	67
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	51	—	100
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	—	—	—	12	—	29	—	—	686	2	26	—	755
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	2	—	—	23
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	40	—	116	—	—	12	—	29	—	—	686	2	77	—	962

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Au 31 mars 2025														
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	Total des expositions (après techniques ARC)
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	91	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	91
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	130	—	191
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	13	—	—	—	—	16	53	—	1 303	27	16	—	1 428
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	53	—	26	27	—	—	106
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	165	—	—	—	—	16	53	—	1 303	27	146	—	1 710

Pour les notes de bas de tableau, se référer à la page 87.

Tableau CCR3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques⁽¹⁾ (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	
		Au 31 décembre 2024														Total des expositions (après techniques ARC)	
(en millions de dollars)		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	65 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaire / Pondération des risques																	
1	Emprunteurs souverains	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	Organismes publics hors administration centrale	—	—	43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43
3	Banques multilatérales de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Institutions de dépôts et banques	—	—	75	4	—	—	—	—	—	—	—	—	131	—	—	210
5	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Entreprises	—	—	21	—	—	7	—	15	136	—	936	66	4	—	—	1 185
	Dont : Financement spécialisé	—	—	—	—	—	—	—	—	136	—	22	66	—	—	—	224
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Portefeuilles de détail réglementaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Total	—	—	139	4	—	7	—	15	136	—	936	66	135	—	—	1 438

⁽¹⁾ Les expositions sont présentées nettes après l'atténuation du risque de crédit.

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 décembre 2025							Au 30 septembre 2025						
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	391	0,02 %	9	14,13 %	0,20	4	0,92 %	568	0,02 %	13	11,82 %	0,20	3	0,60 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	391	0,02 %	9	14,13 %	0,20	4	0,92 %	568	0,02 %	13	11,82 %	0,20	3	0,60 %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	2	0,08 %	26	86,40 %	2,00	1	33,33 %	1	0,13 %	9	86,40 %	3,90	1	68,36 %
	0,15 à < 0,25	12	0,22 %	46	86,40 %	1,90	9	74,30 %	8	0,22 %	22	86,40 %	2,30	7	84,15 %
	0,25 à < 0,50	32	0,37 %	51	86,40 %	2,40	35	106,99 %	33	0,33 %	32	86,40 %	2,70	35	106,60 %
	0,50 à < 0,75	60	0,57 %	68	86,40 %	2,60	75	125,15 %	68	0,57 %	46	86,40 %	2,90	90	134,15 %
	0,75 à < 2,50	203	1,68 %	245	86,40 %	2,50	310	152,69 %	206	1,78 %	176	86,40 %	2,90	331	161,29 %
	2,50 à < 10,00	26	4,19 %	59	86,40 %	2,70	62	238,67 %	23	4,76 %	34	86,40 %	2,50	58	247,49 %
	10,00 à < 100,00	12	20,01 %	14	86,40 %	2,80	45	387,42 %	11	17,39 %	12	86,40 %	2,20	44	388,14 %
	100,00 (défaut)	3	100,00 %	6	86,40 %	1,10	34	1 079,94 %	3	100,00 %	5	86,40 %	1,10	37	1 079,94 %
	Sous-total	350	3,01 %	515	86,40 %	2,50	571	163,21 %	353	3,03 %	336	86,40 %	2,80	603	170,94 %
Total AIRB		741	1,43 %	524	48,24 %	1,30	575	77,53 %	921	1,17 %	349	40,39 %	1,20	606	65,87 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	852	0,03 %	9	13,86 %	0,30	9	1,11 %	359	0,03 %	11	14,44 %	0,70	6	1,73 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	852	0,03 %	9	13,86 %	0,30	9	1,11 %	359	0,03 %	11	14,44 %	0,70	6	1,73 %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	1	0,13 %	4	86,40 %	4,10	1	73,17 %	4	0,07 %	36	86,40 %	1,80	1	28,49 %
	0,15 à < 0,25	7	0,22 %	16	86,40 %	2,60	6	89,58 %	39	0,22 %	70	86,40 %	1,30	26	65,34 %
	0,25 à < 0,50	23	0,32 %	25	86,40 %	2,90	25	108,13 %	71	0,33 %	65	86,40 %	2,30	70	97,55 %
	0,50 à < 0,75	58	0,58 %	43	86,40 %	3,20	81	138,77 %	77	0,58 %	60	86,40 %	3,10	108	138,97 %
	0,75 à < 2,50	201	1,79 %	165	86,40 %	2,90	334	165,80 %	274	1,78 %	259	86,40 %	2,60	437	159,85 %
	2,50 à < 10,00	21	4,24 %	28	86,40 %	2,60	49	230,71 %	47	4,18 %	75	86,40 %	1,90	103	220,03 %
	10,00 à < 100,00	10	18,37 %	10	86,40 %	2,50	38	390,15 %	19	19,43 %	20	86,40 %	2,50	70	371,85 %
	100,00 (défaut)	2	100,00 %	3	86,40 %	1,20	19	1 079,94 %	5	100,00 %	6	86,40 %	1,10	55	1 079,94 %
	Sous-total	323	2,62 %	294	86,40 %	2,90	553	171,01 %	536	3,06 %	591	86,40 %	2,50	870	162,26 %
Total AIRB		1 175	0,74 %	303	33,88 %	1,00	562	47,83 %	895	1,97 %	602	60,64 %	1,80	876	97,89 %

Tableau CCR4 – AIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

		a	b	c	d	e	f	g
Au 31 décembre 2024								
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	342	0,03 %	9	9,89 %	0,30	2	0,56 %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	3	0,06 %	31	86,40 %	1,00	—	13,90 %
	0,15 à < 0,25	23	0,21 %	56	86,40 %	1,40	14	61,60 %
	0,25 à < 0,50	68	0,33 %	55	86,40 %	2,10	63	92,98 %
	0,50 à < 0,75	49	0,56 %	50	86,40 %	3,30	66	135,33 %
	0,75 à < 2,50	284	1,82 %	240	86,40 %	2,20	436	153,52 %
	2,50 à < 10,00	46	4,36 %	62	86,40 %	1,80	103	223,31 %
	10,00 à < 100,00	20	17,72 %	18	86,40 %	2,30	74	366,91 %
	100,00 (défaut)	9	100,00 %	6	86,40 %	1,00	99	1 079,94 %
	Sous-total	502	4,08 %	518	86,40 %	2,20	855	170,41 %
Total AIRB		844	2,43 %	527	55,42 %	1,40	857	101,60 %

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 décembre 2025							Au 30 septembre 2025						
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	6 698	0,07 %	43	45,00 %	2,40	2 079	31,03 %	5 360	0,07 %	39	45,00 %	2,23	1 565	29,19 %
	0,15 à < 0,25	1 270	0,19 %	5	45,00 %	2,17	676	53,29 %	1 922	0,19 %	6	45,00 %	2,36	965	50,22 %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	7 968	0,09 %	48	45,00 %	2,36	2 755	34,58 %	7 282	0,10 %	45	45,00 %	2,26	2 530	34,74 %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	216	0,10 %	20	40,00 %	4,20	79	36,61 %	246	0,10 %	23	40,00 %	3,72	81	33,01 %
	0,15 à < 0,25	32	0,23 %	3	40,00 %	3,48	16	50,23 %	35	0,23 %	4	40,00 %	4,19	19	56,36 %
	0,25 à < 0,50	270	0,28 %	24	40,00 %	3,69	155	57,32 %	225	0,28 %	26	40,00 %	3,89	133	59,03 %
	0,50 à < 0,75	27	0,66 %	6	40,00 %	4,24	24	88,92 %	23	0,67 %	4	40,00 %	4,78	22	95,15 %
	0,75 à < 2,50	31	2,01 %	13	40,00 %	2,62	32	101,92 %	36	2,03 %	14	40,00 %	2,85	38	105,54 %
	2,50 à < 10,00	14	4,96 %	4	40,00 %	1,30	17	119,93 %	18	5,00 %	4	40,00 %	1,40	22	121,44 %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	5	27,36 %	1	40,00 %	1,00	11	208,83 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	590	0,45 %	70	40,00 %	3,77	323	54,78 %	588	0,71 %	76	40,00 %	3,71	326	55,44 %
Total FIRB		8 558	0,12 %	118	44,65 %	2,46	3 078	35,97 %	7 870	0,15 %	121	44,63 %	2,37	2 856	36,29 %

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Au 30 juin 2025							Au 31 mars 2025						
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %	
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 331	0,07 %	40	45,00 %	2,26	1 615	30,29 %	5 952	0,08 %	42	45,00 %	2,20	1 850	31,07 %
	0,15 à < 0,25	1 260	0,19 %	4	45,00 %	2,73	686	54,45 %	372	0,19 %	1	45,00 %	1,01	109	29,27 %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	6 591	0,09 %	44	45,00 %	2,35	2 301	34,91 %	6 324	0,08 %	43	45,00 %	2,13	1 959	30,98 %	
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	199	0,11 %	19	40,00 %	3,72	69	34,59 %	176	0,11 %	14	40,00 %	3,49	59	33,02 %
	0,15 à < 0,25	23	0,23 %	4	40,00 %	3,24	9	48,13 %	30	0,23 %	4	40,00 %	3,25	15	48,23 %
	0,25 à < 0,50	287	0,29 %	27	40,00 %	3,46	161	55,93 %	130	0,28 %	15	40,00 %	3,44	71	54,89 %
	0,50 à < 0,75	43	0,64 %	7	40,00 %	2,87	32	73,22 %	54	0,64 %	7	40,00 %	2,81	39	72,51 %
	0,75 à < 2,50	8	1,74 %	9	40,00 %	2,18	8	92,34 %	13	1,68 %	8	40,00 %	2,12	11	90,80 %
	2,50 à < 10,00	12	5,03 %	4	40,00 %	1,48	15	122,57 %	25	5,01 %	3	40,00 %	1,45	31	122,05 %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %	1	27,36 %	1	40,00 %	1,00	2	208,83 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %	—	— %	—	— %	—	—	— %
Sous-total	572	0,37 %	70	40,00 %	3,44	294	51,45 %	429	0,64 %	52	40,00 %	3,20	228	53,11 %	
Total FIRB		7 163	0,12 %	114	44,60 %	2,44	2 595	36,23 %	6 753	0,12 %	95	44,68 %	2,20	2 187	32,39 %

Tableau CCR4 – FIRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

		a	b	c	d	e	f	g
		Au 31 décembre 2024						
(en millions de dollars)	Fourchette de PD (%)	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	PCD moyenne	Échéance moyenne	APR	Proportion des APR
Expositions liées à des emprunteurs souverains	0,00 à < 0,15	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,15 à < 0,25	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	—	— %	—	— %	—	—	— %
Expositions liées à des institutions financières	0,00 à < 0,15	5 449	0,08 %	46	45,00 %	2,14	1 652	30,31 %
	0,15 à < 0,25	278	0,19 %	1	45,00 %	3,08	133	48,01 %
	0,25 à < 0,50	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,50 à < 0,75	—	— %	—	— %	—	—	— %
	0,75 à < 2,50	45	1,94 %	1	45,00 %	0,29	48	106,63 %
	2,50 à < 10,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	10,00 à < 100,00	—	— %	—	— %	—	—	— %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	5 772	0,10 %	48	45,00 %	2,17	1 833	31,75 %
Expositions liées à des entreprises	0,00 à < 0,15	49	0,11 %	5	40,00 %	1,81	11	22,23 %
	0,15 à < 0,25	27	0,23 %	4	40,00 %	3,21	13	48,07 %
	0,25 à < 0,50	45	0,30 %	6	40,00 %	2,11	20	44,31 %
	0,50 à < 0,75	25	0,62 %	7	40,00 %	1,06	13	52,52 %
	0,75 à < 2,50	12	1,63 %	7	40,00 %	2,06	11	89,52 %
	2,50 à < 10,00	32	5,50 %	3	40,00 %	1,42	40	125,91 %
	10,00 à < 100,00	4	27,53 %	1	40,00 %	3,67	7	190,30 %
	100,00 (défaut)	—	— %	—	— %	—	—	— %
	Sous-total	194	1,77 %	33	40,00 %	1,96	115	59,43 %
Total FIRB		5 966	0,15 %	81	44,84 %	2,17	1 948	32,66 %

Tableau CCR5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie

		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Au 31 décembre 2025						Au 30 septembre 2025					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)													
1	Encaisse – Devise locale	—	1 215	—	108	14 782	24 476	—	1 121	—	46	22 826	29 239
2	Encaisse – Autres devises	—	8 418	—	92	308	—	—	7 808	—	3	225	232
3	Dette souveraine locale	7	—	1 702	—	22 533	14 831	24	—	1 569	—	27 599	23 054
4	Autres dettes souveraines	623	—	299	—	—	308	—	—	—	—	224	224
5	Dette publique	—	—	—	—	187	—	—	—	—	—	260	—
6	Obligations d'entreprises	—	—	—	—	1 162	20	—	—	—	—	1 125	2
7	Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Autres sûretés	—	—	—	—	645	31	—	—	—	—	526	11
9	Total	630	9 633	2 001	200	39 617	39 666	24	8 929	1 569	49	52 785	52 762
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Au 30 juin 2025						Au 31 mars 2025					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)													
1	Encaisse – Devise locale	—	897	—	110	23 179	27 883	—	627	—	27	22 853	27 419
2	Encaisse – Autres devises	—	6 076	—	72	826	—	—	6 337	—	47	511	6
3	Dette souveraine locale	5	—	1 346	—	26 437	23 233	6	—	1 224	—	25 677	22 623
4	Autres dettes souveraines	484	—	—	—	—	830	97	—	—	—	2	511
5	Dette publique	—	—	—	—	56	—	—	—	—	—	99	—
6	Obligations d'entreprises	—	—	—	—	968	2	—	—	—	—	1 314	236
7	Actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—
8	Autres sûretés	—	—	—	—	554	6	—	—	—	—	370	3
9	Total	489	6 973	1 346	182	52 020	51 954	103	6 964	1 224	74	50 862	50 798
		a	b	c	d	e	f						
		Au 31 décembre 2024											
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres							
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée						
		Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée								
(en millions de dollars)													
1	Encaisse – Devise locale	—	2 615	—	45	20 417	26 006						
2	Encaisse – Autres devises	—	6 095	—	484	38	10						
3	Dette souveraine locale	91	—	1 155	—	24 616	20 372						
4	Autres dettes souveraines	—	—	—	—	—	38						
5	Dette publique	—	—	—	—	81	—						
6	Obligations d'entreprises	—	—	—	—	1 007	52						
7	Actions	—	—	—	—	1	—						
8	Autres sûretés	—	—	—	—	363	3						
9	Total	91	8 710	1 155	529	46 523	46 481						

Tableau CCR6 – Expositions sur dérivés de crédit

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 31 décembre 2025		Au 30 septembre 2025		Au 30 juin 2025		Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024	
		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée ⁽¹⁾	Protection vendue	Protection achetée ⁽¹⁾	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
(en millions de dollars)											
Montants notionnels											
1	Swaps de défaut de crédit sur signature unique	—	—	—	—	—	—	47	—	45	—
2	Swaps de défaut de crédit indiciels ⁽¹⁾	1 407	—	1 218	—	817	—	1 223	—	1 150	—
3	Swaps sur rendement total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Options de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Autres dérivés de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Total des montants notionnels⁽¹⁾	1 407	—	1 218	—	817	—	1 270	—	1 195	—
Justes valeurs											
7	Juste valeur positive (actif) ⁽¹⁾	40	—	34	—	40	—	—	—	—	—
8	Juste valeur négative (passif)	—	—	—	—	—	—	—	—	38	—

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Tableau CCR8 – Expositions sur les contreparties centrales (CC)

		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		Au 31 décembre 2025		Au 30 septembre 2025		Au 30 juin 2025		Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
(en millions de dollars)											
1	Expositions sur les CC éligibles (total)	269	15	350	16	399	20	588	26	495	19
2	Expositions sur opérations auprès de CC éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	149	3	209	4	218	4	377	7	374	8
3	i) Dérivés de gré à gré	120	2	105	2	73	1	122	2	97	2
4	ii) Marchés dérivés organisés	26	1	66	1	89	2	88	2	46	1
5	iii) Cessions temporaires de titres	3	—	38	1	56	1	167	3	231	5
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	120	12	141	12	181	16	211	19	121	11
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Expositions sur les CC non éligibles (total)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Expositions sur opérations auprès de CC non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	i) Dérivés de gré à gré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	ii) Marchés dérivés organisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	iii) Cessions temporaires de titres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Dépôt de garantie initial séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Dépôt de garantie initial non séparé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TITRISATION

Fiche SECA – Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
SECA.a)	Les objectifs du Mouvement en matière de titrisation et de retitrisation en indiquant notamment dans quelle mesure lesdites opérations transfèrent du Mouvement à d'autres entités le risque de crédit constitué par les expositions titrisées sous-jacentes, ainsi que les types de risques supportés ou conservés.	Rapport de gestion annuel 2025	Arrangements hors bilan - Entités structurées	51
		États financiers annuels 2025	Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	173
SECA.b)	Une liste des : - structures ad hoc où le Mouvement agit comme mandataire (mais non comme émetteur, à l'instar des structures d'émission de PCAA), en indiquant si le Mouvement consolide ces entités sur son périmètre de consolidation réglementaire; - entités affiliées i) gérées ou conseillées par le Mouvement et ii) investissant dans les expositions de titrisation que le Mouvement a titrisées ou dans des structures ad hoc, dont le Mouvement est mandataire; - entités auxquelles le Mouvement apporte un soutien implicite, en indiquant l'impact associé en termes de fonds propres pour chacune d'entre elles, conformément aux paragraphes 551 et 546 des dispositions relatives à la titrisation.	Rapport de gestion annuel 2025	Arrangements hors bilan - Entités structurées	51
		États financiers annuels 2025	Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	173
SECA.c)	Un résumé des politiques comptables du Mouvement applicables aux activités de titrisation.	Rapport de gestion annuel 2025	Arrangements hors bilan - Entités structurées	51
		États financiers annuels 2025	Note 2 – Méthodes comptables Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers	130-150 173
SECA.d)	Le cas échéant, les noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) utilisés pour les opérations de titrisation, en indiquant les types d'expositions visées pour chaque organisme.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de crédit	64-76

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 décembre 2025											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	144	—	—	144
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	144	—	—	144
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 septembre 2025											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	143	—	—	143
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	143	—	—	143
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 30 juin 2025											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	141	—	—	141
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	141	—	—	141
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* STC : Simples, transparents et comparables.

Pour la note de bas de tableau, se référer à la page suivante.

Tableau SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 mars 2025											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Au 31 décembre 2024											
	Entité financière agissant comme émetteur				Entité financière agissant comme mandataire				Entité financière agissant comme investisseur			
(en millions de dollars)	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC*	Synthétiques	Sous-total
1 De détail (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 Créances immobilières résidentielles ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 Cartes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 Autres expositions à la clientèle de détail	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 De gros (total), dont :	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
7 Prêts aux entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Créances immobilières commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Crédits-bails et créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Autres expositions sur la clientèle de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	48	—	—	48
11 Retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* STC : Simples, transparents et comparables.

⁽¹⁾ Ne prend pas en compte les expositions adossées à des créances immobilières résidentielles dont le risque de crédit ne comporte pas de tranches (ex. : les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*), lesquelles ne sont pas considérées comme des expositions de titrisation selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, émise par l'AMF.

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 décembre 2025																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigence de fonds propres après plafonnement	
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	129	—	—	—	15	—	129	—	15	—	19	—	186	—	2	—	14
2 Titrisation classique	129	—	—	—	15	—	129	—	15	—	19	—	186	—	2	—	14
3 Dont titrisation	129	—	—	—	15	—	129	—	15	—	19	—	186	—	2	—	14
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	129	—	—	—	15	—	129	—	15	—	19	—	186	—	2	—	14
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 septembre 2025																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigence de fonds propres après plafonnement	
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	128	—	—	—	15	—	128	—	15	—	19	—	190	—	2	—	15
2 Titrisation classique	128	—	—	—	15	—	128	—	15	—	19	—	190	—	2	—	15
3 Dont titrisation	128	—	—	—	15	—	128	—	15	—	19	—	190	—	2	—	15
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	128	—	—	—	15	—	128	—	15	—	19	—	190	—	2	—	15
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 30 juin 2025																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigence de fonds propres après plafonnement	
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
2 Titrisation classique	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
3 Dont titrisation	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	133	—	—	—	8	—	133	—	8	—	20	—	104	—	2	—	8
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Tableau SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (entité financière agissant comme investisseur) (suite)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 mars 2025																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
2 Titrisation classique	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
3 Dont titrisation	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	279	—	—	—	23
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Au 31 décembre 2024																
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions de dollars)	≤ 20 %	> 20 % à 50 %	> 50 % à 100 %	> 100 % < 1 250 %	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, dont AEI	SEC-SA	= 1 250 %
1 Expositions totales	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	—	23
2 Titrisation classique	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	—	23
3 Dont titrisation	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	—	23
4 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 Dont de gros	25	—	—	—	23	—	25	—	23	—	4	—	280	—	—	—	23
7 Dont STC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 Titrisation synthétique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 Dont titrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 Dont de détail sous-jacent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 Dont de gros	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 Dont retitrisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

RISQUE DE MARCHÉ

Fiche MRA - Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
MRA.a)	Stratégies et processus de la BISi, ce qui doit inclure une description ou une explication des éléments suivants : – Les objectifs stratégiques de la BISi dans le cadre de ses activités de négociation, et les processus mis en œuvre pour déterminer, mesurer, suivre et contrôler le risque de marché auquel elle est exposée, ce qui comprend les politiques en matière de couverture du risque et les stratégies et processus pour le suivi de l'efficacité continue des instruments de couverture.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de marché Contrôle ex post Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque Gestion du risque de change Gestion du risque de prix Simulations de crise Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)	76-81
		États financiers annuels 2025	Note 2 – Méthodes comptables	130-150
		Rapport de gestion annuel 2025	Risque de marché Gouvernance	76-77
		s. o. (il n'y a pas de pupitres de négociation dédiés aux activités de transfert de risque interne au sein du Mouvement)	s. o.	s. o.
MRA.b)	La structure et l'organisation de la fonction de gestion du risque de marché, incluant une description de la structure de gouvernance du risque de marché mise en place pour appliquer les stratégies et processus de la BISi visés au point (a) ci-dessus.	Rapport de gestion annuel 2025	Cadre de gestion intégrée des risques Appétit pour le risque Approche de gestion intégrée des risques Gouvernance en matière de gestion des risques Identifications des risques Mesures des risques	56-62
			Risque de marché Gouvernance	76-77
MRA.c)	La portée et la nature des systèmes de notification des risques ou de mesure de ces risques.	Rapport de gestion annuel 2025	Cadre de gestion intégrée des risques Communication des risques Mesures des risques	57
			Risque de marché Contrôle ex post Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation - Valeur à risque Gestion du risque de change Gestion du risque de prix Simulations de crise Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)	76-81

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau MR1 – Risque de marché selon l'approche standard

		a	a	a	a	a
		Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
(en millions de dollars)						
1	Risque de taux d'intérêt global	80	83	83	87	71
2	Risque lié aux actions	8	6	2	3	2
3	Risque lié aux produits de base	—	—	—	—	—
4	Risque de change	67	99	92	114	75
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	141	223	209	229	191
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	—	—	—	—	—
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	—	—	—	—	—
8	Risque de défaut – Hors titrisation	60	63	71	46	48
9	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	—	—	—	—	—
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	—	—	—	—	—
11	Majoration pour risque résiduel	4	5	5	5	5
12	Total	360	479	462	484	392

AJUSTEMENT À L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

Fiche CVAA - Informations générales qualitatives concernant l'AEC

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
CVAA.a)	Une explication et/ou une description des processus mis en œuvre par la banque pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler les risques AEC de la banque, y compris les politiques de couverture du risque AEC et les processus de surveillance de l'efficacité continue des couvertures.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de crédit	64-76
			Risque de contrepartie et d'émetteur	75-76
CVAA.b)	Si la banque est éligible et a choisi de fixer son exigence de fonds propres pour l'AEC à 100 % de l'exigence de fonds propres de la banque pour le risque de crédit de contrepartie tel qu'applicable en vertu du MAR40.	s. o. (Mouvement utilise le calcul de l'AEC selon la méthode AB -AEC et non pas fixé à 100 % du risque de contrepartie)	s. o.	s. o.

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)

		a	a	a	a	a
		Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
		Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC	Exigences de fonds propres selon l'AB-AEC
(en millions de dollars)						
1	K réduite	482	470	427	415	353
2	K couverte	458	436	395	388	328
3	Total (APR AEC)	3 771	3 609	3 273	3 208	2 715

MESURES DE CONTRÔLE MACROPRUDENTIEL

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique

	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Au 31 décembre 2025					Au 30 septembre 2025				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
(en millions de dollars)		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	0,75 %	7	1	s. o.	s. o.	0,75 %	6	1	s. o.	s. o.
Canada	— %	372 611	93 100	s. o.	s. o.	— %	372 801	93 299	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 044	5 284	s. o.	s. o.	— %	9 229	4 982	s. o.	s. o.
France	1,00 %	297	286	s. o.	s. o.	1,00 %	31	17	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	78	13	s. o.	s. o.	0,50 %	80	14	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	2,00 %	60	12	s. o.	s. o.	2,00 %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	379	271	s. o.	s. o.	2,00 %	382	311	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	653	967	s. o.	s. o.	— %	619	893	s. o.	s. o.
Total	— %	383 129	99 934	s. o.	s. o.	— %	383 148	99 517	s. o.	s. o.

	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Au 30 juin 2025					Au 31 mars 2025				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique		Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
(en millions de dollars)		Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques				Valeurs des expositions	Actifs pondérés des risques		
Allemagne	0,75 %	9	5	s. o.	s. o.	0,75 %	25	13	s. o.	s. o.
Canada	— %	367 071	91 913	s. o.	s. o.	— %	359 892	92 169	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 006	4 881	s. o.	s. o.	— %	9 419	5 236	s. o.	s. o.
France	1,00 %	29	16	s. o.	s. o.	1,00 %	32	18	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	80	14	s. o.	s. o.	0,50 %	85	15	s. o.	s. o.
Italie	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.	— %	—	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	2,00 %	62	6	s. o.	s. o.	2,00 %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	370	299	s. o.	s. o.	2,00 %	325	281	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	614	892	s. o.	s. o.	— %	595	856	s. o.	s. o.
Total	— %	377 241	98 026	s. o.	s. o.	— %	370 373	98 588	s. o.	s. o.

Tableau CCyB1 – Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique (suite)

	a	b	c	d	e
	Au 31 décembre 2024				
	Taux du volant de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul du volant de fonds propres contracyclique	Actifs pondérés des risques	Taux du volant de fonds propres contracyclique propre au Mouvement	Montant du volant contracyclique
(en millions de dollars)					
Allemagne	0,75 %	30	15	s. o.	s. o.
Canada	— %	356 128	90 403	s. o.	s. o.
États-Unis	— %	9 151	6 028	s. o.	s. o.
France	1,00 %	33	7	s. o.	s. o.
Hong Kong SAR	0,50 %	87	16	s. o.	s. o.
Italie	— %	53	27	s. o.	s. o.
Japon	— %	—	—	s. o.	s. o.
Pays-Bas	2,00 %	—	—	s. o.	s. o.
Royaume-Uni	2,00 %	368	325	s. o.	s. o.
Autres pays	— %	710	921	s. o.	s. o.
Total	— %	366 560	97 742	s. o.	s. o.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Fiche ORA – Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
ORA.a)	Les politiques, cadres et lignes directrices pour la gestion du risque opérationnel.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque opérationnel	89-91
			Cadre de gestion du risque opérationnel	89
ORA.b)	La structure et l'organisation de leur fonction de contrôle et de gestion du risque opérationnel.	Rapport de gestion annuel 2025	Gouvernance	89
ORA.c)	Le système d'évaluation du risque opérationnel (c'est-à-dire les systèmes et les données utilisés pour évaluer le risque opérationnel afin d'estimer l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel).	Rapport de gestion annuel 2025	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	91
ORA.d)	Le périmètre et le contexte principal de leur cadre de présentation de rapports sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2025	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	91
ORA.e)	Les mesures d'atténuation et de transfert des risques utilisées dans la gestion du risque opérationnel. Cela comprend l'atténuation par des politiques (comme les politiques sur la culture du risque, la propension à prendre des risques et l'impartition), le dessaisissement des entreprises à risque élevé et l'établissement de contrôles. L'exposition restante peut alors être absorbée par la banque ou transférée. Par exemple, l'incidence des pertes opérationnelles peut être atténuée avec l'assurance.	Rapport de gestion annuel 2025	Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel	91

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

Tableau OR1 - Pertes historiques⁽¹⁾

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Moyenne décennale
(en millions de dollars)											
Utilisation du seuil de 30 000 \$											
1 Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements (aucune exclusion)	27	20	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
2 Nombre total de pertes pour risque opérationnel	226	197	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
3 Montant total des pertes pour risque opérationnel exclues	—	—	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
4 Nombre total d'exclusions	—	—	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5 Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements et des pertes exclues	27	20	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Détails du calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel											
11 Les pertes sont-elles utilisées pour calculer le MPI (oui/non) ?	non										
12 Si "non" à la ligne 11, l'exclusion des données internes sur les pertes est-elle due au non-respect des normes minimales relatives aux données sur les pertes (oui/non) ?	oui										

⁽¹⁾ L'historique reflète la portée des travaux actuels visant à améliorer la collecte des pertes. Certaines données des années antérieures ont été retraitées en raison de l'évolution du processus de collecte des données.

Tableau OR2 - Indicateur d'activité et sous-composantes

		a	b	c
		Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾
(en millions de dollars)				
Indicateur d'activité (IA) et ses sous-composantes				
1	Composante intérêts, contrats de location et dividendes	7 400		
1a	Produits d'intérêt et revenu locatif	18 003	17 930	13 604
1b	Charges d'intérêts et frais de location	9 789	10 463	7 092
1c	Actifs productifs d'intérêts	412 421	382 876	342 498
1d	Produits de dividendes	—	—	9
2	Composante services	4 429		
2a	Produits d'honoraires et de commissions	4 039	3 793	3 502
2b	Charges d'honoraires et de commissions	1 803	1 644	1 822
2c	Autres produits d'exploitation	700	614	639
2d	Autres charges d'exploitation	54	40	—
3	Composante financière	488		
3a	Résultat net du portefeuille de négociation	41	99	408
3b	Résultat net du portefeuille bancaire	275	164	477
4	IA	12 317		
5	Composante indicateur d'activité (CIA)	1 803		

⁽¹⁾ Certaines données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant en raison d'un raffinement méthodologique.

Informations sur l'IA :

		a
6a	IA sans tenir compte des activités cédées exclues	12 317
6b	Réduction de l'IA en raison des activités cédées exclues	—

Tableau OR3 - Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel

		a
		Au 31 décembre 2025
(en millions de dollars)		
1	Composante indicateur d'activité (CIA)	1 803
2	Multiplicateur de pertes internes (MPI)	1,06
3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	1 911
4	APR au titre du risque opérationnel	23 884

RATIO DE LEVIER

Tableau LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

	a	a	a	a	a
	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)					
1 Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	510 242	511 856	501 254	487 946	470 942
2 Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(70 055)	(68 850)	(66 010)	(65 071)	(64 236)
3 Ajustements pour expositions de titrisation respectant les exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert du risque	—	—	—	—	—
4 Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables, mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	—	—	—	—	—
5 Ajustements pour instruments financiers dérivés	(1 400)	(1 044)	(453)	(35)	(345)
6 Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	981	1 080	1 402	1 628	1 417
7 Ajustements pour éléments hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	35 487	35 231	34 293	33 457	33 104
8 Autres ajustements	(7 232)	(7 881)	(7 323)	(6 887)	(6 793)
9 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	468 023	470 392	463 163	451 038	434 089

Tableau LR2 – Déclaration commune du ratio de levier

		a	b			
		Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 30 juin 2025	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
(en millions de dollars)						
Expositions sur éléments de bilan						
1	Expositions figurant au bilan (hors dérivés et cessions temporaires de titres (SFT), mais sûretés incluses)	397 593	398 706	391 033	380 489	366 403
2	Montant brut incluant les sûretés fournies sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs de bilan en vertu du référentiel comptable	—	—	—	—	—
3	(Déduction des actifs à recevoir au titre de la fraction liquide de la marge de variation fournie dans les transactions sur dérivés)	—	—	—	—	—
4	(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de base de Bâle III et ajustements réglementaires)	—	—	—	—	—
5	Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT) (somme des lignes 1 à 4)	397 593	398 706	391 033	380 489	366 403
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (si applicable, nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation, et/ou avec compensation bilatérale)	2 787	2 706	2 429	2 329	1 888
7	Majorations pour expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés	6 550	6 164	5 671	5 717	5 275
8	(Volet contrepartie centrale (CCP) exempté sur les expositions de transaction compensées par les clients)	—	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	—	—	—	—	—
10	(Compensation des notionnels effectifs ajustés et déduction des majorations sur dérivés de crédit vendus)	—	—	—	—	—
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	9 337	8 870	8 100	8 046	7 163
Expositions sur cessions temporaires de titres (SFT)						
12	Actifs bruts associés aux SFT (sans compensation), après ajustements en cas de transactions comptabilisées comme des ventes	24 625	26 505	28 335	27 418	26 002
13	(Montants compensés des liquidités à verser et à recevoir sur actifs SFT bruts)	—	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie sur actifs SFT	981	1 080	1 402	1 628	1 417
15	Expositions sur transactions dans lesquelles la banque opère en tant qu'agent	—	—	—	—	—
16	Total des expositions sur SFT (somme des lignes 12 à 15)	25 606	27 585	29 737	29 046	27 419
Autres expositions sur éléments hors bilan						
17	Expositions sur éléments hors bilan à leur montant notionnel brut	152 948	153 509	151 143	149 631	148 802
18	(Ajustements pour conversion en équivalent-crédit)	(117 461)	(118 278)	(116 850)	(116 174)	(115 698)
19	Éléments de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	35 487	35 231	34 293	33 457	33 104
Expositions sur fonds propres et total des expositions						
20	Fonds propres de base (Tier 1)	36 468	35 484	34 543	34 061	33 157
21	Total des expositions (somme des lignes 5,11,16,19)	468 023	470 392	463 163	451 038	434 089
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III (y compris l'impact de toute exemption temporaire applicable aux réserves auprès de la banque centrale)	7,8 %	7,5 %	7,5 %	7,6 %	7,6 %
23	Exigence minimum nationale concernant le ratio de levier	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

LIQUIDITÉ

Fiche LIQA - Gestion du risque de liquidité

Informations divulguées dans le cadre de rapports distincts⁽¹⁾

Référence	Libellé	Emplacement		
		Document(s)	Section(s)	Page(s)
Informations qualitatives				
LIQA.a)	Gouvernance de la gestion du risque de liquidité, dont : tolérance au risque; structure et responsabilités quant à la gestion du risque de liquidité; rapports internes sur la liquidité; communication de la stratégie, des politiques et des pratiques relatives au risque de liquidité entre les secteurs d'activité et avec le conseil d'administration.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité	81-88
LIQA.b)	Stratégie de financement, notamment les politiques sur la diversification des sources et la durée du financement et question de savoir si la stratégie de financement est centralisée ou décentralisée.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité	81-88
LIQA.c)	Techniques d'atténuation du risque de liquidité.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	81
LIQA.d)	Explication de la façon dont sont utilisées les simulations de crise.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	81
LIQA.e)	Description succincte des plans de financement d'urgence de la banque.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité Mesure et suivi du risque de liquidité	81
Informations quantitatives				
LIQA.f)	Instruments ou paramètres de mesure personnalisés qui permettent d'évaluer la structure du bilan de la banque ou d'effectuer une projection des flux de trésorerie et des futures positions de liquidité, en tenant compte des risques hors bilan spécifiques à la banque.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité - Actifs liquides Actifs grevés Ratio de liquidité à court terme Ratio structurel de liquidité à long terme	82-85
LIQA.g)	Limites de concentration sur les lots de sûretés et les sources de financement (produits et contreparties).	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité - Sources de financement	86
LIQA.h)	Expositions de liquidité et besoins de financement au niveau de chaque entité juridique, de chaque succursale et filiale étrangères, en tenant dûment compte des éléments de nature juridique, réglementaire et opérationnelle pouvant faire obstacle aux transferts de liquidité.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité - Sources de financement Programmes et stratégies de financement	86-87
LIQA.i)	Postes du bilan et hors bilan ventilés par tranche d'échéance et déficits de liquidité résultants.	Rapport de gestion annuel 2025	Risque de liquidité - Sources de financement Programmes et stratégies de financement	86-87
		États financiers annuels 2025	Note 28 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	226-229

⁽¹⁾ Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025				Au 30 septembre 2025				Au 30 juin 2025			
	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR
Gré a gré												
Contrats sur taux d'intérêts	30 171	173	376	722	30 047	257	372	832	29 804	217	350	785
Contrats à terme	3 774	19	33	52	3 915	19	32	44	3 150	9	30	33
Swaps	22 272	150	339	656	21 264	233	335	771	21 441	201	316	735
Options achetées	1 660	4	4	14	2 190	5	5	17	2 439	7	4	17
Options souscrites	2 465	—	—	—	2 678	—	—	—	2 774	—	—	—
Contrats sur devises	101 385	446	882	868	97 092	471	871	906	95 709	481	814	775
Contrats à terme	47 864	72	387	358	44 863	89	358	408	46 318	121	364	327
Swaps	37 226	333	445	412	37 183	346	427	380	35 234	316	409	357
Options achetées	9 174	41	50	98	6 865	36	86	118	6 472	44	41	91
Options souscrites	7 121	—	—	—	8 181	—	—	—	7 685	—	—	—
Contrats liés à des actions	51 973	1 343	3 346	2 384	48 536	1 183	3 062	2 153	46 065	988	2 821	1 958
Autres contrats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats sur produits de base	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Marchés réglementés	461 355	10	75	3	497 768	22	80	3	598 641	49	46	2
Contrats à terme	17 363	—	9	—	19 935	—	25	—	25 885	—	11	—
Swaps	420 901	—	66	3	416 951	—	55	2	410 280	—	33	1
Options achetées	10 449	10	—	—	37 439	22	—	1	82 595	49	2	1
Options souscrites	12 642	—	—	—	23 443	—	—	—	79 881	—	—	—
Total dérivés	644 884	1 972	4 679	3 977	673 443	1 933	4 385	3 894	770 219	1 735	4 031	3 520

Instruments financiers dérivés - Notionnel et risque de crédit associé (suite)

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2025				Au 31 décembre 2024			
	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR	Montant notionnel	Coût de remplacement	Exposition potentielle future	APR
Gré a gré								
Contrats sur taux d'intérêts	29 390	296	335	895	26 336	199	278	725
Contrats à terme	4 585	24	50	40	4 063	11	36	35
Swaps	20 616	266	282	841	18 765	182	239	675
Options achetées	1 845	6	3	14	1 775	6	3	15
Options souscrites	2 344	—	—	—	1 733	—	—	—
Contrats sur devises	93 633	601	841	1 060	79 130	460	676	1 057
Contrats à terme	48 025	199	383	543	41 060	232	314	632
Swaps	31 231	316	366	314	28 223	141	310	198
Options achetées	6 932	86	92	203	3 314	87	52	227
Options souscrites	7 445	—	—	—	6 533	—	—	—
Contrats liés à des actions	45 865	721	2 806	1 589	44 815	674	2 735	1 541
Autres contrats	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats sur produits de base	—	—	—	—	—	—	—	—
Marchés réglementés	564 050	46	81	3	507 128	16	59	3
Contrats à terme	22 608	1	11	—	15 189	1	9	—
Swaps	386 526	—	66	2	400 115	—	48	3
Options achetées	73 949	45	4	1	52 133	15	2	—
Options souscrites	80 967	—	—	—	39 691	—	—	—
Total dérivés	732 938	1 664	4 063	3 547	657 409	1 349	3 748	3 326

AUTRES INFORMATIONS

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
Aperçu de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques				
KM1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	Ce rapport	4
KM2	Indicateurs clés – Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	5
OVA	Approche de la gestion des risques du Mouvement	Annuelle	Ce rapport	6
OV1	Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Ce rapport	7
CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	Ce rapport	12
CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs	Trimestrielle	Ce rapport	14
Composition des fonds propres et TLAC				
CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	17
CC2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	Ce rapport	21
CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	Trimestrielle	Ce rapport	23
TLAC1	Composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	Ce rapport	32
TLAC3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	Ce rapport	33
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires				
LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle	Ce rapport	35
L11	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	Ce rapport	35
LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	Ce rapport	37
PV1	Ajustements prudents de la valeur (PVA)	Annuelle	Ce rapport	38
Actifs grevés				
ENC	Actifs grevés	Trimestriel	Rapport de gestion ⁽²⁾	83
Rémunération				
REMA	Politique de rémunération	Annuelle	Notice annuelle 2024	41
REM1	Rémunération attribuée durant l'exercice fiscal	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
REM2	Palements spéciaux	Annuelle	Notice annuelle 2024	64
REM3	Rémunération différée	Annuelle	Notice annuelle 2024	63
Risque de crédit				
CRA	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	39
CR1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	Ce rapport	40
CR2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	Ce rapport	41
CRB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	Ce rapport	42

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 116.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
Risque de crédit (suite)				
CRC	Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle	Ce rapport	44
CR3	Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle	Ce rapport	45
CRD	Informations qualitatives sur le recours du Mouvement à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle	Ce rapport	47
CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	Trimestrielle	Ce rapport	48
CR5	Approche standard – Exposition par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	51
CRE	Informations qualitatives sur les modèles fondés sur les notations internes (IRB)	Annuelle	Ce rapport	56
CR6	IRB – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	57
CR7	IRB – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'effet des dérivés de crédit dans la méthode NI.	
CR8	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche IRB	Trimestrielle		72
CR9	IRB – Contrôles ex post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	Annuelle	Ce rapport	73
CR10	IRB – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI sur les financements spécialisés et actions.	
Risque de contrepartie				
CCRA	Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle	Ce rapport	82
CCR1	Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (CCR) par approche	Trimestrielle	Ce rapport	83
CCR3	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle	Ce rapport	85
CCR4	IRB – Expositions au risque de contrepartie (CCR) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle	Ce rapport	88
CCR5	Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie	Trimestrielle	Ce rapport	94
CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	Ce rapport	95
CCR7	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles internes (IMM)	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche NI pour le risque de contrepartie.	
CCR8	Expositions sur les contreparties centrales (CC)	Trimestrielle		95
Titrisation				
SECA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle	Ce rapport	96
SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	Ce rapport	97
SEC2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	L'exposition du Mouvement à la titrisation est non significative.	
SEC3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle	Le Mouvement n'agit pas comme émetteur ou mandataire.	
SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés (entité financière agissant comme investisseur)	Trimestrielle	Ce rapport	99

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 116.

EXIGENCES DE COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Tableaux et fiches		Fréquence	Dernière publication	
			Rapport ⁽¹⁾	Page
Risque de marché				
MRA	Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché	Annuelle	Ce rapport	101
MR1	Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle	Ce rapport	102
MRB	Informations qualitatives sur les entités financières appliquant l'approche des modèles internes (IMA)	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche des modèles internes (IMA) pour le risque de marché.	
MR2	Approche IMA du risque de marché par type de risque	Trimestrielle		
MR3	États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (IMA)	Trimestrielle		
MRC	Structure des pupitres pour les banques utilisant l'IMA	Trimestrielle		
Ajustement à l'évaluation de crédit				
CVAA	Informations générales qualitatives concernant l'AEC	Annuelle	Ce rapport	103
CVAB	Informations qualitatives - institutions appliquant l'approche standard d'AEC	Annuelle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de crédit.	
CVA1	Approche de base abrégée pour l'AEC	Trimestrielle		
CVA2	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié à l'AEC (AB-AEC)	Trimestrielle	Ce rapport	103
CVA3	Approche standard pour l'AEC	Trimestrielle	Le Mouvement n'utilise pas l'approche standard pour l'ajustement à l'évaluation de crédit.	
CVA4	États des flux d'APR pour les expositions au risque d'AEC selon l'approche standard	Trimestrielle		
Mesures de contrôle macroprudentiel				
IFIS	Communication des indicateurs pour les IFIS	Annuelle	Rapport de gestion 1 ^{er} trimestre 2025 ⁽²⁾	28
CCyB1	Répartition géographique des expositions utilisées dans le coussin contracyclique	Trimestrielle	Ce rapport	104
Risque Opérationnel				
ORA	Exigences d'information qualitative générale relative au cadre de risque opérationnel de l'institution	Annuelle	Ce rapport	106
OR1	Pertes historiques	Annuelle	Ce rapport	107
OR2	Indicateur d'activité et sous-composantes	Annuelle	Ce rapport	108
OR3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	Ce rapport	108
Ratio de levier				
LR1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	109
LR2	Déclaration commune du ratio de levier	Trimestrielle	Ce rapport	110
Liquidité				
LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle	Ce rapport	111
LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	83
LIQ2	Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	Rapport de gestion ⁽²⁾	84

(1) Indique le dernier rapport dans lequel l'exigence a fait l'objet d'une divulgation.

(2) Voir la section « Utilisation de ce document » à la page 2.

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition	Abréviation	Définition
AEC	Ajustement de l'évaluation de crédit	FCEC	Facteurs de conversion en équivalent-crédit
AEI	Approche basée sur les évaluations internes	FIRB	Approche de notation interne fondation (Foundation Internal Ratings-Based approach)
AIRB	Approche de notation interne avancée (Advanced Internal Ratings-Based approach)	FSB	Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board)
AS	Approche standard	IFIS-G	Institution financière d'importance systémique globale
APS	Approche prudentielle simplifiée	IFIS-i	Institution financière d'importance systémique intérieure
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NI avancée	Approche de notation interne avancée	IRB	Approche fondée sur les notations internes (Internal Ratings Based)
Approche NI fondation	Approche de notation interne fondation	LCR	Ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio)
AMF	Autorité des marchés financiers	MMI / IMM	Méthode des modèles internes (Internal Model Method)
APR	Actifs pondérés en fonction des risques	NE	Approche fondée sur les notations externes
ARC	Atténuation du risque de crédit	NSFR	Ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio)
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	OEEC	Organisme externe d'évaluation du crédit
CC	Contrepartie centrale	PA	Perte attendue
CCE	Contrepartie centrale éligible	PCD	Perte en cas de défaut
CCR	Risque de contrepartie (Counterparty Credit Risk)	PD	Probabilité de défaut
CRM	Atténuation du risque de crédit (Credit Risk Mitigation)	SFT	Cessions temporaires de titres (Securities Financing Transactions)
ECD	Exposition en cas de défaut	STC	Simple, transparents et comparables
EPAE	Exposition positive attendue effective	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity)
ERCDE	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	VaR	Valeur à risque

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de pertes (CP), à partir desquelles est calculé un multiplicateur de pertes internes (MPI). Les exigences de fonds propres (EFP) au titre du risque opérationnel correspondent au produit de la CIA et du MPI tandis que, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel représentent ces EFP multipliées par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Perte attendue (PA)

Mesure sur une période d'un an du niveau de perte attendue sur un portefeuille donné. Elle est le produit des trois paramètres de risque de crédit, soit l'ECD, la PCD et la PD.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque de prix

Perte potentielle résultant d'une variation de la juste valeur d'actifs, tels que les actions, les matières premières ou les biens immobiliers, ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).